



Le succès de nos clients est le moteur de notre avenir

Document de référence
Rapport Financier Annuel
2007



La confiance durable

SOMMAIRE

1	Le mot du Président.....	p.2
2	Historique et profil du Groupe.....	p.4
3	Rapport de gestion	p.5
	Rapport d'activité 2007.....	p.6
	Données financières consolidées.....	p.16
	Responsabilité sociale et environnementale.....	p.22
	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	p.26
	Facteurs de risques	p.27
	Gouvernance d'entreprise.....	p.35
	Commentaires sur les comptes sociaux 2007	p.46
	Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique	p.53
4	Annexe au rapport de gestion – Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle interne	p.61
5	Cours de Bourse et volumes de transactions	p.73
6	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007	p.77
7	États financiers consolidés au 31 décembre 2007	p.79
	États financiers consolidés.....	p.80
	Notes annexes aux états financiers consolidés	p.85
8	Comptes sociaux de GFI Informatique SA au 31 décembre 2007	p.131
	Bilan et compte de résultat	p.132
	Notes annexes aux comptes sociaux.....	p.134
9	Renseignements à caractère général, responsable du document de référence, responsable du contrôle des comptes, rapports et attestation du responsable du document de référence.....	p.161
10	Assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mai 2008	p.175
11	Document d'information annuel.....	p.183
12	Table de concordance	p.187



Document de référence Rapport Financier Annuel 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1

Le mot du Président

Au cours d'une année 2007 particulièrement dense et mouvementée, le Groupe GFI Informatique a démontré sa capacité à mener à bien sa transformation et à atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il s'était fixés. Ces objectifs étaient, d'une part, de réaliser une croissance tant externe qu'organique, d'améliorer le Résultat Opérationnel Courant, de renforcer la structure financière et de finaliser la transformation en France. Le Groupe souhaitait, d'autre part, renforcer sa gouvernance et stabiliser son actionnariat.

En 2007, le Groupe GFI Informatique a donc enregistré de bonnes performances malgré l'OPA hostile de l'été. Avec une croissance organique de près de 6 % et une marge opérationnelle en progression, le Groupe est en ligne avec ses objectifs 2010.

En France, le Groupe a réalisé de bonnes performances avec une croissance organique en accélération et une marge opérationnelle en amélioration. La transformation des activités du Groupe désormais aboutie en France a permis à GFI Informatique de signer des contrats pluriannuels importants en particulier dans le domaine de la Maintenance Applicative. Le Groupe a également été sélectionné comme fournisseur référencé par de nouveaux grands comptes (La Poste, EADS, Total et Casino). L'acquisition de Groupe BTD a renforcé les offres de Management de la Performance des Systèmes Informatiques et d'intégration d'ERP ainsi que l'expertise du Groupe dans le secteur bancaire.

À l'étranger, GFI Informatique a connu des situations contrastées. La bonne tenue et la diversification des activités en Espagne et au Portugal a permis d'enregistrer une croissance organique et une marge opérationnelle courante de bon niveau.

Les résultats en Italie ont, pour leur part, été affectés par les délais d'approbation du plan de restructuration par les autorités locales et par des provisions sur certains risques commerciaux conduisant à une marge négative sur l'année 2007.

Le Groupe a enregistré une dépréciation de la valeur de l'écart d'acquisition de la filiale italienne. Cette dépréciation explique le recul du résultat net du Groupe en 2007. Le redressement de la filiale italienne et l'amélioration du besoin en fonds de roulement sont deux axes majeurs d'amélioration des performances financières du Groupe.

Les performances des filiales en Belgique, Allemagne et Suisse ont été conformes aux attentes du Groupe tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat. Le Maroc et le Canada ont enregistré une forte croissance organique.

Les performances réalisées à l'étranger posent les bases du développement international de GFI Informatique.

En 2008, GFI Informatique vise à poursuivre sa croissance rentable, adossée à trois axes stratégiques prioritaires :

- GFI offshore : amener les clients vers plus de valeur à moindre coût ;
- le pôle mondial Édition de logiciels : constituer un levier de croissance et de rentabilité ;
- la Monétique : exploiter un savoir-faire du Groupe porteur en France et à l'international.

Le Groupe restera vigilant en 2008 quant à l'évolution de l'environnement économique et à un éventuel ralentissement de la demande dans le secteur informatique. Le Groupe restera prudent en matière de recrutements et veillera à une maîtrise stricte de ses coûts.

Avec une gouvernance renforcée, une transformation en cours à l'étranger, une structure financière solide et des projets stratégiques majeurs, GFI Informatique est confiant dans l'atteinte de ses objectifs définis dans le cadre de son plan 2010.

Jacques Tordjman
Président-directeur général

→ Dates clés du Groupe

1970 : Création du Groupement Français Informatique (GFI)

1986 : GFI Informatique est intégré à SD-Scicon, deuxième société européenne de services informatiques

1991 : EDS acquiert SD-Scicon et nomme Jacques Tordjman PDG d'EDS-GFI

1995 : Redémarrage de GFI Informatique suite au rachat à EDS des activités d'ingénierie (890 personnes)

1998 : Introduction de GFI Informatique à la Bourse de Paris

2005 : 7 100 collaborateurs en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada

2006 : Acquisition des Groupes Adeliior et Actif (plus de 1 000 collaborateurs)

2007 : Entrée au capital d'Itefin Participations, détenue majoritairement par des fonds Apax Partners
Acquisition du Groupe BTD (700 collaborateurs)

→ Profil du Groupe

GFI Informatique est un acteur majeur sur le marché européen des services informatiques. Le Groupe compte plus de 40 agences en France et 9 implantations en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada. GFI Informatique développe des solutions à valeur ajoutée principalement pour les grandes entreprises et le secteur public.

Le Groupe est organisé autour de quatre lignes de services :

Le conseil : la mission essentielle de ce pôle est l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec des consultants spécialisés dans le business consulting, le décisionnel, la gestion de la performance, les SIRH (Systèmes Informatisés de Gestion des Ressources Humaines), la Monétique et les moyens de paiement.

L'intégration de systèmes : plus de 3 000 personnes en France constituent la plus importante offre du Groupe et représente son cœur de métier. Le savoir-faire du Groupe dans ce domaine est multiple : e-business, décisionnel, mise en œuvre d'ERP, Monétique, développements spécifiques, Tierce Recette Applicative.

L'infogérance : cette ligne de services permet aux clients d'obtenir plus de valeur ajoutée à moindre coût à travers une industrialisation des processus mise en place dans les centres de services nationaux, régionaux et off-shore et basée sur de nombreux centres d'expertises. Les deux grands axes sont la gestion des infrastructures et la production ainsi que la gestion du patrimoine applicatif (TMA).

Les solutions logicielles : GFI Informatique occupe une place de leader sur le marché des collectivités locales avec une gamme de Progiciels couvrant la majorité des domaines de gestion des collectivités de toutes tailles. GFI Informatique est aussi leader dans le domaine de la gestion du temps avec sa gamme de Progiciels Chrono Gestor. Pour compléter ces offres, GFI Informatique propose des logiciels dans les domaines de la gestion financière des établissements publics, du transport et de la logistique, des infrastructures et du patrimoine public.

3

Rapport de gestion

→ Rapport d'activité 2007	p.6
→ Données financières consolidées	p.16
→ Responsabilité sociale et environnementale	p.22
→ Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	p.26
→ Facteurs de risques	p.27
→ Gouvernance d'entreprise	p.35
→ Commentaires sur les comptes sociaux 2007	p.46
→ Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique	p.53

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la société et

du Groupe GFI Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, de vous présenter les événements postérieurs à la clôture et les perspectives du Groupe, et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Rapport d'activité 2007

→ Événements majeurs

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire initialement prévue le 11 mai 2007, GFI Informatique souhaitait soumettre à l'approbation de ses actionnaires un projet représentant une étape importante dans son développement. À cet effet, il leur était proposé de procéder à une augmentation de capital de 56 millions d'euros, réservée à Itefin Participations, une société holding contrôlée par des fonds gérés par Apax Partners France.

Le protocole signé avec Apax Partners arrivait à échéance le 31 mai 2007. Du fait du report de l'Assemblée générale extraordinaire au 29 juin 2007, cet accord n'a pas été mis en œuvre.

Le 2 mai 2007, la société Fujitsu Services Holding Plc a annoncé le lancement d'une Offre Publique d'Achat (OPA) sur la totalité du capital de GFI Informatique. Le projet d'Offre Publique d'Achat a été déposé le 25 mai 2007 et déclaré conforme par l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2007. Près de 60 % des actionnaires de GFI Informatique ont rejeté cette OPA.

Les frais liés au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe début 2007 et les dépenses engagées suite

à l'Offre Publique d'Achat ont été comptabilisés en charges opérationnelles non courantes de l'exercice.

Suite à des achats d'actions sur le marché et à l'apport par les principaux dirigeants du Groupe des actions GFI Informatique qu'ils détenaient, la société Itefin Participations détient, au 31 décembre 2007, 27,8 % du capital de GFI Informatique et est détenue à hauteur de 63,3 % par les fonds gérés par Apax Partners SA et 36,7 % par quatre dirigeants de GFI Informatique.

GFI Informatique a annoncé le 2 octobre 2007 l'acquisition du Groupe BTD. Avec cette acquisition, GFI Informatique renforce en France son positionnement sectoriel et ses expertises transverses confirmant ainsi sa stratégie de déploiement sur des offres à forte valeur ajoutée.

L'acquisition du Groupe BTD apporte plus de 700 professionnels et 60 millions d'euros de chiffre d'affaires profitable au Groupe GFI Informatique.

Cette opération permet au Groupe GFI Informatique de renforcer sa présence nationale dans les secteurs de la banque et des télécommunications et d'intensifier ses expertises transverses dans les domaines de la Business Intelligence et des SIRH.

➔ Chiffre d'affaires

GFI Informatique a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 688,5 millions d'euros contre 633,1 millions d'euros en 2006, soit une progression de 8,7 %. À périmètre constant, la hausse du chiffre d'affaires s'établit à 5,9 %. Les activités du Groupe BTD ont été intégrées au 1^{er} septembre 2007 et ont contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 21,6 millions d'euros et au résultat opérationnel courant à hauteur de 1,7 million d'euros.

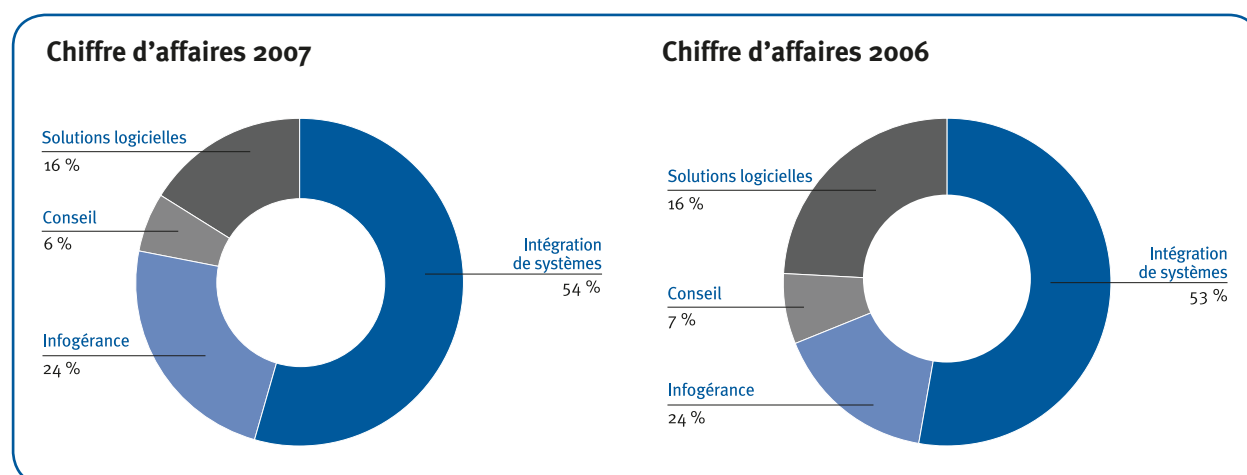
En France (66 % du chiffre d'affaires du Groupe), la croissance organique s'est établie à 5,5 % en 2007 grâce aux bonnes performances des secteurs Banque, Télécommunications ainsi qu'aux solutions ERP, Monétique et Gestion du temps.

Cette croissance organique s'est accélérée en France pour atteindre 7,9 % au second semestre grâce, en particulier, à des signatures de contrats de maintenance applicative significatifs.

À l'étranger, le Groupe a enregistré une croissance organique globale de 6,5 % sur l'année. Les activités du Groupe au Portugal, au Canada et au Maroc continuent de croître à un rythme soutenu. En Espagne, où le Groupe doit faire face à une concurrence accrue dans le secteur des Télécommunications, la croissance organique a été ralentie pour s'établir à 3,2 % sur l'année. En Italie, la croissance organique a été de 4,2 % sur l'année.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2007	2006	Croissance globale	Croissance organique
France	451,3	417,6	8,1 %	5,5 %
International	237,2	215,5	10,1 %	6,5 %
TOTAL	688,5	633,1	8,7 %	5,9 %

➔ Activité par ligne de services



En tant qu'acteur majeur sur le marché européen des services informatiques et pour optimiser la création de valeur, GFI Informatique a développé une gamme complète de services, l'adaptant en permanence pour proposer à ses clients des réponses adéquates tout au long du cycle de vie

de leurs projets. Ces offres s'articulent autour de quatre lignes de services :

- Conseil ;
- Intégration de systèmes ;
- Infogérance ;
- Solutions logicielles.

Pour les états financiers, ces quatre lignes de services sont regroupées en deux secteurs : Intégration et administration de systèmes et Conseil, d'une part, et Édition de Progiciels, d'autre part.

Conseil : un renforcement dans les SIRH ⁽¹⁾, la gestion de la performance et le décisionnel

Le pôle Conseil représente 6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007. La première mission du Groupe dans ce domaine est l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Avec l'acquisition du Groupe BTD, GFI Informatique s'est enrichi de deux offres stratégiques dans les domaines des Systèmes d'information dédiés aux ressources humaines (SIRH) et de la Gestion de la performance des entreprises et du décisionnel (PM ⁽²⁾ /BI ⁽³⁾).

L'offre SIRH, forte d'une centaine de consultants, accompagne les Directions des Ressources Humaines dans l'intégration de leurs processus métiers et des solutions informatiques associées : audit, respect des contraintes légales, faisabilité d'une migration, adaptation d'un SIRH aux spécificités sectorielles et livrables légales.

L'offre PM/BI, qui regroupe 300 experts, permet d'améliorer la performance des entreprises par une optimisation des processus et de mettre en place des solutions décisionnelles. GFI Informatique a mené avec succès de nombreux projets décisionnels dans différents environnements pour des clients tels que Lafarge, Protravel, Jet Multimedia et a, en particulier, mis en place un centre d'expertises adossé aux éditeurs de logiciels leaders de ce marché (BO, Hyperion, Cognos, Informatica, etc.).

En 2007, le Business Consulting représente une équipe de haut niveau d'environ 150 consultants sur des missions où la compréhension métier est la valeur prépondérante. La majorité des missions concerne l'urbanisation du système d'information. Ainsi, GFI Informatique a par exemple mis en place les schémas directeurs des sociétés Hermès et Alstom Marine.

Dans le domaine de la Monétique et des moyens de paiement, le Groupe a développé un avantage compétitif

depuis de nombreuses années. Regroupant 180 personnes en France et 200 au Canada, cette offre se situe à la fois dans le Conseil et dans l'Intégration de systèmes et couvre l'ensemble des problématiques du Conseil à l'Infogérance des systèmes d'information Monétique. Ainsi, GFI Informatique contribue, par exemple, aux réflexions menées autour des enjeux représentés par les cartes privatives dans la grande distribution ou chez les pétroliers. Enfin, l'acquisition d'une filiale du Groupe Bull au Portugal, spécialiste du domaine, a permis de renforcer cette offre par une équipe de 60 personnes dans ce pays.

Intégration de systèmes : des offres à forte valeur ajoutée

Plus de 3 000 personnes constituent la plus importante offre du Groupe et son cœur de métier. GFI Informatique réalise 55 % de son chiffre d'affaires dans ce domaine avec un savoir-faire multiple : e-business, décisionnel, mise en œuvre d'ERP, Monétique, développement spécifique, Tierce Recette Applicative. La ligne de services Intégration de systèmes est structurée en quatre divisions métiers (Banque-Assurance, Industrie-Distribution-Services, Télécommunications et Secteur Public). En 2007, le Groupe a intensifié ses offres à forte valeur ajoutée et renforcé sa démarche métiers sur les marchés à forte croissance : Banque, Télécommunications, et Secteur public.

Les offres à forte valeur ajoutée dans l'Intégration de systèmes sont les suivantes :

E-business : cette expertise qui regroupe plus de 1 000 personnes est orientée autour de solutions technologiques et de solutions métiers. Les solutions technologiques couvrent la gestion de contenu, les portails, les annuaires, les architectures SOA (Architecture Orientée Service), le BPM (Gestion des Processus Métiers). Les principales prestations sont les projets d'intégration au forfait, l'expertise technique, le conseil, l'assistance, l'AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) et la formation. Par exemple, GFI Informatique a simplifié la vie des parents de jeunes enfants à Issy-les-Moulineaux avec l'implémentation d'une solution e-business dans les 23 crèches de la ville.

(1) Système d'Information Ressources Humaines.

(2) Performance Management : gestion de la performance des entreprises.

(3) Business Intelligence : systèmes décisionnels.

ERP (Progiciels de Gestion Intégrés) : cette offre qui regroupe 450 personnes se situe à la fois dans le Conseil et dans l'Intégration. Les ERP sur lesquels GFI Informatique a mis en place des centres d'expertise sont SAP, Oracle Applications, Sage/Adonix et Axapta. Les équipes de ce domaine possèdent une véritable connaissance du métier sur lequel ils interviennent (finances, ventes, logistique, RH). De plus, GFI Informatique a su se doter de nombreux consultants ayant une double culture, technologique et métier, sur les secteurs suivants : Banque, Pharmacie, Automobile, Secteur public et Industrie.

En 2007, le Groupe a été référencé comme fournisseur privilégié chez de nouveaux grands comptes. Ces référencements doivent donner lieu à des opportunités de projets très vastes. Dans le domaine des développements spécifiques qui génèrent, comme dans toutes les grandes SSII, un chiffre d'affaires important, le Groupe a renforcé ses centres d'expertises en particulier dans les domaines de l'Open Source, de Microsoft et d'Oracle.

Infogérance : une croissance forte du modèle « Centres de services »

L'Infogérance représente 24 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007. Cette ligne de services se répartit selon deux grands axes : la gestion des infrastructures et de la production, d'une part, et la gestion du patrimoine applicatif (TMA), d'autre part.

Dans le domaine de la gestion des infrastructures et de la production, GFI Informatique apporte à ses clients la performance, l'intégrité et la continuité de leurs systèmes d'information. En tant qu'industriel du monde des services, GFI Informatique a consolidé et industrialisé ses savoir-faire autour de quatre grandes lignes de services : conseil et expertise, services d'infrastructures, services de production et services de support. En complément, le centre de services, réparti sur 4 sites en France, est organisé afin d'apporter toute une gamme de services autour de l'externalisation. Ces sites sont certifiés ISO 9001 (2000) pour les activités d'Infogérance et mettent en œuvre les meilleures pratiques de l'ITIL⁽¹⁾. De plus, GFI Informatique a une capacité à réaliser de l'offshore dans ses centres en Espagne, au Portugal et au Maroc.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine applicatif (TMA), le Groupe est l'un des principaux acteurs en France. GFI Informatique maintient tout ou partie d'un patrimoine applicatif dans un cadre contractuel pluriannuel avec engagement tant sur les moyens que sur les résultats. Cette offre s'appuie sur une industrialisation des processus qui séparent l'exécution de la prestation en back-office de la relation client en front-office.

En 2007, le Groupe a signé la plus importante TMA de son histoire avec Arpège, soit 11 Caisses d'Épargne, 17 000 utilisateurs et 22 000 comptes clients. GFI Informatique prévoit de mettre en place une équipe de 70 à 100 personnes pour mener ce projet. De plus, le Groupe a signé la TMA des 73 centres d'appels d'EDF.

Solutions logicielles : un positionnement important dans le secteur public

Le Groupe est, à travers cette ligne de services représentant 16 % de son chiffre d'affaires, l'un des premiers éditeurs français de logiciels. Cette activité regroupe environ 700 personnes et représente 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007.

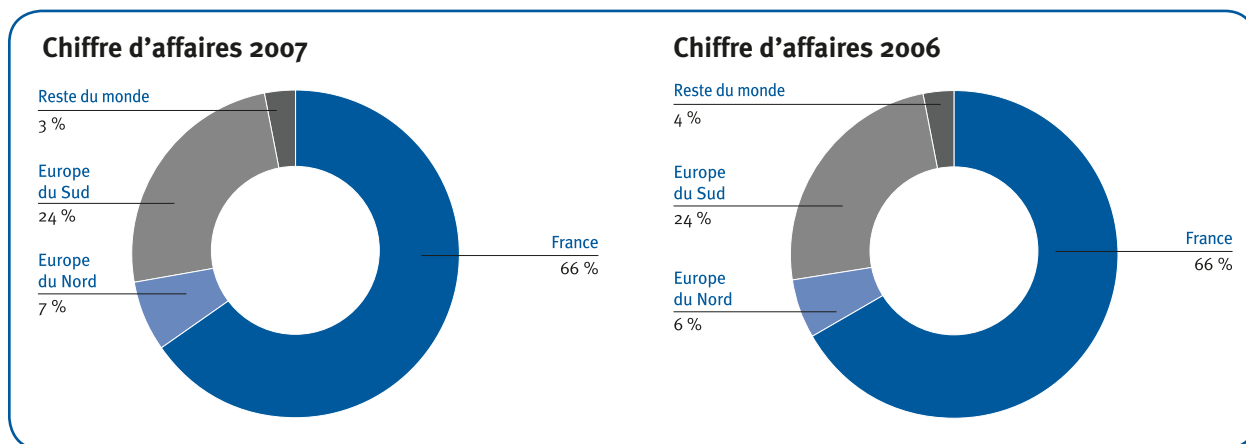
Le Groupe est présent dans le monde des collectivités locales et territoriales depuis de nombreuses années avec une position de leader dans de nombreuses composantes de l'offre. L'ensemble de l'offre couvre la quasi-totalité des services d'une collectivité comme les ressources humaines, l'action sociale et les transports scolaires. En 2007, GFI Informatique a signé un projet très important de refonte de toute l'action sociale d'un des plus importants Conseils Généraux de France. Avec Pegase, le logiciel de transport scolaire, les 22 000 élèves du Conseil Général de la Sarthe procèdent directement sur Internet à leur inscription aux transports scolaires 2007/2008. Dans le domaine des établissements publics nationaux, GFI Informatique équipe plus de 400 établissements de sa solution de gestion budgétaire. Concernant la gestion du temps, le Groupe dispose de plus de 1 700 clients et est présent dans 39 des 50 plus grands groupes français. Par exemple, la solution Chrono Gestor gère l'ensemble du personnel médical du CHU de Montpellier.

(1) ITIL : Information Technology Infrastructure Library : ensemble de bonnes pratiques pour la gestion d'un système informatique.

→ Activité par zone géographique

Le Groupe GFI Informatique a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires à l'international de 237,2 millions d'euros contre

215,5 millions d'euros en 2006, soit 34 % du chiffre d'affaires total du Groupe, comme en 2006.



France

La France, premier pays du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 451,3 millions d'euros en 2007 contre 417,6 millions d'euros en 2006. La croissance organique du chiffre d'affaires a été de 5,5 %. Les activités du Groupe BTD ont été intégrées au 1^{er} septembre 2007 et ont contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 21,6 millions d'euros.

L'accélération de la croissance organique et l'amélioration de la marge en France ont été rendues possible par une transformation importante du Groupe. Cette transformation, maintenant aboutie en France, est axée sur :

- le développement d'offres stratégiques à valeur ajoutée : Monétique, Business Intelligence, Progiciels de Gestion Intégrés, Systèmes Informatiques de Gestion des Ressources Humaines et e-Business ;
- l'industrialisation des centres de services. Le Groupe dispose de quatre centres de services en France et de trois centres de services *near-shore* (Espagne, Portugal et Maroc). Ces centres de services regroupent plus de 800 personnes ;
- le développement des offres métiers : Banque, Télécommunications, Secteur Public, Industrie-Distribution-Services.

GFI Informatique a signé fin 2007 et début 2008 des contrats pluriannuels importants de Gestion du Patrimoine Applicatif (TMA) avec EDF, France Telecom, la Macif et les Caisses d'Épargne. GFI Informatique intensifie ainsi sa position dans le domaine de la TMA confirmant le succès de l'industrialisation de ses centres de services. De plus, le Groupe fait maintenant partie de la liste restreinte des fournisseurs référencés de La Poste, EADS, Total et Casino. GFI Informatique renforcera donc significativement son activité avec ces clients. Les activités d'Intégration de systèmes ont également remporté des succès significatifs sur l'offre ERP avec, en particulier, un projet important pour la Caisse des Congés Payés du Bâtiment.

La France affiche une marge opérationnelle courante de 7,6 % en 2007 contre 7,3 % en 2006. L'amélioration de la marge est liée à la progression des offres à valeur ajoutée et à l'industrialisation des activités du Groupe.

Le TACE ⁽¹⁾ (taux d'activité congés exclus) s'est élevé à 85,9 % au second semestre 2007 contre 84,7 % au premier semestre. Cet indicateur a atteint depuis deux ans un niveau élevé qui reflète la bonne santé des activités en France.

(1) Le TACE est calculé pour les effectifs productifs de la façon suivante : (nombre de jours produits) / (nombre de jours facturables potentiels – nombre de jours de congés payés). Les jours de congés payés incluent les RTT et les congés maternité. Les jours de formation sont considérés comme de la non-activité.

Europe du Sud

Italie

En Italie, GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 64,8 millions d'euros en 2007 contre 62,3 millions d'euros en 2006 et une perte opérationnelle courante de 2,1 millions d'euros en 2007 contre 1,3 million d'euros enregistrée en 2006.

La mise en place du plan de restructuration lancé fin 2006 a été plus longue que prévu du fait de négociations difficiles avec les administrations et les syndicats italiens. Un accord a été finalement obtenu en septembre 2007. Le plan a été mis en œuvre en grande partie au quatrième trimestre 2007 et se poursuivra en 2008.

Le Groupe a, par ailleurs, mis en œuvre un ensemble d'objectifs et de plans d'actions précis devant permettre d'améliorer la performance de cette unité. Le Groupe va, en particulier, se focaliser sur la qualité des contrats signés sur le plan de la marge et du besoin en fonds de roulement.

Espagne – Portugal

Le Groupe a réalisé en Espagne et au Portugal un chiffre d'affaires de 105,3 millions d'euros en 2007 contre 91,8 millions d'euros en 2006 soit une progression de 14,7 % dont 5,6 % de croissance organique. La marge opérationnelle s'est établie à 7,9 % en 2007 contre 8,3 % en 2006.

Le Groupe a acquis, en avril 2007, les activités du Groupe Bull au Portugal. Cette acquisition, qui a permis de diversifier les activités du Groupe au Portugal, en particulier grâce au savoir-faire de cette société dans le domaine de la Monétique, a eu un effet légèrement dilutif sur la marge opérationnelle dans ce pays.

En Espagne, le Groupe doit faire face à une pression concurrentielle accrue dans le secteur des Télécommunications qui s'est traduite par une baisse de 3,4 % du chiffre d'affaires en Espagne au second semestre. Le Groupe anticipe une poursuite de cette tendance en 2008 du fait de la baisse attendue du chiffre d'affaires avec Telefonica. Le Groupe a accru ses efforts de diversification dans ce pays et a déjà enregistré une forte progression de son activité Secteur public avec des projets d'intégration d'ERP, de biométrie et de développement de plateformes

d'interopérabilité. Ces projets ont été signés avec des administrations centrales ou locales en Andalousie, au Pays basque et en Catalogne. Le déploiement régional a été également renforcé avec l'ouverture de plusieurs agences et d'un Centre de support à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Europe du Nord

Allemagne – Benelux – Suisse

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 45,1 millions d'euros en 2007 dans cette zone contre 41,0 millions d'euros en 2006.

Le Groupe y a dégagé une marge opérationnelle courante de 3,8 % en 2007 relativement stable par rapport à 2006. Ces filiales continuent d'enregistrer une progression de leurs activités. Les synergies entre cette zone et les activités en France sont fortes, en particulier sur les offres de Gestion du temps et sur l'offre SAP.

Reste du monde

Canada

Le Groupe a réalisé en 2007 une croissance organique du chiffre d'affaires de 8,9 % dans ce pays et une marge opérationnelle courante de 13,8 % contre 13,4 % en 2006.

L'activité Monétique est particulièrement prometteuse dans ce pays. Le Groupe a lancé un Centre de Développement en Systèmes de Paiement pour capitaliser sur son savoir-faire dans ce domaine.

Maroc

Le Groupe a enregistré une croissance organique du chiffre d'affaires de 15,9 % dans ce pays en 2007 et une marge opérationnelle courante de 4,3 % (4,1 % en 2006) et de 8,2 % hors centre de services. Les contrats signés pour la plateforme offshore du Groupe vont porter ce site à plus de 130 personnes en 2008. Ces projets sont réalisés avec des clients historiques dans les secteurs des Télécommunications, de la Banque-Assurance et de la Grande Distribution.

→ Activité et évolution des grands comptes du Groupe

La répartition du portefeuille des clients du Groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients. Les dix

premiers clients représentent 28 % du chiffre d'affaires consolidé en 2007 ; ce ratio est stable par rapport à 2006.

Les dix principaux clients de GFI Informatique sont les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires facturé en 2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires du Groupe
FRANCE TELECOM	43 430	6 %
BNP PARIBAS	28 295	4 %
TELEFONICA	23 575	3 %
EDF GDF	17 399	3 %
VODAFONE	15 943	2 %
SNCF	15 435	2 %
IBM	14 955	2 %
MINISTERO DELLA GIUSTIZIA	12 001	2 %
CAISSE D'ÉPARGNE	10 964	2 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	10 839	2 %
TOTAL	192 836	28 %

→ Rentabilité du Groupe

Le Groupe a enregistré sa quatrième année consécutive de hausse du résultat opérationnel courant, qui a ainsi doublé entre 2004 (22,6 millions d'euros) et 2007 (44,8 millions d'euros).

Le taux de marge opérationnelle courante est également en progression de 6,4 % en 2006 à 6,5 % en 2007. Au cours de

l'année 2007, cette marge est passée de 6,3 % au premier semestre à 6,7 % au second semestre.

Cette progression résulte des investissements réalisés ces dernières années sur la transformation du Groupe visant à disposer d'offres à forte valeur ajoutée et à industrialiser les processus de production.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	2007
Chiffre d'affaires	331,9	356,6	688,5
Résultat opérationnel courant	20,9	23,9	44,8
Marge opérationnelle courante	6,3 %	6,7 %	6,5 %

Rentabilité par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Espagne – Portugal	Italie	Europe du Nord	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	451,3	105,3	64,9	45,1	21,9	688,5
Résultat opérationnel courant	34,1	8,3	(2,1)	1,8	2,7	44,8
Marge opérationnelle courante	7,6 %	7,9 %	(3,3) %	3,9 %	12,3 %	6,5 %

➔ Innovation et certification

Recherche et Développement

Les investissements réalisés par le Groupe en 2007 en matière de Recherche et Développement ont été consacrés :

- aux évolutions fonctionnelles des Progiciels qui se trouvent impactés par le plan de modernisation de l'État et de ses Administrations.

Ainsi, sur les Progiciels de Gestion des Ressources Humaines :

- dans le cadre de la loi de Décentralisation Phase 2, le Groupe a élargi la capacité de traitement aux statuts des personnels nouvellement transférés des Administrations Centrales aux Régions,
- dans le cadre de la loi TEPA, le Groupe a pris en compte, dans un délai très court, la gestion de la défiscalisation des heures supplémentaires ;

et sur les Progiciels de Gestion Financière :

- dans le cadre de la refonte du système d'information du Trésor Public, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre du Protocole d'Échange Standard avec le logiciel HELIOS ;

- au renouvellement technologique des produits avec :
 - la poursuite de la refonte en mode Web des produits de Gestion de l'Aide Sociale Communale et de Gestion Financière pour les Petites Communes,
 - l'initialisation de l'important projet de refonte du produit d'Aide Sociale Départementale qui devrait s'étaler sur 2 ans et atteindre son régime nominal dès 2008 grâce aux développements réalisés dans la filiale offshore au Maroc.

Au titre de 2007, 1,7 million d'euros de frais de développement concernant l'activité Solutions logicielles du Groupe ont été portés à l'actif (contre 2,2 millions d'euros en 2006) dans la mesure où ils concernaient des projets répondant positivement aux critères d'activation établis par les normes IFRS.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères définis par les normes IFRS se sont élevés à 2,7 millions d'euros en 2007 (contre 2,6 millions d'euros en 2007). Ils figurent dans les charges opérationnelles courantes de l'exercice.

Système de Management de la Qualité et Certification

Exigences et Best Practices partagées : « GMS »

Moteur central de la transformation du Groupe, des phases de vente jusqu'aux phases d'industrialisation des prestations en centres de services, le référentiel de management par la qualité « GMS » (Global Management System) est accessible aux collaborateurs par Intranet, de façon sécurisée. Il couvre tous les processus de l'entreprise : Marketing, Vente, Delivery, Ressources Humaines, Finances et Juridique.

Par cet outil, GFI Informatique facilite la communication de ses exigences fondamentales de fonctionnement. Le partage des processus communs, des procédés industriels, des guides et des outils favorise une culture commune pour l'ensemble des offres du Groupe qui vise non seulement la capitalisation permanente des bonnes pratiques et leur généralisation mais aussi leur personnalisation à chacun de ses clients.

Grâce à ces pratiques performantes de management, de pilotage, d'ingénierie et de support, GFI Informatique renforce considérablement sa compétitivité, ce qui lui permet :

- d'accroître sa notoriété sur le marché en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- de tenir ses engagements auprès de ses clients en termes de respect des performances, de délais et de budget ;
- d'optimiser en permanence ses processus afin d'améliorer leur efficacité ;
- de réduire ses coûts de sorte à disposer d'un avantage compétitif déterminant dans l'établissement du prix de ses prestations.

Le déploiement du système de management de la qualité « GMS » est effectif dans toutes les unités en France.

L'organisation claire des pratiques facilite la lisibilité et la convergence des modèles du Groupe avec les principaux modèles internationaux du marché.

Norme ISO 9001 pour l'amélioration permanente

GFI Informatique a obtenu en février 2006 le renouvellement pour une période de 3 ans de son certificat AFAQ.

Ce certificat AFAQ couvre les activités essentielles des sites français de GFI Informatique :

- conception, réalisation, intégration, tierce maintenance applicative (TMA) ;
- prestations d'Infogérance ;
- intégration et distribution de Progiciels pour les collectivités territoriales, les établissements publics nationaux, la gestion du temps et l'intégration des ERP (SAP, Oracle Applications, ADONIX).

Cette conformité à la version 2000 de la norme ISO 9001 met en avant l'importance attribuée par GFI Informatique à la satisfaction de ses clients, au respect de ses engagements, au pilotage par la mesure et l'analyse ainsi qu'à l'amélioration permanente de ses processus et de ses résultats.

Normes ISO 20000 et ITIL pour la gestion des services

Pour ses opérations d'Infogérance, GFI Informatique vise la conformité par rapport à la norme ISO 20000-1 qui fournit un cadre de certification dans ce domaine. Pour cela,

GFI Informatique s'appuie depuis plusieurs années sur les meilleures pratiques ITIL promues par l'ITSMF (IT Service Management Forum). GFI Informatique est membre fondateur de la branche française de ce dernier.

Modèle CMMI pour l'Intégration

Dans le cadre de ses prestations d'intégration, GFI Informatique évalue certains de ses centres de services par rapport au modèle CMMI (modèle de maturité du Software Engineering Institute, États-Unis). Les plans d'actions menés visent l'optimisation des processus pour une industrialisation adéquate des produits et services délivrés à nos clients dans ces centres.

Modèle E-SCM pour la gestion du Sourcing

GFI Informatique est membre fondateur de l'association française AE-SCM visant à promouvoir le modèle E-SCM (Modèle de maturité de Sourcing de l'ITQC de l'Université de Carnegie, États-Unis). GFI Informatique vise la convergence de ses pratiques avec le modèle E-SCM, en priorité dans le cadre de ses programmes multiprojets traités pour ses grands clients partenaires.

→ Le marché des services informatiques et les perspectives du Groupe

Le marché et les tendances

Le secteur des services informatiques a enregistré en 2008 une progression soutenue de la demande estimée à 6,5 % en France par le Syntec Informatique⁽¹⁾. La croissance a été du même ordre sur les principaux marchés du Groupe et, en particulier, en Espagne, en Belgique et en Allemagne.

Cette croissance de la demande est forte dans les secteurs des Télécommunications, de la Banque-Assurance et du Secteur Public. Dans les secteurs des Télécommunications, la croissance de la demande est stimulée par les innovations et la forte compétition entre les acteurs du secteur. Dans le secteur de la Banque-Assurance, la croissance est soutenue par le besoin de faire évoluer des systèmes

informatiques complexes nécessitant d'être adaptés aux nouvelles technologies et aux nouvelles réglementations bancaires. Dans le Secteur Public, la croissance de la demande est soutenue par les efforts de modernisation de l'administration, par la décentralisation et par les évolutions réglementaires (modernisation de la comptabilité publique, etc.).

Le secteur des services informatiques reste néanmoins très compétitif avec une volonté des clients du groupe de contrôler le retour sur leurs investissements et d'obtenir les meilleurs services aux meilleurs coûts. De plus, la croissance du secteur des services informatiques se traduit par une difficulté accrue de recruter les meilleurs experts et une pression plus importante sur les salaires.

(1) Syntec Informatique : organisme professionnel regroupant les entreprises du secteur informatique en France.

Pour 2008, les études du Syntec Informatique indiquent que la croissance du secteur devrait rester soutenue et se situer entre 5 et 7 % en France avec une bonne visibilité sur le 1^{er} Semestre. Compte tenu des incertitudes économiques, le Groupe reste attentif quant à l'évolution de la demande de services informatiques et, en particulier, quant à un éventuel ralentissement de la demande par les grands groupes bancaires. Le Groupe n'a pas décelé de signe de ralentissement au cours du premier trimestre 2008.

Perspectives du Groupe

En 2008, GFI Informatique vise à poursuivre sa croissance rentable, adossée à trois axes stratégiques prioritaires :

- GFI offshore : amener les clients vers plus de valeur à moindre coût ;
- le pôle mondial Édition de logiciels : constituer un levier de croissance et de rentabilité ;

- la Monétique : exploiter un savoir-faire du Groupe porteur en France et à l'international.

Avec une gouvernance renforcée, une transformation en cours à l'étranger, une structure financière solide et des projets stratégiques majeurs, GFI Informatique est confiant dans l'atteinte de ses objectifs définis dans le cadre de son plan 2010 :

- réaliser une croissance organique en ligne avec l'évolution du marché des secteurs informatiques ;
- réaliser des acquisitions sélectives permettant de renforcer le potentiel de croissance du Groupe ;
- améliorer le résultat opérationnel courant et le résultat net.

Compte tenu des incertitudes économiques mondiales, le Groupe reste vigilant et se tient prêt à réagir à tout ralentissement de la demande en services informatiques.

Données financières consolidées

→ Règles d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe GFI Informatique au 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007 (publication au Journal Officiel de l'Union européenne).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2007 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 publiés. L'adoption des nouvelles normes s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2007 n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe, mais a

généralisé des notes annexes complémentaires. Ces normes sont les suivantes :

- amendement IAS 1 « Présentation des états financiers et informations à fournir sur le capital » : cet amendement introduit un régime d'informations concernant le capital de la société. Ces informations doivent permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : la norme énonce les nouvelles exigences visant à améliorer l'information sur les instruments financiers. Ce texte requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de GFI Informatique s'élève à 44,8 millions d'euros pour l'année 2007 contre 40,3 millions d'euros en 2006. Le taux de marge opérationnelle courante du Groupe est donc en amélioration, passant de 6,4 % en 2006 à 6,5 % en 2007.

Cette amélioration de la marge opérationnelle a été principalement constatée en France, en Espagne et en Allemagne :

- en France, le résultat opérationnel courant est en hausse de 30,5 millions d'euros en 2006 à 34,1 millions d'euros en 2007. Cette hausse est liée aux investissements du Groupe sur des offres à valeur ajoutée et sur le développement de centres de services qui permettent de rationaliser les travaux réalisés pour les clients du Groupe ;
- en Allemagne, le redressement se confirme et la marge opérationnelle courante a atteint 2,7 % en 2007 contre

une marge à l'équilibre en 2006 ;

- en Espagne, le développement des activités au Pays basque et la croissance des activités Solutions (Logiciels pour les hôpitaux et Solutions de Biométrie) ont permis une hausse du résultat opérationnel courant de 6,2 millions d'euros en 2006 à 6,8 millions d'euros en 2007.

En Italie, le résultat a été affecté par les lenteurs dans l'obtention d'un accord avec les autorités sur le plan de restructuration et par des éléments non récurrents. Le plan a été finalement approuvé en septembre puis mis en place à la fin de l'année 2007 et au début de l'année 2008. Concernant les éléments non récurrents, le Groupe a dû provisionner certains risques commerciaux pour un montant de 1,4 million d'euros. Le résultat opérationnel courant s'établit à - 2,1 millions d'euros en 2007 contre -1,3 million d'euros en 2006.

➔ Autres éléments opérationnels

En 2007, le Groupe a enregistré 18,2 millions de charges opérationnelles non courantes qui se composent principalement de :

- 2,9 millions de coûts de restructuration principalement en France et en Italie ;
- 10,3 millions de dépréciations d'écarts d'acquisition, dont :
 - 1,9 million suite à la fusion-absorption de la société Algoriel par la société GFI Informatique en décembre 2007. Cette dépréciation est compensée par une économie d'impôt,

- 8,4 millions de dépréciations de l'écart d'acquisition de l'UGT italienne. Cette dépréciation est le résultat des tests de valorisation réalisés par le Groupe conformément aux normes IFRS et à la volonté du Groupe de se concentrer en Italie sur les activités les plus rentables ;

- 5,0 millions d'autres charges opérationnelles non courantes correspondant principalement aux coûts relatifs au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe au 1^{er} trimestre 2007 et à la défense contre l'Offre Publique d'Achat lancée par la société Fujitsu Services Holding Plc en mai 2007.

➔ Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net d'un montant total de - 4,6 millions d'euros comprend principalement :

- les charges d'intérêts pour - 4,2 millions d'euros en 2007 contre - 3,0 millions d'euros en 2006. L'augmentation de ce poste traduit le double effet de la hausse des taux d'intérêts du marché et des marges moyennes appliquées à ces taux d'intérêt dans le cadre du financement du Groupe ;
- les variations de valeur des emprunts pour un total de - 0,4 million d'euros en 2007 contre - 0,7 million d'euros en 2006. Cette charge qui résulte de l'application de la norme IAS 32 n'entraîne pas de sortie de trésorerie.

Les autres produits et charges financières d'un montant total de - 1,0 million d'euros comprennent principalement :

- les variations de valeur des instruments financiers du Groupe pour un total de - 0,6 million d'euros en 2007 contre - 0,7 million d'euros en 2006. Cette charge, qui résulte de l'application de la norme IAS 32, n'entraîne pas de sortie de trésorerie ;
- les coûts financiers liés à l'actualisation des engagements envers le personnel : - 0,6 million d'euros en 2007 contre - 0,4 million d'euros en 2006 ;
- les produits nets relatifs aux contrats de SWAP : - 0,3 million d'euros en 2007 contre - 0,6 million d'euros en 2006.

➔ Résultat net

La charge d'impôt s'élève à 6,2 millions d'euros en 2007 soit un taux effectif d'impôt de 29,4 %, le Groupe ayant pu bénéficier d'économies d'impôts en 2007 liées aux restructurations juridiques effectuées dans l'année en France et à l'étranger.

Le Groupe continue d'appliquer une politique très prudente concernant l'activation des déficits reportables : des économies d'impôts sont activées à hauteur de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 3,3 millions au titre de

l'exercice 2007. Les économies d'impôts non activées au 31 décembre 2007 ressortent à 21,1 millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 15,1 millions d'euros en 2007 contre 18,9 millions en 2006.

Hors dépréciation des écarts d'acquisition le résultat net 2007 serait de 25,4 millions d'euros contre 20,7 millions d'euros en 2006.

→ Résultat par action

Le résultat par action 2007 s'élève à 0,28 euro contre 0,40 euro en 2006.

Le résultat par action dilué s'élève à 0,26 euro en 2007 contre 0,35 euro en 2006.

→ Flux financiers et politique d'investissement

Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt s'est élevée à 42,4 millions d'euros en 2007 contre 40,7 millions d'euros en 2006. L'amélioration de cette capacité d'autofinancement résulte principalement de l'amélioration du résultat net hors dépréciation des écarts d'acquisition.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a augmenté de 21,4 millions d'euros en 2007, ce qui correspond à 6 jours de ventes, hors effets des variations de périmètre. Cette augmentation est liée principalement à une augmentation des délais de paiement des clients en Europe du Sud et à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Compte tenu de cette variation du besoin en fonds de roulement, les flux de trésorerie générés par l'activité s'établissent à 13,6 millions d'euros en 2007 contre 25,0 millions d'euros au titre de 2006.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux d'investissements de - 46,6 millions d'euros se décomposent principalement en :

- 4,2 millions d'euros liés :
 - aux investissements de développement du Groupe,

principalement en France pour l'activité Solutions logicielles (solutions Gestion du temps et Collectivités locales),

- aux licences d'exploitation des logiciels et Progiciels informatiques acquis ou créés par le Groupe, dont les frais afférents au projet ERP à usage interne (projet Theseus) ;

- 4,2 millions d'euros liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles ;
- 38,3 millions d'euros liés aux acquisitions de nouvelles filiales, nets de trésorerie acquise.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement de + 41,4 millions d'euros en 2007 se décomposent principalement en :

- + 41,9 millions d'euros reçus au titre des augmentations de capital de l'exercice ;
- - 9,3 millions d'euros de dividendes versés au titre de l'exercice 2006 ;
- + 13,8 millions d'euros de remboursements nets d'emprunts ;
- - 4,7 millions d'euros d'intérêts financiers et de coûts des instruments de couverture.

◆ Endettement net

L'endettement net du Groupe s'établit à 65,4 millions d'euros à fin décembre 2007 contre 53,7 millions d'euros à fin décembre 2006.

Emprunts et OBSAR

La première tranche de l'emprunt obligataire émis en juillet 2003 a été remboursée au second semestre 2007 pour un montant de 23,7 millions d'euros. Le solde sera remboursé au second semestre 2008 pour le même montant.

Dans ce contexte, le Groupe a conclu en 2007 avec son pool bancaire réuni en club deal, un contrat de financement incluant le refinancement de son emprunt obligataire

(OBSAR) ainsi que le financement de sa croissance externe.

Le contrat de financement porte sur un montant total de 80 millions d'euros sous forme d'un crédit à moyen terme amortissable sur 5 ans. Les premières tranches de cet emprunt ont été tirées au cours de l'exercice pour 57 millions d'euros. La tranche résiduelle de 23 millions d'euros sera tirée mi-2008, préalablement au remboursement du solde de l'emprunt obligataire.

À la suite de ces opérations, le montant total des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 61 102 milliers d'euros et le montant de l'OBSAR à 23 644 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Les échéances de ces dettes se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	2008	2009	2010	2011	2012	Échéances	
							2013	2014
Emprunts auprès des établissements de crédit	61 102	16 517	12 583	12 509	13 024	6 258	156	56
OBSAR	23 644	23 644						
TOTAL	84 747	40 161	12 583	12 509	13 024	6 258	156	56

Contrats d'affacturage

Le Groupe GFI Informatique dispose de lignes de financement auprès d'établissements d'affacturage en France et en Espagne. Les facilités d'affacturage peuvent se résumer de la façon suivante :

	France	Espagne
Montant maximum de la ligne de financement au 31 décembre 2007	50 millions d'euros	4,9 millions d'euros
Montant utilisé au 31 décembre 2007	Créances tirées : néant Créances sur le Factor : 1,5 million d'euros	Créances tirées : 4,8 millions d'euros Créances sur le Factor : néant
Existence de recours	<ul style="list-style-type: none"> Oui, en cas de litige commercial ou technique Non, en cas de défaillance financière dans la limite du plafond garanti par le Factor 	
Dépôt de garantie	Non	Entre 0 et 10 % de chaque facture lors du tirage

Au 31 décembre 2007, le Groupe GFI Informatique utilise 4,8 millions de tirage sur ses créances cédées aux sociétés d'affacturage.

La mise en place de contrats d'affacturage n'a pas donné lieu à la mise en place de structures *ad hoc*. Les créances cédées sont maintenues au bilan du Groupe dans le poste clients et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste dettes financières.

Clauses conventionnelles bancaires

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits auprès de plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites « de défaut », pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Les tableaux ci-dessous présentent les niveaux de ratios exigés par les banques ou le contrat des OBSAR.

1/ 1 ^{re} catégorie de ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
	Ratio < à 0,8	52 265	62 %
Endettement financier net / Fonds propres		52 265	62 %
	Ratio < à 0,7	1 000	1 %
	Ratio < à 0,8	1 000	1 %
	Ratio < à 0,9	600	1 %
	Ratio < à 1	27 869	33 %
	Sans exigence	2 013	2 %
Endettement financier net / Situation nette consolidée		32 482	38 %
		84 747	100 %

2/ 2 ^e catégorie de ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
	Ratio < à 2,5	52 265	62 %
Endettement financier net / EBE		52 265	62 %
	Ratio < à 3,5	4 225	5 %
	Ratio < à 3	23 644	28 %
	Sans exigence	4 613	5 %
Endettement financier net / Cash Flow		32 482	38 %
		84 747	100 %

3/ Autres ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
Dette financière nette/Résultat d'exploitation	Ratio < à 2,7	1 000	1 %
Dette financière nette/Résultat d'exploitation	Ratio < à 3,0	1 600	2 %
	Sans exigence	82 147	97 %
		84 747	100 %

Les méthodes de calcul des ratios sont définies dans la note 28 des États financiers consolidés.

Sur la base du bilan et des performances 2007, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ses contrats bancaires. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée.

Politique financière et gestion de trésorerie

Le ratio d'endettement net s'établit au 31 décembre 2007 à 28 % des capitaux propres consolidés. Compte tenu de ses flux de trésorerie prévisionnels, GFI Informatique sera en mesure de rembourser ses échéances 2008.

Le Groupe souhaite un niveau d'endettement compatible avec ses capacités de remboursement à court terme et ses objectifs de croissance.

Les excédents de trésorerie sont placés sur le marché financier en SICAV monétaire à court terme.

Le choix des différents partenaires, la négociation ainsi que la répartition des flux sont centralisés et réalisés par le service trésorerie du Groupe.

Responsabilité sociale et environnementale

→ Ressources humaines

Effectifs

Les effectifs consolidés ont augmenté sur l'année 2007 de 1 099 personnes pour s'établir en décembre 2007 à 9 484 personnes (sous-traitance récurrente en Italie, en Belgique, au Canada et en Allemagne incluse). Les effectifs du Groupe travaillant hors de France représentent 38 % des effectifs totaux.

Cette augmentation est essentiellement le résultat de l'acquisition du Groupe BTD (700 collaborateurs) et à des recrutements significatifs en France, où en 2007, le Groupe a recruté 1 500 personnes en contrat à durée indéterminée.

Le taux de rotation des effectifs s'est élevé à 18,9 % en 2007 pour le Groupe. Ce taux stable en 2007 par rapport à 2006 traduit la tension qui reste élevée dans le secteur informatique en matière de recrutement. Le Groupe a mis en place un ensemble de mesures destinées à augmenter les recrutements afin de permettre la croissance future de GFI Informatique.

En Italie, le Groupe a poursuivi les mesures de restructuration entreprises en 2004, 2005 et 2006. Ces mesures se sont traduites par 47 départs en 2007. Le plan mis en œuvre en grande partie au quatrième trimestre 2007 se poursuivra en 2008.

Évolution de la masse salariale

À l'instar du marché, le Groupe a appliqué en 2007 une politique salariale souple tout en restant prudente. Les rémunérations variables concernent environ 15 % des effectifs et sont directement liées à des objectifs précis établis en début d'année. À titre d'illustration, en France, l'augmentation du salaire moyen en tenant compte de la rotation des effectifs s'est élevé à moins de 1 %.

Formation

Le Groupe a maintenu son effort de formation en 2007. Les actions suivantes ont été poursuivies :

Généralisation au plan international des actions de e-learning

Ce mode de formation, très bien adapté par sa souplesse et sa disponibilité aux besoins de formation des SSII, est indispensable du fait de l'évolution des technologies.

Chaque filiale européenne du Groupe a la possibilité de donner accès à ses collaborateurs à un ensemble de bibliothèques de cours (3 000 cours en 2007) particulièrement adaptés à la préparation de la certification des collaborateurs sur certains produits et services.

Université des Commerciaux et des Managers

Comme en 2006, des sessions spécifiques de formations s'adressant à l'ensemble des acteurs commerciaux du Groupe, aussi bien français qu'internationaux, ont été tenues.

L'objectif principal de ce programme est de dispenser une formation sur le Groupe, ses offres principales, son organisation et ses stratégies afin d'accroître la synergie et l'efficacité commerciale.

En 2007, ce programme a été complété en France par un cycle de formation sur tous les aspects du management d'une unité opérationnelle. Ce programme s'adresse aux nouveaux managers et aux collaborateurs à « haut potentiel ».

En France

En 2007, les dépenses de formation ont représenté environ 3 % de la masse salariale brute. Les différents programmes

ont concerné environ 30 % des effectifs dans les différentes sociétés françaises du Groupe.

L'effort a porté sur la formation des jeunes recrutés et des ingénieurs en attente d'affectation ainsi que sur le repositionnement des collaborateurs en deuxième partie de carrière.

L'objectif est, pour les collaborateurs arrivés en fin de mission, de faciliter leur adaptation, sur le plan technique et comportemental, à de nouvelles missions dans des contextes opérationnels différents.

Les thèmes choisis pour ces formations sont dictés par les besoins de nos clients (en particulier Oracle et SAP, Unix, UML, Java, JEE, Websphere, Weblogic, les technologies « open source » mais aussi les technologies mainframe IBM). Un effort particulier a été mis en 2007 sur les métiers de la production, notamment concernant l'appropriation de la norme qualité « ITIL ».

Le nombre d'heures totales de DIF constituant l'engagement du Groupe, à fin 2007, s'élève à 280 155 heures. Les demandes présentées par les salariés au titre de l'utilisation de ces droits à fin 2007 sont de l'ordre de 5 %.

En Espagne

Dans le cadre de sa stratégie de recrutement et de fidélisation de ses collaborateurs, GFI Informatique en Espagne a spécialement investi sur la consolidation et le développement des accords avec les Universités, les écoles et les Instituts. À titre d'illustration, un programme intégré de formations, sélections et recrutements a été mis sur pied avec les universités d'Alicante et d'Elche. Les jeunes diplômés ainsi formés et recrutés ont permis de constituer le centre de services « near shore » européen d'Alicante.

Par ailleurs, la moyenne d'âge des collaborateurs étant de 32 ans à Madrid et de seulement 28 ans dans le reste du pays, le système de suivi des carrières a été renforcé et perfectionné de façon à atteindre les objectifs du Groupe.

Organisation du temps de travail

Les différentes sociétés du Groupe appliquent des dispositions conformes aux usages de la branche professionnelle de leur pays d'implantation.

Importance de la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance concerne essentiellement la recherche de compétences techniques dont le Groupe ne dispose pas et qui sont proposées soit par des sociétés soit pour des consultants indépendants. Le recours à la sous-traitance est significatif en Italie, en Allemagne, au Canada et en Belgique. Le nombre total de sous-traitants dans ces pays était de 671 personnes fin 2007, contre 576 en 2006.

Relations du travail

Des politiques communes pour l'ensemble des filiales du Groupe ont été mises en place. Au titre de ces politiques, chaque filiale s'engage à respecter les législations locales et européennes en matière de relations du travail (égalité professionnelle homme/femme, non-discrimination d'une manière générale, relations sociales, etc.) et un certain nombre de normes dans la gestion de la carrière des collaborateurs.

Une infrastructure de communication, d'une part, de capitalisation et de partage de la connaissance, d'autre part, est mise en place et enrichie chaque année.

Chaque collaborateur du Groupe dispose d'une adresse e-mail identifiée dans un annuaire et d'un accès à un « portail » réservé aux collaborateurs donnant accès à des informations concernant le Groupe, ses instances de représentation des collaborateurs, ses procédures et des bases de connaissances.

En France, le Groupe est organisé au niveau social en plusieurs ensembles :

- l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique (3 834 collaborateurs fin 2007), composée des sociétés GFI Informatique, GFI Progiciels et Némausic ;
- les autres filiales, qui disposent d'un statut social indépendant.

Chacun réunit des représentants du personnel, des délégués du personnel, un Comité d'entreprise et des Comités d'établissement bénéficiant de dotations pour les œuvres sociales et un ou plusieurs Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT).

En outre, une commission paritaire pour l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique composée de délégués syndicaux

de l'entreprise et de représentants de la Direction se réunit périodiquement.

L'information détaillée sur les heures supplémentaires, les œuvres sociales et l'insertion des handicapés et l'importance de la sous-traitance figure dans les bilans sociaux des différentes sociétés qui sont disponibles sur demande à la Direction Juridique du Groupe.

En Espagne, le Groupe est organisé en 9 sociétés d'importances très différentes. Les deux plus importantes comptent des Comités d'entreprise de 13 représentants, les autres, un ou deux représentants désignés par des collaborateurs.

Participation et Intéressement

Le montant de la participation distribuable au titre de 2007 en France s'élève à 1 621 milliers d'euros contre

En synthèse, les montants de participation comptabilisés aux cours des cinq dernières années sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007
Participation	169	302	375	1 846	1 621

Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites

Dans le cas où les conditions économiques permettraient de mettre à nouveau en œuvre des plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites, ces plans d'attribution seraient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et décidés par le conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

La mise en place de plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, ou d'attribution d'actions gratuites est réalisée afin d'associer à l'amélioration de la performance du Groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats.

1 846 milliers d'euros en 2006. Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'Épargne Entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) à vocations diverses, dont le FCPE GFI Informatique Expansion investi en actions GFI Informatique.

Un nouvel avenant reconductible à l'accord de participation dérogatoire a été signé au niveau de l'Unité Économique et Sociale de GFI Informatique en 2007.

Un accord de participation dérogatoire est également passé au sein des sociétés Infogen. La participation est calculée sur les éléments de la formule légale des deux entités du Groupe Infogen.

Il n'y a aucun contrat d'intéressement en cours au sein du Groupe.

En 2007, le Groupe a versé 15,1 milliers d'euros d'abondement au Plan d'Épargne Entreprise de la société Euvoxa contre 26,3 milliers d'euros en 2006.

Actionnariat salarié

Le fonds commun de placement des salariés « GFI Expansion » détient au 31 décembre 2007 un total de 197 950 actions GFI Informatique, soit 0,4 % du capital social contre 250 850 actions détenues au 31 décembre 2006.

Un plan de distribution d'actions gratuites a été autorisé par l'Assemblée générale du 29 juin 2007 ; cette autorisation n'a pas été utilisée au 31 décembre 2007.

➔ L'environnement

La société GFI Informatique assurant pour ses clients essentiellement des prestations intellectuelles, les conséquences environnementales de son activité ne sont pas significatives.

En application de la Directive européenne relative au recyclage des déchets électroniques, le Groupe GFI Informatique a mis en œuvre les dispositions suivantes :

- choix d'un fournisseur agréé pour la récupération et le retraitement des déchets et composants électroniques

provenant des matériels informatiques obsolètes mis au rebut ;

- signature d'un contrat avec ce fournisseur ; et
- mise en place de procédures visant à l'application des modalités de récupération des matériels et composants à recycler.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Groupe détenait 25 % du capital de la société Accovia, basée au Canada, et spécialisée dans les logiciels pour le secteur du tourisme et des loisirs.

Le Groupe a conclu l'acquisition de la totalité des actions Accovia non détenues. Il détiendra ainsi 100 % de cette société canadienne. La transaction a été réalisée pour un montant ferme de 11 millions d'euros auquel se rajoutera un complément de prix plafonné à 1,2 million d'euros.

Cette opération est en cours de financement par une extension du contrat de financement décrit dans la note 8 des États financiers consolidés.

En janvier 2008, un des membres du consortium OIS.Com dans lequel GFI Italia est membre à hauteur de 89,69 %, la société Line System Service Srl, a réclamé le paiement d'une indemnité de 2 millions d'euros au titre d'un engagement non tenu du consortium de lui sous-traiter des prestations de service sur la période 2002 à 2006. GFI Italia estime cette demande infondée.

Facteurs de risques

→ Principaux risques et incertitudes

Vérification fiscale de GFI Informatique

L'administration fiscale envisage de notifier un redressement de TVA au titre des opérations de l'année 2004.

Le vérificateur a remis en cause l'exonération de TVA sur certaines livraisons intracommunautaires en considérant qu'elles comportaient des anomalies, tant au niveau du comportement du client étranger et de ses bons de commandes, que du transport de marchandises.

Le Groupe a contesté cette proposition de redressement en justifiant qu'il avait vérifié systématiquement l'existence juridique de ses clients, qu'il avait mis en place une procédure précise de vérification des marchandises en réception, qu'il pouvait retracer avec les bons de livraison, l'ensemble des réceptions et des réexpéditions, qu'il disposait de l'ensemble des factures des transporteurs et que chaque expédition avait donné lieu à une Déclaration d'Échange de Biens (DEB) dans le délai normal.

Le montant du redressement serait de 3 714 087 euros, auquel il conviendrait d'ajouter les intérêts de retard de 690 820 euros. Le vérificateur a considéré en surplus qu'il pouvait appliquer les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 1 485 635 euros. Au total, intérêts et majorations compris, le redressement porte sur 5 890 542 euros.

L'administration devant poursuivre sa vérification sur les années 2005 et 2006 ne répondra que globalement à la contestation de la proposition de redressement.

Dans ces conditions, il a paru légitime de ne pas passer de provision au titre de cette vérification de comptabilité.

Litiges en Italie

Litiges non provisionnés

- Une demande de paiement à GFI Italia, d'un montant de 1,8 million d'euros d'un fournisseur au titre de factures émises entre 1992 et 1994 réglées par des règlements et des avoirs, est non justifiée.
- Un appel en garantie de passif d'un montant de 7,9 millions d'euros de la société Engineering suite à la cession de la société Engisanita en juillet 2002. Une condamnation de GFI Informatique, par décision du tribunal arbitral du 23 mars 2007, à exécuter sa garantie à première demande d'un montant de 5,9 millions d'euros et ne se prononçant pas sur le fond du litige, ne remet pas en cause l'évaluation du risque encouru par GFI Informatique.
- Une demande d'indemnité de la municipalité de Foggia, d'un montant de 5 millions d'euros pour interruption de service, est totalement infondée.

Litiges provisionnés en 2007

- Une créance de 0,5 million d'euros au titre d'une livraison de matériel fin 2005 en Ukraine, contestée par le client, a été provisionnée pour un montant de 0,3 million d'euros.
- Une créance de 3,2 millions d'euros sur la commune de Foggia a été provisionnée pour un montant de 0,5 million d'euros. La provision totale sur ce litige est de 0,7 million d'euros.
- Une créance de 1,1 million d'euros sur la société ENTEOS a été provisionnée à hauteur de 50 % de cette créance en raison de la faible surface financière du client.

→ Risques liés aux projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme éditeur de Progiciels ou prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. Le Groupe peut alors être amené à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système Qualité de GFI Informatique, certifié ISO 9001, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières. La Direction des Offres fournit l'assistance méthodologique et les plans type de rédaction d'offre commerciale.

En sus de ces dispositions, GFI Informatique dispose d'un Comité des risques présidé par un directeur général délégué et composé du directeur juridique, du directeur financier Groupe ou France et du directeur qualité.

Ses objectifs sont :

- au stade de l'appel d'offres, de valider l'intérêt en termes techniques et financiers ;
- au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe, de prendre une décision sur la participation ou la non-participation à l'appel d'offres à partir de la procédure correspondante ;
- au stade de la remise de l'offre, de contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- une fois le projet démarré, d'assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Le Comité des risques se réunit chaque semaine afin d'examiner les dossiers qui lui sont soumis. Ses décisions sont sans appel.

→ Risques clients et fournisseurs et risques liés aux acquisitions potentielles

Relations clients

La répartition du portefeuille de clients du Groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe, France Telecom, représente 6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2007 contre 5 % en 2006. Le chiffre d'affaires réalisé avec les 10 premiers clients du Groupe représente 28 % du chiffre d'affaires consolidé, ce montant est stable par rapport à 2006. Le Groupe GFI Informatique estime donc ne pas être en état de dépendance vis-à-vis d'un de ses clients.

GFI Informatique a également un programme lui permettant de gagner de nouveaux grands comptes et d'assurer ainsi le renouvellement de son portefeuille commercial. Des

succès significatifs ont été réalisés sur de nouveaux grands comptes en 2007, en particulier le Groupe a été référencé comme fournisseur de premier rang de La Poste, EADS, Total et Casino.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance financière d'un client. Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Chaque nouveau client fait l'objet d'une enquête de solvabilité systématique menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au directeur financier Groupe. Si les risques de solvabilité sont importants, le Groupe ne s'engage pas.

Relations fournisseurs

Les achats externes représentent 207 millions d'euros en 2007, soit 30 % du chiffre d'affaires consolidé 2007, ce montant est stable par rapport à 2006. GFI Informatique n'est pas exposé à un risque de dépendance particulier vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs ou sous-traitants dans la mesure où les dix premiers fournisseurs du Groupe représentent 20 % des achats.

Risques liés aux acquisitions potentielles

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt stratégique pour le Groupe a pour principal objectif l'implantation sur des marchés étrangers ou le déploiement d'activités complémentaires. Les opérations d'acquisition peuvent entraîner la dilution du capital et la prise en charge de nouvelles dettes. Toute opération d'acquisition significative est soumise à l'approbation du Comité d'investissement préalable à l'autorisation du conseil d'administration. La limitation du pouvoir du Président, mise en place par le règlement intérieur, vise à restreindre ce type de risque.

➔ Risques juridiques

GFI Informatique a une politique de gestion des risques juridiques s'appuyant à la fois sur les unités opérationnelles et sur les Directions transverses de contrôle.

Tous les projets d'importance, au forfait comme en régie, font l'objet d'une revue systématique d'évaluation des risques juridiques, techniques et financiers.

Aucune réglementation particulière nécessitant une autorisation n'encadre les activités de GFI Informatique. Seuls certains secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent la conclusion d'accords de confidentialité particulièrement renforcés.

Le Groupe GFI Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son

activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative. Toutefois, les risques juridiques existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droits des sociétés, etc.) et concernent le Groupe GFI Informatique au même titre que toute autre entreprise de services.

Le service juridique du Groupe est chargé d'instaurer des contrats cadres, de revoir les contrats commerciaux importants et d'adresser des solutions de gestion et de maîtrise des risques.

GFI Informatique s'assure du respect des exigences généralement imposées par la réglementation des marchés publics dans le cadre des appels d'offres.

→ Risques de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de Swap (classiques ou à paliers) sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 68 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (52 % en 2006).

(en milliers d'euros)				Sensibilité à la hausse de 1 point des taux d'intérêts
Sensibilité du Groupe au risque de taux	31.12.07	Taux fixe	Taux variable	
OBSAR ⁽¹⁾ et Emprunts auprès des établissements de crédit (avant couverture)	84 747	2 013	82 734	
Répartition taux fixe/variable avant couverture	100 %	2 %	98 %	
Impact des couvertures ⁽²⁾	0	55 997	(55 997)	
OBSAR ⁽¹⁾ et Emprunts auprès des établissements de crédit (après couverture)	84 747	58 010	26 737	
Répartition taux fixe/variable après couverture	100 %	68 %	32 %	
Dettes de crédit-bail	789		789	
Tirages sur créances affacturées	4 812		4 812	
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	320		320	
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	90 668	58 010	32 658	327

(1) Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables.

(2) Les contrats de couverture de taux retenus ci-dessus ne sont exclusivement que les contrats qui transforment purement et simplement un taux variable en taux fixe ou le contraire. La position nette après couverture de taux tient compte des contrats activés au 31 décembre 2007.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 327 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe

GFI Informatique, sur la base des passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux en place au 31 décembre 2007.

→ Risques de change

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé hors de la zone euro représente seulement 4 % du chiffre d'affaires consolidé. De même les achats réalisés hors zone euro sont peu significatifs.

Les relations commerciales avec les filiales hors zone euro sont peu significatives.

Les risques de change du Groupe sont liés aux activités de financement des filiales hors zone euro et sont détaillés dans la note 28 des États financiers consolidés.

	Franc suisse	Dollar canadien	Dirham marocain	Total
Actifs	11 537	26 793	3 878	42 208
Passifs	(15 907)	(13 369)	(1 992)	(31 268)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(4 370)	13 424	1 886	10 940
Position de couverture				
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(4 370)	13 424	1 886	10 940
Impact d'une évolution défavorable uniforme de 1 centime de l'euro	44	(134)	(19)	(109)

→ Risques pays

GFI Informatique n'est pas exposé à un risque pays significatif. À la connaissance de la société, GFI Informatique n'est pas susceptible de se voir appliquer une réglementation particulière lui faisant courir un risque quelconque.

→ Risques de liquidité

Au 31 décembre 2007, la dette financière soumise au respect de clauses conventionnelles dites de défaut s'élève à 84,7 millions d'euros et se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	61 102
OBSAR	23 644
TOTAL	84 747

Les clauses conventionnelles dites de défaut sont présentées note 28 des États financiers consolidés.

Le Groupe a conclu, en 2007, avec son pool bancaire réuni en club deal, un contrat de financement incluant le

refinancement de son emprunt obligataire (OBSAR) ainsi que le financement de sa croissance externe.

Le contrat de financement porte sur un montant total de 80 millions d'euros sous forme d'un crédit à moyen terme amortissable sur 5 ans. Les premières tranches de cet emprunt ont été tirées au cours de l'exercice pour 57 millions d'euros. La tranche résiduelle de 23 millions d'euros sera tirée mi-2008, préalablement au remboursement du solde de l'emprunt obligataire.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ressource de financement non utilisée de 50 millions d'euros par l'intermédiaire d'autorisations d'affacturage non utilisées.

→ Risques sur actions

Le Groupe détient des valeurs mobilières de placement pour une valeur comptable inscrite au bilan de 1 720 milliers d'euros. Elles sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est, de ce fait, limité.

Par ailleurs, GFI Informatique détient des actions propres pour une valeur de marché de 1 094 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2007 aurait une incidence d'environ plus ou moins 109 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe GFI Informatique.

→ Risques liés à la concurrence et à l'environnement économique

GFI Informatique intervient sur un marché concurrentiel dans lequel les ventes de Progiciels et de services informatiques sont liées aux décisions d'investissement de ses clients.

Des risques inhérents à la conjoncture peuvent conduire à retarder voire annuler le démarrage de certains projets.

GFI Informatique maintient ses avantages concurrentiels sur le marché européen des services informatiques en

soutenant une politique active de formation et des efforts de développement et d'innovation.

Le Groupe s'est par ailleurs doté de deux unités de support au développement, la « Direction des Offres » et la « Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires », capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées pour s'adapter aux exigences et aux contraintes du marché.

→ Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

GFI Informatique développe des Progiciels pour ses clients. Si ces produits, qui sont critiques pour ses clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécificités définies en interne, les revenus et les résultats d'exploitation futurs de l'activité Progiciels peuvent en être affectés.

Pour maîtriser au mieux ce risque, le Groupe dispose donc de procédures de pilotage des prestations et de procédures de planification et de suivi de qualité afin d'assurer la satisfaction du client et la bonne maîtrise des projets.

→ Risques liés à la propriété intellectuelle

Les marques et logos utilisés par le Groupe ont été déposés en France pour les pays de l'Union européenne. De plus, les codes source des Progiciels conçus et développés par le

Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

➔ Risques sociaux et risques liés aux personnes clés

La réussite future du Groupe repose sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés, ainsi que sur sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre depuis la création de la société (politique salariale ciblée, plan de stock-options, gestion de carrière) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut potentiel.

➔ Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances dommages pour lesquelles les risques sont systématiquement couverts, si possible auprès du même assureur, ce qui n'est pas encore le cas pour toutes les filiales en Europe, et les assurances de responsabilité pour lesquelles la décision est prise pays par pays, en fonction des législations locales en vigueur, des exigences du marché et de la nature dominante de l'activité concernée.

Les principales polices d'assurances concernent la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, la couverture du parc d'ordinateurs portables, la couverture de l'ensemble du parc d'automobiles et de l'ensemble des locaux occupés par GFI Informatique et ses filiales, en mode locatif ou en pleine propriété, ainsi que les biens meublés lui appartenant ou ceux qui lui sont confiés.

Police responsabilité civile professionnelle

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation Groupe qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que GFI Informatique peut encourir du fait de ses

activités professionnelles dès lors qu'elle fait l'objet d'une réclamation fondée au titre des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs ou non et résultant :

- des dommages liés à l'inexécution totale ou partielle de l'obligation contractuelle que ce soit de moyens ou de résultat ;
- des dommages matériels ou immatériels subis par les biens confiés ;
- des dommages occasionnés par un virus ou d'actions délictueuses de piratage ;
- des dommages d'atteintes à l'environnement ;
- de la non-disponibilité d'un réseau informatique suite à la survenance d'un cas de force majeure.

Police tous risques informatiques

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble du parc informatique lui appartenant, soit le matériel fixe et le matériel portable, ainsi que pour les frais de reconstitution des archives informatiques et les frais supplémentaires d'exploitation :

Libellé	Garanties	Franchises
Matériel fixe	6 384 565 €	762 €
dont matériel portable	1 280 571 €	sauf vol, 20 % de la valeur actuelle nette mini 762 €
Frais de reconstitution des archives informatiques	76 224 €	762 €
Frais supplémentaires	76 224 €	762 €
Honoraires d'expert	15 245 €	762 €

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 6 000 000 d'euros.

Police multirisques professionnels

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble des locaux

occupés à titre locatif ou en pleine propriété couvrant les risques suivants : incendie, privation de jouissance, pertes indirectes, vol, dégâts des eaux et bris de glace. Les montants garantis sont les suivants :

Libellé	Garanties	Franchises
Incendie	Valeur à neuf sur la base des valeurs déclarées	894 €
Privation de jouissance	18 053 €	0 €
Pertes Indirectes	10 %	0 €
Vol	% indexé sur les valeurs déclarées	894 €
Dégâts des eaux	% indexé sur les valeurs déclarées	894 €
Bris de glace	7 622 €	894 €

Police flotte automobile

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant l'ensemble de son parc de location de véhicules longue durée.

Police Auto-Mission

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant les risques inhérents aux véhicules personnels des collaborateurs lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles.

→ Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres risques, faits exceptionnels ou litiges que ceux indiqués précédemment, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé

récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de GFI Informatique ou de ses filiales.

→ Éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas à la connaissance de la société d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas

d'offre publique, à l'exception du contrat de refinancement de 80 millions d'euros signé en 2007, ce dernier devenant renégociable en cas de changement de contrôle.

Gouvernance d'entreprise

→ Rémunération des mandataires sociaux

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité opérationnelle et des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques aux responsabilités des dirigeants.

Le montant total des rémunérations (brutes avant impôts) versées au cours de l'année aux mandataires sociaux par GFI Informatique ou ses filiales se présente comme suit (en euros) :

2007								
Prénom	Nom	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite	Engagement post-mandats
Jacques	Tordjman	360 000	340 000 ⁽¹⁾	17 974		717 974	Néant	Néant
Vincent	Rouaix ⁽²⁾	14 546	-	4 519		19 065	0	Néant
Michel	Beilin	160 489	70 000	14 595		245 084	67 512	Néant
Pierre	Chiarelli	43 077 ⁽³⁾	-	1 698		44 775	Néant	Néant
Yves	Roy	35 000 ⁽³⁾	-	1 052		36 052	Néant	Néant
Henri	Moulard				10 000	10 000	Néant	Néant
Bernard	Pache				10 000	10 000	Néant	Néant
Jacques	Lebhar				15 000	15 000	Néant	Néant
TOTAL		613 112	410 000	39 838	35 000	1 097 950	67 512	

(1) Dont 280 000 euros au titre de 2006 et 60 000 euros au titre de 2007.

(2) Le contrat de services du 30 janvier 2006 passé avec la société Auteuil Conseil dont Monsieur Vincent Rouaix est le gérant et l'associé unique s'est poursuivi pendant tout l'exercice. À ce titre un montant de 455 000 euros a été versé au titre de 2007.

(3) Montant versé au titre des mandats de DGD couvrant la période du 1^{er} janvier au 23 mai 2007.

2006								
Prénom	Nom	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite	Engagement post-mandats
Jacques	Tordjman	360 000	255 600	21 996		637 596	Néant	Néant
Vincent	Rouaix ⁽¹⁾	13 720		4 467		18 187	0	Néant
Michel	Beilin	160 000	58 000	13 606		231 606	63 543	Néant
Pierre	Chiarelli	140 000	51 000	14 643		205 643	51 748	Néant
Yves	Roy	105 000	41 500	12 706		159 206	45 049	Néant
Henri	Moulard				10 000	10 000	Néant	Néant
Bernard	Pache				10 000	10 000	Néant	Néant
Jacques	Lebhar				15 000	15 000	Néant	Néant
TOTAL		778 720	406 100	67 418	35 000	1 287 238	160 340	

(1) Un contrat de services a été passé le 30 janvier 2006 avec la société Auteuil Conseil dont Vincent Rouaix est le gérant et associé unique. À ce titre, un montant de 320 833 euros a été versé au titre de 2006.

Les rémunérations versées en 2007 ont été approuvées par le Comité des rémunérations du 19 mars 2007.

→ Liste au 31 décembre 2007 de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute société

Jacques Tordjman

Né le 19.01.41

Âge ⁽¹⁾ : 67 ans

Adresse professionnelle : 15 rue Beaujon, 75008 Paris

Date de première nomination : 29.06.1995

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2009

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Néant

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Président-directeur général de GFI Informatique SA
Président du Comité des investissements de GFI Informatique SA (France)

Sociétés non cotées

Membre du Comité de direction de GFI Progiciels SAS (France)
Représentant de GFI Informatique en qualité de Président de GFI Consulting SAS (France)

Membre du Comité de direction de GFI Consulting SAS (France)

Représentant de GFI Consulting en qualité de Président de GFI Monetic SAS (France)

Représentant de GFI Informatique en qualité d'administrateur de GFI Maroc Offshore

Président-directeur général et administrateur de GFI International SA (Suisse)

Président et administrateur de GFI Benelux (Belgique)

Président de l'Assemblée des actionnaires de GFI Portugal SA (Portugal)

Président de Grupo Corporativo GFI Informatica SA (Espagne)

Président et administrateur de GFI Canada (Canada)

Administrateur de GFI Italia Spa (Italie)

Administrateur de GFI Conseils SA (Canada)

Administrateur de Imagina Solutions Technologies Inc. (Canada)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Sociétés non cotées

Administrateur de Itefin Participations SAS

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

Gérant de la Société Privée à Responsabilité Limitée Jactor (Belgique)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Néant

Expertise et expérience professionnelle :

Ingénieur diplômé ESIEA-docteur en physique, M. Jacques Tordjman a commencé sa carrière en 1968 chez Philips en qualité d'ingénieur informaticien, puis de directeur de la formation. Il y poursuit sa carrière en qualité de consultant organisateur.

En 1971, il rejoint Honeywell Bull en tant que chef de projets grands systèmes (futur GCOS 8). Il crée, en 1973, la SSII Scor Assistance, dont il est le directeur général.

Après avoir cédé la société Scofi, créée en 1975 à Sesa, SSII dirigée par M. Jacques Stern, M. Jacques Tordjman rejoint GFI en janvier 1984 pour diriger les activités d'ingénierie.

En janvier 1985, il prend également la présidence de GFI TB. En 1990, il est nommé Président-directeur général du Groupe GFI Informatique dont il double alors rapidement le chiffre d'affaires.

En 1991, suite à l'OPA de EDS, M. Jacques Tordjman est nommé PDG de l'ensemble dénommé EDS-GFI qu'il conduit à la troisième place des SSII françaises.

En 1994, il est appelé par M. Jean-Marie Descarpentries, Président du Groupe Bull, pour lancer le projet Athesa qui prendra, en 1995, le nom d'Intégris.

En 1995, avec le management, des industriels et des financiers, M. Jacques Tordjman relance le projet GFI Informatique par l'acquisition à EDS des activités de prestations intellectuelles d'un effectif de 890 personnes.

M. Jacques Tordjman est Président-directeur général de la société GFI Informatique depuis 1993.

Vincent Rouaix

Né le 16.06.59

Âge ⁽¹⁾ : 48 ans

Adresse professionnelle : 15 rue Beaujon, 75008 Paris

Date de première nomination : 31.05.2006

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Non

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Administrateur de GFI Informatique SA (France)
Directeur général délégué de GFI Informatique SA (France)

Sociétés non cotées

Président-directeur général de Euvoxa développement SA (France)
Président-directeur général de GFI Infrastructures et production SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Sociétés non cotées

Gérant de Auteuil Conseil EURL
Administrateur de Itefin Participations SAS

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Sociétés cotées

Président-directeur général de Algorgiel SA (jusqu'en décembre 2007)
Administrateur de la société IB Group, cotée à Paris (jusqu'en novembre 2007)

Sociétés non cotées

Président-directeur général de Adeliior SA (jusqu'en juillet 2006)
Président de Euvoxa SAS (jusqu'en octobre 2006)
Président de Spider Business SAS (jusqu'en novembre 2006)
Président de Opsi Services SAS (jusqu'en octobre 2006)
Gérant de Atlas Communication EURL (jusqu'en octobre 2006)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École supérieure des travaux publics, M. Vincent Rouaix a effectué l'ensemble de sa carrière dans des Groupes de services internationaux.

En 1986, il rejoint la société Logispace, spécialisée dans le Conseil et les Systèmes d'Information où il accède rapidement au poste de directeur général, puis de Président-directeur général.

En 1999, la société Logispace ayant rejoint la société Cognicase, il est nommé directeur général de la société Cognicase France.

En 2001, il devient Executive Vice-Président et directeur général Europe de la société Cognicase. M. Vincent Rouaix a ensuite créé et développé le Groupe Adeliior avec le support de fonds d'investissements reconnus. Suite à la prise de contrôle du Groupe Adeliior par le Groupe GFI Informatique, il est nommé administrateur (mars 2006) et directeur général délégué (décembre 2006) de GFI Informatique.

Michel Beilin

Né le 4.12.50

Âge ⁽¹⁾ : 57 ans

Adresse professionnelle : 15 rue Beaujon, 75008 Paris

Date de première nomination : 25.06.1996

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2009

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : Néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Non

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Directeur général délégué de GFI Informatique SA (France)

Sociétés non cotées

Président-directeur général et administrateur de Financière SINORG SA (France)
Représentant de Financière SINORG en qualité de Membre du Comité de direction de GFI Progiiciels SAS (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Néant

Expertise et expérience professionnelle :

Titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA de 3^e cycle) en informatique des organisations et MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises, Université Paris Dauphine, Ingénieur CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), M. Michel Beilin a commencé sa carrière en 1976 chez Valgos Conseil, SSII filiale du Groupe Vallourec.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

En 1980, il entre chez Cap Gemini Sogeti comme directeur de projet, puis ingénieur d'affaires.

En 1981, il rejoint le Groupe GFI Informatique au sein de la filiale de conseil Serti en qualité d'ingénieur d'affaires, puis devient responsable d'agence dans le domaine des prestations intellectuelles sous la direction de M. Jacques Tordjman.

En 1985, il est appelé par M. Jacques Tordjman à la Direction Générale de GFI-TB, du Groupe GFI Informatique en 1990 et d'EDS-GFI.

En 1995, il est l'un des fondateurs de GFI Informatique.

Jacques Lebhar

Né le 18.04.46

Âge ⁽¹⁾ : 62 ans

Adresse professionnelle : 28 rue de Chateaudun, 75009 Paris

Date de première nomination : 27.05.2003

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2009

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 77 872

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Oui

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Administrateur et Président du Comité d'audit et de contrôle interne de GFI Informatique SA (France)

Membre du Comité des nominations et des rémunérations de GFI Informatique SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Sociétés non cotées

Président de Jacques Lebhar Finances SAS

Président de LB-P SAS

Président de LB-P Asset Management SA

Membre du conseil de surveillance de la société ESL & Network Holding

Sociétés cotées

Membre du conseil de surveillance de la société Solving International

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Société cotée

Président-directeur général de la société Entenial agréée en qualité de Banque (jusqu'en 2003)

Membre du conseil de surveillance de Aareal Bank AG (jusqu'en 2006)

Sociétés non cotées

Représentant permanent d'Entenial au conseil d'administration de Mondiale Partenaire SA (jusqu'en 2003)

Représentant permanent d'Entenial au conseil de surveillance de Vauban Mobilisations Garanties SA (jusqu'en 2003)

Représentant permanent d'Entenial au conseil d'administration de Sipari SA (jusqu'en 2003)

Membre du conseil de surveillance de Aareal Holding GmbH (jusqu'en 2004)

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jacques Lebhar est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1966), licencié en droit et ancien élève de l'École nationale d'administration (1972).

Après douze années passées dans l'administration, il rejoint Orkem (ex-CdF Chimie) pour assurer, de 1984 à 1990, la responsabilité de la Direction Financière du Groupe.

En 1990, M. Jacques Lebhar rejoint Bull et devient en 1991 directeur général adjoint du Groupe. Il est par ailleurs Président de Bull International SA et de Bull Data Systems Inc.

En juin 1995, il est nommé Président-directeur général du Comptoir des Entrepreneurs.

Lors de l'acquisition par le Comptoir des Entrepreneurs de l'intégralité du capital de la Banque La Hénin, en septembre 1998, il est nommé Président-directeur général de la Banque.

En juin 2000, M. Jacques Lebhar est nommé Président-directeur général d'Entenial, le nouveau nom du Groupe Comptoir des Entrepreneurs – La Hénin, suite à la fusion des deux établissements. Entenial est la banque spécialisée dans le financement immobilier et patrimonial, société cotée détenue à 72 % par AGF (Groupe Allianz).

Depuis 2004, M. Jacques Lebhar est Président de la SAS Jacques Lebhar Finances et de ses filiales LB-P et LB-P Asset Management créées en 2006.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

Henri Moulard

Né le 02.05.38

Âge ⁽¹⁾ : 70 ans

Adresse professionnelle : Truffle Venture - 25 rue Marbeuf,
75008 PARIS

Date de première nomination : 27.05.2003

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2009

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 8

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Oui

**Fonctions principales exercées dans le Groupe
GFI Informatique**

Société cotée

Censeur au conseil d'administration de GFI Informatique SA (France)

Président du Comité des nominations et des rémunérations de GFI Informatique

Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de GFI Informatique (jusqu'en décembre 2007)

**Fonctions principales exercées en dehors du Groupe
GFI Informatique**

Sociétés cotées

Censeur et Président du Comité d'audit du Crédit Agricole
Administrateur de Burelle SA

Membre du conseil de surveillance et du Comité des nominations et des rémunérations d'Unibail

Président du conseil d'administration de Attijariwaffa Bank Europe (jusqu'en janvier 2008)

Sociétés non cotées

Président Invest in Europe

Président de HM et Associés (SAS)

Président du conseil de surveillance Dixence

Président du conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de la Financière Centuria

Vice-Président du Comité exécutif représentant le collège des censeurs de GERPRO

Censeur et Président du Comité des risques et des comptes de LCL

Censeur et Président du Comité d'audit de Calyon

Censeur de Dietswell

Censeur de NetBooster

Administrateur d'Elf Aquitaine

Administrateur de Atlamed SA (Maroc)

Administrateur de Involys (Maroc)

Administrateur de Compagnie Minière de Touissit

Administrateur de OSEAD Maroc Mining

Membre du conseil de gouvernance et Président du Comité de rémunération de La Française des Placements Investissements

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Sociétés cotées

Administrateur de GFI Informatique SA (jusqu'en mai 2003)

Administrateur et membre du Comité d'audit de Foncia (jusqu'en mai 2007)

Administrateur et Président du Comité de rémunération d'Unibail (jusqu'en mai 2007)

Président-directeur général de Generali France Holding (jusqu'en 2002)

Administrateur du Crédit Agricole (jusqu'en 2003)

Sociétés non cotées

Administrateur et membre du Comité d'audit de Attijariwaffa Bank (Maroc) (jusqu'en septembre 2007)

Administrateur et membre du Comité d'audit de Attijariwaffa Bank (Tunisie) (jusqu'en octobre 2007)

Administrateur et membre du Comité d'audit de la Banque du Sud (Tunisie) (jusqu'en septembre 2007)

Président du Directoire de ABN AMRO France (jusqu'en 2001)

Président-directeur général : GFA Vie et GFA lard, France Vie et France lard, La Fédération Continentale (jusqu'en 2002)

Administrateur de l'Équité, Europe Assistance (jusqu'en 2002)

Membre du conseil de surveillance de DIL France (jusqu'en 2003)

Administrateur d'ISIS (filiale d'IFP) (jusqu'en 2001)

Administrateur de Corifrance (jusqu'en 2003)

Membre du Bureau et trésorier de la Fondation de France (jusqu'en juillet 2006)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et titulaire d'un DESS de droit public, M. Henri Moulard a occupé différents postes à responsabilités de 1959 à 1977 au sein de la Lyonnaise de Banque et de la Banque de la Hénin. Secrétaire Général de la Lyonnaise de Banque en 1977, directeur général adjoint en 1982, directeur général en 1984, Président-directeur général en 1987, il devient en 1992 Président des directoires de la Banque de Neufelize et du Groupe ABN AMRO en France.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

En 1998, il est nommé administrateur de GFI Informatique.
En 2000, il prend la présidence de Generali France et de ses filiales françaises.

Depuis 2002, il est Président d'une société de gestion indépendante de Private Equity, Invest in Europe (Truffle Venture).

En 2003, il est nommé censeur au conseil d'administration de GFI Informatique.

Bernard Pache

Né le 13.10.34

Âge ⁽¹⁾ : 73 ans

Adresse professionnelle : Résidence de l'Observatoire –
8 rue du Bel Air, 92190 Meudon

Date de première nomination : 25.05.1998

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 4 000

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Oui

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Administrateur de GFI Informatique SA (France)
Membre du Comité des investissements de GFI Informatique SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Sociétés cotées

Administrateur de la société Tessenderlo Chemie (Belgique)
Administrateur de Novalia France Gines (France)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Sociétés non cotées

Président de la société Novatec (jusqu'en 2003)
Administrateur de la société ERAP (jusqu'en 2002)
Administrateur de la société Trefimetaux (jusqu'en 2004)
Membre du conseil de surveillance de la société Bureau Veritas (jusqu'en 2004)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des mines de Paris, M. Bernard Pache a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie en qualité d'ingénieur des mines (1957-1967).

En 1967, il entre dans le Groupe Pechiney où il occupe différents postes à responsabilités : directeur délégué (1983-1984), Président-directeur général (1985-1986).

Il a ensuite dirigé le Groupe Charbonnages de France (1986-1992), le Groupe Bull (1992-1993), le Groupe EMC (1994-1999) et présidé la société Novatec (1999-2003).

M. Bernard Pache est administrateur de GFI Informatique depuis mai 1998.

Patrick de Giovanni

Né le 4.03.45

Âge ⁽¹⁾ : 63 ans

Adresse professionnelle : 45 avenue Kléber, 75016 Paris

Date de première nomination : 14.12.2007

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Non

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Administrateur de GFI Informatique SA (France)
Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de GFI Informatique SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Société cotée

Administrateur de Séchilienne Sidex SA

Sociétés non cotées

Administrateur de Apax Partners & Cie Gérance SA
Membre du Comité d'administration de Itefin Participations SAS
Directeur général de Itefin Participations SAS
Directeur général de Financière Helios SAS
Membre du Comité exécutif de Financière Helios SAS
Gérant de SC Plamet
Administrateur de Vedic Group SAS
Membre du conseil d'administration de Vedic SAS

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Sociétés cotées

Président et membre du conseil de surveillance de Amboise Investissement (jusqu'en 2006)

Représentant de Apax Partners SA au conseil d'administration de Séché Environnement (jusqu'en 2006)

Sociétés non cotées

Président-directeur général de Horis SA (jusqu'en 2007)

Représentant permanent de Horis au conseil d'administration de HMI Grande Cuisine SA (jusqu'en 2007)

Représentant légal de Horis gérante de Horis Services SNC (jusqu'en 2007)

Représentant permanent de Horis au conseil d'administration de Frimaval SA (jusqu'en 2007)

Administrateur de Financière Helios SAS (jusqu'en 2006)

Représentant de Apax Partners SA au conseil d'administration de Société Européenne Boissière (jusqu'en 2006)

Administrateur de la Société Européenne Kléber (jusqu'en 2006)

Représentant de Apax Partners SA au conseil d'administration de Alcyon Finance (jusqu'en 2005)

Représentant de Apax Partners SA au conseil de surveillance de Créatifs Groupe SAS (jusqu'en 2005)

Représentant de Apax Partners SA au conseil de surveillance de Créatifs SAS (jusqu'en 2005)

Président et administrateur de Trocadéro Finances SAS (jusqu'en 2005)

Président et administrateur de Paréo Finances SAS (jusqu'en 2005)

Administrateur de Frans Bonhomme SAS (jusqu'en 2005)

Administrateur de MMG (jusqu'en 2003)

Administrateur de Effik (jusqu'en 2003)

Expertise et expérience professionnelle :

Patrick De Giovanni est directeur associé d'Apax Partners depuis 1983. Il a réalisé un grand nombre d'investissements dans des entreprises industrielles et de services aux entreprises et dans tous les types d'opérations (LBO, Capital développement, Capital risque). Il est ancien Président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC). Patrick de Giovanni est ancien élève de l'École polytechnique.

Itefin Participations – société non cotée représentée par Gilles Rigal

Société par actions simplifiée au capital de 78 254 597,00 euros

45 avenue Kléber, 75016 Paris

Date de première nomination : 14.12.2007

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Nombre d'actions détenues par Itefin Participations : 15 069 443

Gilles Rigal

Né le 26.05.58

Âge ⁽¹⁾ : 50 ans

Adresse professionnelle : 45 avenue Kléber, 75016 Paris

Date de première nomination : 14.12.2007

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Non

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique

Société cotée

Représentant permanent de Itefin Participations au conseil d'administration de GFI Informatique SA (France)

Membre du Comité des investissements de GFI Informatique SA (France)

Membre du Comité des nominations et des rémunérations de GFI Informatique SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI Informatique

Sociétés non cotées

Président de Itefin Participations SAS

Membre du Comité d'administration de Itefin Participations SAS

Administrateur de Cognitis Group SA

Représentant permanent de Apax Partners SA au conseil d'administration de ASK SA

Représentant de la masse des porteurs d'obligations convertibles de ASK SA

Représentant permanent de Apax Partners au conseil d'administration de Odyssey Group SA (Luxembourg)

Membre du Comité des rémunérations de Odyssey Group SA (Luxembourg)

Administrateur de Odyfinance SA (Luxembourg)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières annéesSociétés non cotées

Membre du conseil de surveillance de Cartesis (jusqu'en 2007)
 Représentant permanent de Sistecar SAS au conseil d'administration de Sistecar Management (jusqu'en 2007)
 Président de Sistecar SAS (jusqu'en 2007)
 Administrateur de Charbons Polonais (jusqu'en 2006)
 Administrateur de Odyssey Group SA (Luxembourg) (jusqu'en 2006)
 Membre du conseil de surveillance de Cartesis SA (jusqu'en 2006)
 Administrateur de CCMX SA (jusqu'en 2004)
 Administrateur de CCMX Holding (jusqu'en 2004)
 Représentant permanent de Apax Partners au conseil d'administration de Clariteam (jusqu'en 2004)

Expertise et expérience professionnelle :

Gilles Rigal a rejoint Apax Partners en 2001 en tant que directeur associé au sein de l'équipe Technologies de l'Information. Avant de rejoindre Apax, il a exercé pendant 20 ans des fonctions de Direction Générale dans le secteur de l'informatique tant en Europe qu'aux États-Unis. Il a notamment été directeur général et Vice-Président Europe de BMC Software. Gilles Rigal est Ingénieur ENSEEIHT et titulaire d'un DEA de Robotique de l'Université de Toulouse.

Jean-Hervé Lorenzi

Né le 24.07.47

Âge ⁽¹⁾ : 60 ans

Adresse professionnelle : 47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Date de première nomination : 24.12.2007

Échéance du mandat ⁽²⁾ : 2010

Nombre d'actions GFI Informatique détenues : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : Oui

Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique :Société cotée

Administrateur de GFI Informatique SA (France)

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe GFI InformatiqueSociétés non cotées

Président du conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS
 Président du conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Capital Partners SAS
 Président du conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Investment Partners SAS
 Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré SA
 Membre du conseil de surveillance de Newstone Courtage SA
 Membre du conseil de surveillance de SIACI SA
 Membre du conseil de surveillance de Assurances & Conseils Saint-Honoré SA
 Membre du conseil de surveillance de Euler Hemes SA
 Représentant permanent de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque au conseil d'administration de Novespace SA
 Administrateur de BNP Paribas Assurances SA
 Censeur de Associés en Finance SA
 Censeur du Crédit Foncier de France SA

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières annéesSociétés non cotées

Néant

Expertise et expérience professionnelle :

Docteur en sciences économiques, agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, Jean-Hervé Lorenzi est l'auteur de nombreux articles publiés dans des revues scientifiques et de plusieurs ouvrages, dont :

- « Retraites : la lutte des âges » (en coll.) in État d'urgence, Robert Laffont, 2004 ;
- « Politique de concurrence contre politique industrielle » in L'Europe et la gouvernance mondiale, Cercle des économistes, Éditions Descartes, 2003 ;
- « Recherche et place financière : le cas de la France » (en coll.) in Peut-on faire confiance aux marchés financiers ?, Cercle des économistes, Éditions Descartes, 2003 ;
- « L'université maltraitée (en coll.), Plon, 2003.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le conseil d'administration.

➔ Autres informations sur les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction administrative de nature à leur interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale, d'aucune condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation et d'incrimination ou sanctions publiques officielles au 31 décembre 2007.

Ces mandataires n'ont pas non plus été empêchés par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Cependant, deux mandataires sociaux ont été condamnés par la Commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers à savoir, Monsieur Jacques Tordjman à une amende de 400 000 euros pour exploitation d'information privilégiée et non-respect des dispositions relatives aux déclarations de franchissement de seuils et Monsieur Michel Beilin, à une amende de 300 000 euros pour exploitation d'information privilégiée. Les deux mandataires sociaux ont fait appel.

Il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.

Le nombre minimum d'actions devant être détenu par les administrateurs dans la société est de 1.

Un plan de distribution d'actions gratuites a été autorisé par l'Assemblée générale de juin 2007 ; cette autorisation n'a pas été utilisée au 31 décembre 2007. Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2007.

De même, il n'existe pas de contrat de services liant les membres des organes d'administration et de direction du Groupe à GFI Informatique ou à l'une de ses filiales, à l'exception d'un contrat de services signé en date du 30 janvier 2006 avec la société Auteuil Conseils dont Monsieur Vincent Rouaix est le gérant et l'associé unique. Ce contrat, signé en date du 30 janvier 2006, renouvelé le 15 octobre 2007, prévoit un engagement ferme durant jusqu'au 1^{er} février 2010 et un montant annuel d'honoraires de 350 000 euros.

➔ Jetons de présence versés aux administrateurs et au censeur

Les jetons de présence versés aux administrateurs et aux censeurs sont répartis en fonction d'un critère d'assiduité défini comme suit :

- 50 % des jetons sont affectés aux administrateurs participant uniquement aux réunions du conseil d'administration :
 - 50 % partie fixe,
 - 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions du conseil d'administration ;

- 50 % des jetons sont affectés aux administrateurs participant aux Comités spécialisés :
 - 50 % partie fixe,
 - 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions des Comités spécialisés.

La société a versé en 2007 un montant de 35 000 euros de jetons de présence aux administrateurs indépendants et au censeur au titre de l'exercice 2006.

→ Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au cours de l'exercice 2007

	Fonction	Date de l'opération	Nature de l'opération	Montant global	Prix unitaire
Michel Beilin	Directeur général délégué	03.12.07	Cession d'actions	2 055 005 €	7,38 €
Michel Beilin	Directeur général délégué Groupe	03.12.07	Échange d'actions	4 229 433 €	7,38 €
Pierre Chiarelli	Membre du Comité stratégique Groupe	03.12.07	Cession d'actions	381 833 €	7,38 €
Pierre Chiarelli	Membre du Comité stratégique Groupe	03.12.07	Échange d'actions	785 874 €	7,38 €
Vincent Rouaix ⁽¹⁾	Administrateur - Directeur général délégué	03.12.07	Cession d'actions	2 090 739 €	7,38 €
Vincent Rouaix ⁽¹⁾	Administrateur - Directeur général délégué	03.12.07	Échange d'actions	3 516 363 €	7,38 €
Vincent Rouaix ⁽¹⁾	Administrateur - Société liée à Vincent Rouaix	03.12.07	Échange d'actions	786 634 €	7,38 €
Jacques Tordjman ⁽²⁾	Président-directeur général	03.12.07	Échange et Cession d'actions	28 602 223 €	7,38 €
Jacques Tordjman ⁽²⁾	Président-directeur général	09.11.07	Cession d'actions	103 724 €	8,26 €
Pierre Chiarelli	Directeur général délégué	21.05.07	Cession d'actions	300 648 €	9,15 €
Jacques Tordjman	Président-directeur général	21.02.07	Cession bons	56 869 €	1,72 €

(1) Opérations réalisées par Vincent Rouaix et par Auteuil Conseil (société contrôlée par Vincent Rouaix).

(2) Opérations réalisées par Jacques Tordjman et Jactor (société contrôlée par Jacques Tordjman).

Les opérations réalisées le 3 décembre 2007 par Messieurs Jacques Tordjman (en ce compris la société Jactor qu'il contrôle), Vincent Rouaix (en ce compris la société Auteuil Conseil qu'il contrôle), Michel Beilin et Pierre Chiarelli sont

relatives à la cession et à l'apport en nature de leurs actions GFI Informatique à la société Itefin Participations, filiale du Groupe Apax Partners, en application d'un protocole d'investissement en date du 20 octobre 2007.

➔ Restrictions d'intervention sur le titre GFI Informatique

Le règlement intérieur du conseil d'administration stipule que :

- les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives à court terme sur les titres de la société ;
- les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur les titres de la société lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours des titres ;
- les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur les titres de toute autre société cotée en Bourse lorsqu'en vertu de leur fonction d'administrateur du Groupe GFI Informatique, ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de Bourse des titres de la société susvisée ;
- les administrateurs s'abstiendront d'effectuer des opérations portant sur les titres de la société pendant des périodes qui leur seront spécifiquement indiquées ;
- pendant le mois précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels de la société, les administrateurs

ne doivent ni acheter ni vendre des titres de la société, sauf circonstances exceptionnelles. Dans tous les cas ils doivent se conformer aux règles ci-dessus ;

- les administrateurs ayant également des postes d'administrateurs ou gérants dans des fonds d'investissement (SICAV/FCP) qui détiennent eux-mêmes des titres GFI Informatique ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser ou utiliser des informations concernant le Groupe GFI Informatique ;
- l'ensemble des règles ci-dessus est également applicable à toute opération effectuée par les conjoints, ascendants, et descendants des administrateurs.

Aucune modification du règlement du conseil d'administration n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2007.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la société www.gfi.fr et peut être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

Commentaires sur les comptes sociaux 2007

Les comptes individuels de l'exercice 2007 ont été établis selon les mêmes règles d'évaluation et de présentation que celles utilisées en 2006.

→ Commentaires sur les comptes sociaux de GFI Informatique SA

Le résultat net de 2007 ressort à - 1 817 milliers d'euros, contre 9 324 milliers d'euros en 2006. Cette perte traduit les impacts significatifs des événements exceptionnels survenus au cours de l'année 2007 et qui ont grevé lourdement le résultat financier et le résultat exceptionnel :

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de GFI Informatique SA est de 311 083 milliers d'euros en 2007 contre 276 406 milliers d'euros en 2006 soit une progression de 12,5 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à 21 595 milliers d'euros en 2007 contre 22 124 milliers d'euros en 2006, soit une légère baisse de - 2,4%. Aussi, la marge d'exploitation s'établissant à 6,9 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 8,0 % en 2006 ressort-elle également en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Résultat financier

Le résultat financier de 2007 représente une charge nette de 11 635 milliers d'euros contre 2 034 milliers d'euros en 2006. Ce poste est principalement constitué :

- de charges représentatives du soutien financier accordé à GFI Italia pour 11 000 milliers d'euros et à Calleo Germany pour 295 milliers d'euros ;

- des charges d'intérêts liées aux financements (5 223 milliers d'euros).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 11 669 milliers d'euros en 2007 contre - 3 367 milliers d'euros en 2006. Les charges exceptionnelles comprennent principalement :

- les frais liés au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe au cours du premier semestre 2007 et les dépenses engagées suite à l'Offre Publique d'Achat dont le Groupe a fait l'objet. Ces coûts s'élèvent à 4 406 milliers d'euros ;
- la moins-value réalisée sur la cession des titres de la filiale italienne GFI Consulting pour 4 268 milliers d'euros ;
- les amortissements dérogatoires (1 255 milliers d'euros) ;
- les coûts de restructurations nets des reprises de provisions correspondantes (1 319 milliers d'euros).

Participation

La participation s'élève à 676 milliers d'euros au titre de 2007 contre 1 258 milliers d'euros au titre de 2006.

Impôt sur les sociétés

Les déficits fiscaux de la société Algorgiel qui s'établissaient à 11 647 milliers d'euros au 31 décembre 2006 sont devenus reportables sur les résultats propres de la société GFI Informatique au titre d'un agrément fiscal reçu en 2007. Ces déficits fiscaux ont été consommés par GFI Informatique à hauteur de 7 045 milliers d'euros au titre de l'exercice 2007. Dans ce contexte, le produit d'impôt de l'exercice s'élève à 567 milliers d'euros.

Autres données

Les dettes financières de GFI Informatique s'élèvent à 140 246 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 120 294 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

L'actif immobilisé net est de 347 171 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 302 008 milliers d'euros au 31 décembre 2006, tandis que les capitaux propres sont de 226 656 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 193 906 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

➔ Acquisitions, cessions et restructurations juridiques

Acquisitions

En septembre 2007, GFI Informatique a réalisé l'acquisition de 100 % des titres de la société Groupe BTD, société mère des sociétés suivantes :

- Alliance Ingénierie ;
- Alliance SI ;
- BTD Consulting ;
- Elites Consulting ;
- BTD Clearviews ;
- BBS One ;
- BBS One Ingénierie.

Par ailleurs, en mars 2007, GFI Informatique a réalisé l'acquisition de 189 actions de la société BWM (Belgique), portant sa participation à 100 %.

Création de société

Souscription au capital de la société GFI Maroc Offshore (Maroc) à hauteur de 100 %.

Fusion

En décembre 2007, GFI Informatique a procédé, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, à la fusion-absorption de la société Algorgiel. La rémunération des actionnaires minoritaires a été réalisée par émission de 124 826 actions nouvelles de GFI Informatique. Le mali de fusion dégagé a été comptabilisé en fonds de commerce.

Cession

Cession en date du 29 juin 2007 des actions de la filiale italienne GFI Consulting à la société GFI Italia SPA.

Liquidation

La filiale Calleo Germany (Allemagne) a été liquidée au cours de l'exercice.

→ Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Créances sur la filiale
					Brute	Nette	
A-FILIALES							
(10 % au moins du capital détenu par la société)							
FINANCIÈRE SINORG	France	3 758	6 754	100,00	22 169	22 169	-
SCBF	France	40	7	100,00	40	40	-
GFI CONSULTING	France	12 141	(11 837)	100,00	12 191	12 191	13 606
GFI PROGICIELS	France	7 978	26 413	39,80	8 082	8 082	-
INFORMATIQUE ET SERVICES	France	38	24	100,00	38	38	-
GIFIMO	France	1	(10)	100,00	1	1	-
GFI EUVOXA	France	2 535	5 084	100,00	2 377	2 377	41
ADELIOR FRANCE	France	347	1 064	100,00	4 803	4 803	-
GFI GROUPE INFRASTRUCTURES ET PRODUCTION	France	4 000	(344)	100,00	10 712	10 712	77
GFI ELIOS INFORMATIQUE	France	154	(1 657)	100,00	300	300	8
GROUPE BTD	France	47	6 400	100,00	42 320	42 320	-
GFI ITALIA	Italie	18 355	6 017	54,50	19 803	19 803	13 188
GFI PORTUGAL	Portugal	60	10 989	100,00	10 923	10 923	-
GFI INTERNATIONAL	Suisse	56 979	(4 431)	100,00	74 599	74 599	14 983
GFI BENELUX	Belgique	225	(1 094)	100,00	235	0	2 452
BWM	Belgique	19	(6)	100,00	1 488	1 488	5
GFI CANADA	Canada	6 229	(80)	55,55	3 154	3 154	1 604
HOLDING GFI INFORMATIQUE MAROC	Maroc	1 630	120	100,00	1 895	1 895	-
GFI MAROC OFFSHORE	Maroc	36		100,00	36	36	-
B- TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS		7 274	9 858		602	602	22 159
C- ACTIONS AUTODÉTENUES		-	-	0,31	1 204	1 095	-
TOTAL					216 971	216 626	68 122

La décision de provisionner ou non les titres, comptes courants et créances rattachées des filiales de GFI Informatique est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

Provision sur créances	Dettes envers la filiale	Comptes courants débiteurs	Comptes courants créditeurs	Créances client	Dettes fournisseur	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-	-	-	-	-	-	-	-	1 389	-
-	36	-	-	-	1	-	10	0	-
575	172	-	79	8	-	4 845	116	-	-
30 930	14	277	2 051	212	762	44 044	4 061	874	-
-	-	105	-	47	-	148	16	-	-
-	-	15	-	-	-	225	108	-	-
-	3 921	-	3 263	6 437	200	22 352	(805)	-	-
34	94	27	525	412	-	10 181	337	-	-
-	980	-	0	270	-	824	(2)	-	-
167	3 056	8	238	2 256	-	4 713	183	-	-
-	5 723	-	-	-	-	8 134	1 609	-	-
-	147	-	14	212	-	56 971	(5 173)	-	-
5 697	-	53	-	-	-	16 748	859	-	-
-	192	-	-	13	-	2 830	(3 532)	-	-
(869)	31	-	76	20	740	9 673	16	-	-
-	-	-	-	-	-	-	(15)	-	-
-	-	-	-	-	-	-	446	-	-
-	-	-	-	-	-	-	7	-	-
-	-	-	-	6	-	200	(148)	-	-
0	275	0	8	0	0	50 787	453	0	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(869)	37 403	14 643	484	6 253	9 893	1 703	232 684	(76)	874

→ Résultat des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Capital social	108 587	92 680	86 309	86 308	86 306
Nombre d'actions émises	54 293 742	46 339 887	43 154 277	43 154 173	43 152 828
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	311 083	276 406	264 930	242 454	228 703
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	1 444	12 564	9 741	4 757	9 589
Participation des salariés au titre de l'exercice	676	1 258	70	147	138
Impôt sur les bénéfices	(567)	6 141	2 330	206	654
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(1 818)	9 324	14 841	(16 598)	7 954
Montant des bénéfices distribués *	11 945	9 268	4 634	0	1 726
III- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,02	0,11	0,17	0,10	0,20
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(0,03)	0,20	0,34	(0,38)	0,18
Dividende (avoir fiscal inclus) *	0,22	0,20	0,10	0,00	0,06
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	3 323	3 049	2 979	2 895	2 931
Montant de la masse salariale	126 790	116 032	111 949	105 709	104 012
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	59 103	53 743	50 968	48 738	47 101

* Soumis à décision de l'Assemblée générale.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de

notre société ne comprennent aucune dépense non admise dans les charges par l'administration fiscale au titre de l'article 39-4 du même code.

➔ Affectation du résultat de GFI Informatique

Le bénéfice distribuable de l'exercice 2007 est composé comme suit (en milliers d'euros) :

Origines	(en milliers d'euros)
Report à nouveau	24 061
Résultat de l'exercice	(1 818)
TOTAL	22 243

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable comme suit (en milliers d'euros) :

Affectation du résultat distribuable	(en milliers d'euros)
aux actionnaires à titre de dividende pour :	11 945
au compte « report à nouveau » pour :	10 298
TOTAL	22 243

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,22 euro par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2008 et payable à compter de cette date.

Pour tenir compte de la réforme du régime fiscal des distributions introduite par l'article 76 de la Loi de finances pour 2006, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'avoir fiscal a été supprimé et un abattement de 40 % a été mis en place au bénéfice des seuls associés personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions au 31 décembre	46 339 887	43 154 277	43 154 173	43 152 828	43 104 276
Valeur nominale (en euros)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Dividende par action (en euros)	0,20	0,10	-	0,04	0,03
Avoir fiscal par action (en euros)	-	-	-	0,02	0,02
Revenu global par action (en euros)	0,20	0,10	-	0,06	0,05
MONTANT NET DISTRIBUÉ (en euros)	9 251 343	4 619 846	-	1 726 113	1 293 128

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear France. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi et versé à la Caisse de dépôts et consignations.

→ Inventaire des valeurs mobilières détenues par GFI Informatique SA

	Nombre de titres	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)
Participations françaises		
FINANCIÈRE SINORG	246 524	22 169
SCBF	4 000	40
GFI CONSULTING	1 214 050	12 191
GFI PROGICIELS	4 163 410	8 082
INFORMATIQUE ET SERVICES	2 500	38
GIFIMO	651	1
GFI EUVOXA	185 414	2 377
ADELIOR FRANCE	5 925	4 803
GFI GROUPE INFRASTRUCTURES ET PRODUCTION	40 000	10 712
GFI ELIOS INFORMATIQUE	2 794	300
GROUPE BTD	4 665 000	42 320
Participations étrangères		
GFI ITALIA	10 000 000	19 803
GFI PORTUGAL	12 000	10 923
GFI INTERNATIONAL	9 428 334	74 599
GFI BENELUX	88 464	0
BWM	1 260	1 488
ADELIOR BENELUX	3	0
GFI CANADA	5 000 000	3 154
HOLDING GFI INFORMATIQUE MAROC	185 000	1 895
GFI MAROC OFFSHORE	4 000	36
GRUPO CORPORATIVO GFI INFORMATICA	100 000	602
TOTAL		215 533
Actions autodétenues		
GFI INFORMATIQUE	168 364	1 095
Valeurs mobilières de placement		
Sicav cash Invest BNP	257	545
TOTAL		545

Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique

→ Renseignements concernant le capital social

Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social est de 108 587 484 euros. Il est divisé en 54 293 742 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions autodétenues par GFI Informatique (168 364 actions) qui n'ont pas droit de vote, le nombre de droits de vote au 31 décembre 2007 est de 54 125 378.

Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment B). Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts).

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des statuts).

Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France.

La société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

Rachat par la société de ses propres actions

Opérations effectuées au cours du précédent programme sur la base de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 29 juin 2007

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2007 :	46 339 887
Nombre de titres autodétenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2007 (en titres et en pourcentage) :	137 718 (0,30 %)

Informations cumulées du 29 juin 2007 au 31 décembre 2007

Nombre de titres achetés	540 255
Nombre de titres vendus	509 609
Nombre de titres transférés	0
Nombre de titres annulés	0
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2007 (en titres et en pourcentage)	168 364 (0,31 %)
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2007	1 203 703 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2007	1 010 184 €
Cours moyen d'achat hors frais au cours de l'année 2007	7,68 €
Cours moyen de vente hors frais au cours de l'année 2007	7,33 €
Montant des frais de négociation du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	NA

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2007 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acquiescer un nombre d'actions GFI Informatique représentant 1,7 % du capital au 31 décembre 2006 pour un montant maximum de 11,7 millions d'euros, moyennant un prix d'achat maximum par action de 15 euros, en vue de l'animation du marché des actions de la société par un prestataire de service d'investissement indépendant au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date d'expiration de l'autorisation : 29 décembre 2008.

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine Assemblée pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité.

Structure de l'actionariat au 31 janvier 2008

À la connaissance de la société, la structure estimée de l'actionariat de la société au 31 janvier 2008 est la suivante :

Actionnaires	31.01.2008			31.01.2007			31.12.2005		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	25 709 579	47 %	47 %	38 881 437	84 %	84 %	36 644 792	85 %	85 %
Itefin Participations	15 069 443	28 %	28 %						
Boussard & Gavaudan ⁽²⁾	9 463 208	17 %	17 %						
Financière de l'Echiquier ⁽³⁾	2 740 000	5 %	5 %						
Managers et salariés ⁽¹⁾	831 225	2 %	2 %	3 064 433	7 %	7 %	2 105 254	5 %	5 %
Jacques Tordjman ⁽¹⁾	1	0 %	0 %	3 926 081	8 %	8 %	3 924 930	9 %	9 %
Administrateurs non salariés	81 882	0 %	0 %	79 368	0 %	0 %	79 368	0 %	0 %
FCP GFI	196 750	0 %	0 %	250 850	1 %	1 %	274 850	1 %	1 %
Actions autodétenues	201 654	0 %	0 %	137 718	0 %	0 %	125 083	0 %	0 %
TOTAL	54 293 742	100 %	100 %	46 339 887	100 %	100 %	43 154 277	100 %	100 %

(1) Cette baisse de participation au 31 janvier 2008 résulte de la cession et de l'apport en nature des actions GFI Informatique, intervenus le 3 décembre 2007, par Messieurs Jacques Tordjman (en ce compris la société Iactor qu'il contrôle), Vincent Rouaix (en ce compris la société Auteuil Conseil qu'il contrôle), Michel Beilin et Pierre Chiarelli à la société Itefin Participations, filiale du Groupe Apax Partners, en application d'un protocole d'investissement en date du 20 octobre 2007.

(2) Information en date du 6 décembre 2007.

(3) Information en date du 21 janvier 2008.

Monsieur Jacques Tordjman détient par ailleurs 9 442 actions en usufruit.

Conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts de la société, chaque administrateur détient au moins une action sous forme nominative.

Hormis les actions autodétenues qui n'ont pas droit de vote, tous les titres de GFI Informatique sont assortis d'un droit de vote par action.

Actionnariat salarié

Un Plan d'Épargne Entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe.

Un fonds commun de placement « GFI Expansion » a été créé afin d'acquérir et gérer des actions GFI Informatique.

Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par NATIXIS INTERÉPARGNE. Le fonds commun de placement des salariés détient au 31 décembre 2007 un total de 197 950 actions GFI Informatique, soit 0,4 % du capital social.

Franchissements de seuils

La société a été informée des franchissements de seuils suivants :

Franchissement de seuil(s) Date	Seuils franchis en capital et en droits de vote	Sens	Actionnaire(s) ayant franchi le/les seuils	Nb d'actions détenues	% détenu capital droit de vote
21.03.07	5 %	Hausse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	2 389 501	5,16 ⁽³⁾
11.05.07	5 %	Hausse	Sandell Asset Management Corp.	2 450 000	5,29 ⁽³⁾
10.05.07	5 %	Baisse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	2 309 113	4,98 ⁽³⁾
11.05.07	5 %	Hausse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	2 319 113	5,005 ⁽³⁾
18.05.07	5 %	Baisse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	2 272 832	4,90 ⁽³⁾
22.05.07	5 %	Hausse	Société Jactor et Jacques Tordjman (associé unique : Jacques Tordjman)	3 926 081	8,47 ⁽⁴⁾
06.06.07	5 %	Hausse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	2 341 506	5,05 ⁽⁴⁾
13.06.07	5 %	Hausse	Morgan Stanley & Co. International Plc	2 370 595	5,11 ⁽⁴⁾
26.06.07	5 %	Baisse	Morgan Stanley & Co. International Plc	1 093 604	2,36 ⁽⁴⁾
04.07.07	5 %	Hausse	Morgan Stanley & Co. International Plc	2 699 615	5,71 ⁽⁵⁾
05.07.07	5 %	Baisse	Morgan Stanley & Co. International Plc	1 487 342	3,15 ⁽⁵⁾
18.07.07	5 %	Hausse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	2 597 846	5,50 ⁽⁵⁾
30.07.07	5 %	Hausse	Crédit Suisse Securities (Europe)	2 875 015	6,09 ⁽⁵⁾
01.08.07	5 %	Baisse	Sandell Asset Management Corp.	2 000 000	4,23 ⁽⁵⁾
01.08.07	10 %	Hausse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	6 799 009	14,39 ⁽⁵⁾
02.08.07	10 %	Hausse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	5 388 168	11,41 ⁽⁵⁾
03.08.07	15 %	Hausse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	7 199 009	15,24 ⁽⁵⁾
07.08.07	15 %	Baisse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	8 088 357	14,93 ⁽⁷⁾

(1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Îles Caïman. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70 % de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».

(2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100 % par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BGEONIA Arbitrage.

(3) Sur la base d'un capital composé de 46 339 887 actions représentant autant de droits de vote.

(4) Sur la base d'un capital composé de 46 346 448 actions représentant autant de droits de vote.

(5) Sur la base d'un capital composé de 47 243 013 actions représentant autant de droits de vote.

(6) Contrôlée par le FCPR Apax France VII, représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, et par Altamir Amboise SCA, représentée par Apax Partners & Compagnie Gérance SA.

(7) Sur la base d'un capital composé de 54 168 916 actions représentant autant de droits de vote.

(8) Sur la base d'un capital composé de 54 293 742 actions représentant autant de droits de vote.

(9) 9 443 actions (dont 9 442 détenues en usufruit) représentant 1 droit de vote.

Franchissement de seuil(s) Date	Seuils franchis en capital et en droits de vote	Sens	Actionnaire(s) ayant franchi le/les seuils	Nb d'actions détenues	% détenu capital droit de vote
10.08.07	15 %	Hausse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	8 188 357	15,12 ⁽⁷⁾
29.10.07	5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 %	Hausse	Concert Itefin Participations ⁽⁶⁾ , société Jactor, Jacques Tordjman société Auteuil Conseil, Vincent Rouaix Michel Beilin, Pierre Chiarelli	15 069 443	27,82 ⁽⁷⁾
19.11.07	5 %	Hausse	Dresdner Kleinwort Securities Limited	3 348 000	6,18 ⁽⁷⁾
30.11.07	5 %	Hausse	Société Générale	3 711 439	6,85 ⁽⁷⁾
03.12.07	5 %	Baisse	Jacques Tordjman	9 443 ⁽⁹⁾	0,02 ⁽⁷⁾
03.12.07	20 %, 25 %	Hausse	Itefin Participations ⁽⁶⁾	15 069 443	27,82 ⁽⁷⁾
06.12.07	15 %	Hausse	Concert Boussard & Gavaudan AM L.P ⁽¹⁾ et Boussard & Gavaudan Gestion ⁽²⁾	9 463 208	17,47 ⁽⁷⁾
06.12.07	5 %	Baisse	Crédit Suisse Securities (Europe)	990 363	1,83 ⁽⁷⁾
10.12.07	5 %	Baisse	Dresdner Kleinwort Securities Limited	259 156	0,48 ⁽⁷⁾
10.12.07	5 %	Baisse	Société Générale	158 917	0,29 ⁽⁷⁾
21.01.2008	5 %	Hausse	Financière de l'Échiquier	2 740 000	5,05 ⁽⁸⁾

(1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Îles Caïman. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70 % de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».

(2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100 % par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BGEONIA Arbitrage.

(3) Sur la base d'un capital composé de 46 339 887 actions représentant autant de droits de vote.

(4) Sur la base d'un capital composé de 46 346 448 actions représentant autant de droits de vote.

(5) Sur la base d'un capital composé de 47 243 013 actions représentant autant de droits de vote.

(6) Contrôlée par le FCPR Apax France VII, représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, et par Altamir Amboise SCA, représentée par Apax Partners & Compagnie Gérance SA.

(7) Sur la base d'un capital composé de 54 168 916 actions représentant autant de droits de vote.

(8) Sur la base d'un capital composé de 54 293 742 actions représentant autant de droits de vote.

(9) 9 443 actions (dont 9 442 détenues en usufruit) représentant 1 droit de vote.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré à la société et à la connaissance de la société aucun actionnaire, à l'exception des sociétés Itefin Participations, Boussard & Gavaudan et Financière de l'Échiquier, ne détient plus de 5 % du capital de la société.

Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un autocontrôle de la société GFI Informatique.

Pacte d'actionnaires

Le 29 octobre 2007, les principaux dirigeants actionnaires (Messieurs Jacques Tordjman, Vincent Rouaix, Michel Beilin et Pierre Chiarelli et les sociétés Jactor et Auteuil Conseil) de GFI Informatique et Itefin Participations ont signé un accord visant à regrouper leurs participations respectives dans GFI Informatique au sein d'Itefin Participations, société par actions simplifiée contrôlée par des fonds gérés par Apax Partners SA. Ce regroupement a été effectué à la date du 3 décembre 2007.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

État des autorisations financières au 31 décembre 2007

Les autorisations financières en cours sont les suivantes :

Date d'autorisation de l'Assemblée	Nature de l'autorisation	Nombre maximum d'actions autorisées	Plafond cumulé en nombre d'actions	Durée autorisation	Date d'expiration	Utilisation
29 juin 2007	Rachat d'actions (au prix d'achat maximum 15 €)	780 000	Néant	18 mois	29.12.08	Oui Voir § « Rachat par la société de ses propres actions »
31 mai 2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves	12 500 000	12 500 000	26 mois	31.07.08	Néant
31 mai 2006	Augmentation de capital avec DPS	12 500 000		26 mois	31.07.08	Néant
29 juin 2007	Augmentation réservée aux salariés	500 000	Néant	26 mois	29.08.09	Néant
29 juin 2007	Augmentation de capital en rémunération d'apport de titres de capital	4 633 988	Néant	26 mois	29.08.09	Néant
29 juin 2007	Attribution gratuite d'actions	1 100 000	Néant	38 mois	29.08.10	Néant

Capital potentiel

Au 31 décembre 2007, le nombre total des actions dont l'émission est autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires et non émises est de 18 733 988 réparti comme suit :

Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Nature de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'autorisation (en euros)	Nombre d'actions autorisées à émettre	Nombre d'actions restant à émettre
31 mai 2006	Augmentation de capital en numéraire	25 000 000 €	12 500 000	12 500 000
29 juin 2007	Augmentation réservée aux salariés	1 000 000 €	500 000	500 000
29 juin 2007	Augmentation de capital en rémunération d'apport de titres de capital	9 267 976 €	4 633 988	4 633 988
29 juin 2007	Attributions d'actions gratuites	2 200 000 €	1 100 000	1 100 000
TOTAL		37 467 976 €	18 733 988	18 733 988

Compte tenu d'un capital social au 31 décembre 2007 de 108 587 484 euros divisé en 54 293 742 actions, le capital potentiel est de 146 055 460 euros divisé en 73 027 730 actions.

Il n'existe pas d'autres titres émis donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la société.

Au 31 décembre 2007, il n'existe plus de bons de souscription d'actions remboursables. En effet, GFI Informatique a, par décision du conseil d'administration en date du 15 mai 2007,

décidé de mettre en œuvre la clause de remboursement anticipé des bons de souscription d'actions remboursables émis en juillet 2003. Ainsi, les bons de souscription d'actions remboursables non exercés le 1^{er} août 2007 ont-ils été remboursés et annulés au prix de 0,01 euro par BSAR. Les bons de souscription d'actions remboursables exercés préalablement à cette date ont généré en 2007 une augmentation de capital de 15 658 058 euros accompagnée d'une prime d'émission de 26 227 247 euros.

Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2003

Dates des Assemblées générales ou des conseils d'administration	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission/apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Actions de la société en nombre cumulé (en euros)
01.01.03	À nouveau	2			86 096 996	43 048 498
17.03.03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	111 556	10 734	86 208 552	43 104 276
04.06.03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	89 802	-	86 298 354	43 149 177
17.03.04 *	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	7 302	12 231	86 305 656	43 152 828
09.06.04 *	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	2 364	3 960	86 308 020	43 154 010
09.11.04 *	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	326	546	86 308 346	43 154 173
09.06.05 *	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	52	87	86 308 398	43 154 199
30.01.06 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR) au 31.12.05	2	156	261	86 308 554	43 154 277
30.01.06	Augmentation de capital par apport des actions ADELIIOR	2	6 370 650	13 138 597	92 679 204	46 339 602
12.09.06 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	490	821	92 679 694	46 339 847
14.12.06 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	80	134	92 679 774	46 339 887
19.03.07 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	100	167	92 679 874	46 339 937
29.06.07 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	1 806 152	3 025 304	94 486 026	47 243 013
12.09.07 *	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	13 851 806	23 201 776	108 337 832	54 168 916
14.12.07	Absorption Algorgiel	2	249 652	132 545	108 587 484	54 293 742

* Date à laquelle l'exercice des BSAR a été constaté par le conseil d'administration.

Nantissement d'actions de la société et de ses filiales

Aucune action émise par la société ou ses filiales n'a été donnée en nantissement par GFI Informatique et ses filiales.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2007

Le conseil d'administration n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2007.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions souscrites ou achetées par chaque mandataire social au cours de l'exercice 2007

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'action n'a été souscrite ou achetée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice 2007, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Aucune option n'a été consentie, au cours de l'exercice 2007, par GFI Informatique ou par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Options levées, durant l'exercice 2007, par les dix premiers salariés non-mandataires sociaux, dont le nombre ainsi souscrit est le plus élevé (information globale)

Aucune option n'a été levée durant l'exercice 2007.

Aucune option n'a été consentie ou levée par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Attribution d'actions gratuites

Aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice 2007.

4

Annexe au rapport de gestion – Rapport du Président du conseil d’administration sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil d’administration et sur le contrôle interne

→ Rapport du Président du conseil d’administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière

p.62

Rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 7, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que de l'étendue des pouvoirs du directeur général (première partie) ;

- des procédures de contrôle interne mises en place par la société (deuxième partie).

Ce rapport, qui couvre GFI Informatique et ses filiales consolidées, a été préparé avec l'appui de la Direction Financière de la société et sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'audit et de contrôle interne.

➔ Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration et étendue des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 17 mars 2004 lequel est disponible au siège social de l'émetteur et sur son site internet. L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du conseil d'administration assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de GFI Informatique : il intègre les recommandations des rapports « Viénot » (1995 et 1999) et « Bouton » (2002) ainsi que les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise. Il définit la composition et l'organisation du conseil d'administration, son fonctionnement, l'évaluation de son fonctionnement, les responsabilités des différents Comités et le rôle des censeurs.

Le conseil arrête et fixe les principes et les règles des rémunérations de toute nature des mandataires sociaux.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont par ailleurs fixées par les statuts.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2007, de sept administrateurs, d'un censeur et de deux représentants du Comité d'entreprise. La liste des membres du conseil d'administration de la société est la suivante :

Membres

M. Jacques Tordjman

M. Vincent Rouaix

M. Jacques Lebhar

M. Bernard Pache

M. Gilles Rigal, représentant Itefin Participations

M. Patrick de Giovanni

M. Jean-Hervé Lorenzi

M. Henri Moulard, censeur

M. Daniel Ketab, représentant le Comité d'entreprise

M. Alain Kuong Kaing, représentant le Comité d'entreprise

Il n'existe pas d'administrateur nommé par les salariés.

Conformément aux statuts, chaque administrateur détient au moins une action de la société, inscrite sous la forme nominative.

Administrateurs indépendants

Le conseil d'administration a défini les critères d'indépendance, et au vu de ces critères, Messieurs Jacques Lebhar, Bernard Pache et Jean-Hervé Lorenzi sont indépendants.

Ces critères établis par le conseil d'administration sont les suivants : est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la société GFI Informatique, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut pas être qualifié d'administrateur indépendant, l'administrateur :

- représentant légal (Président, DG, DGD) de la société GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- salarié du Groupe (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- mandataire social de toute société du Groupe GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- représentant légal d'une société dans laquelle GFI Informatique, un salarié ou un mandataire de GFI Informatique, détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;
- ayant la qualité de client, de fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de GFI Informatique ou de son Groupe ou pour lequel GFI Informatique ou son Groupe représente une part importante de son activité ;
- ayant un lien familial proche jusqu'au 4e degré avec un représentant légal ;
- ayant été commissaire aux comptes de GFI Informatique au cours des 5 dernières années.

Censeurs

La société est dotée d'un collège de quatre censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration. Les censeurs au terme de leur mandat sont rééligibles, ils participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux Comités créés par celui-ci.

Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil d'administration et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative et ne participent pas au vote.

Fréquence des réunions

Le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni dix-neuf fois (90,83 % de taux de participation).

Relations du conseil d'administration avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le Groupe GFI Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels.

Principales décisions adoptées par le conseil d'administration

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 30 janvier 2007 : Projet d'augmentation de capital réservée à la société Itefin Participations ;
- 19 mars 2007 : Arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- 16 avril 2007 : Évolution du projet d'augmentation de capital réservée ;
- 20 avril 2007 : Évolution du projet d'augmentation de capital réservée : examen d'attribution gratuite de BSA ;
- 27 avril 2007 : Report de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2007 ;
- 2 mai 2007 : Information du projet d'OPA par le Groupe Fujitsu ;
- 15 mai 2007 : convocation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2007 ;
- 23 mai 2007 : Point sur l'évolution du projet d'OPA ;
- 28 mai 2007 : Point sur l'évolution du projet d'OPA ;
- 14 juin 2007 : Examen du projet de note en réponse à l'OPA du Groupe Fujitsu ;
- 19 juin 2007 : Position du conseil sur le projet d'OPA du Groupe Fujitsu ;
- 29 juin 2007 : Renouvellement des mandats de la Direction Générale ;
- 20 juillet 2007 : Examen d'un projet d'émission de bons d'offres ;
- 12 septembre 2007 : Arrêté des comptes semestriels individuels et consolidés au 30 juin 2007 ;
- 28 septembre 2007 : Arrêté du projet de fusion-absorption de la société Algoriel par GFI Informatique ;
- 26 octobre 2007 : Arrêté définitif du projet de fusion-absorption de la société Algoriel par GFI Informatique SA ;
- 30 octobre 2007 : Convocation de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007 ;
- 13 décembre 2007 : Examen de la répartition du capital ;
- 14 décembre 2007 : Présentation des nouveaux administrateurs et nomination des nouveaux membres au sein des Comités spécialisés.

Au cours de ces différentes réunions, le conseil d'administration a étudié notamment l'évolution des

résultats du Groupe et l'avancement des projets de transformation interne. Le conseil d'administration a été informé par le Président du Comité d'audit des évaluations et options comptables retenues et de leur caractère approprié aux situations que les comptes semestriels et annuels retracent. Le conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement soit par l'intermédiaire de ses Comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

Performance

Le conseil d'administration vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et mesure la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Limitation des pouvoirs du directeur général

Le Président du conseil d'administration cumule ses fonctions de Président avec celles de directeur général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 3 du règlement intérieur du conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de GFI Informatique et les cessions de plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de GFI Informatique.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le Président sous sa responsabilité.

→ Comités spécialisés

Comité d'audit et de contrôle interne

Composition

Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé d'un administrateur indépendant et d'un censeur. La liste des membres du Comité est la suivante :

Membres

M. Jacques Lebhar	Président
M. Henri Moulard (censeur)	Membre

Le 14 décembre 2007, M. Patrick de Giovanni a été nommé membre du Comité d'audit et de contrôle interne en remplacement de Monsieur Henri Moulard démissionnaire.

Le 17 mars 2008, M. Jean-Hervé Lorenzi a été nommé membre du Comité d'audit et de contrôle interne.

Rôle et fonctionnement

Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors de la présence de la Direction Générale de l'entreprise.

Le Comité d'audit et de contrôle interne est représenté par son Président. Le Président organise et dirige les travaux du Comité d'audit et de contrôle interne. Il veille au bon fonctionnement du Comité et s'assure en particulier que ses membres sont en mesure de remplir leur mission.

Les règles de fonctionnement du Comité d'audit et de contrôle interne sont fixées par le règlement intérieur du conseil d'administration.

Travaux du Comité

Le Comité d'audit et de contrôle interne, après audition des commissaires aux comptes et du directeur financier du Groupe, a analysé :

- le contenu des états financiers individuels et consolidés du premier semestre 2007 et de l'exercice 2007 ;
- la gestion des risques et les engagements hors bilan.

Le Comité d'audit et de contrôle interne s'est réuni en 2007 en présence des commissaires aux comptes et de la Direction Financière. Une de ces réunions a été consacrée à la revue du dispositif de contrôle interne et aux actions réalisées en 2007. Le Président du Comité d'audit et de contrôle interne a rendu compte des travaux et conclusions au conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé d'un censeur et d'un administrateur indépendant.

La liste des membres du Comité des nominations et des rémunérations est la suivante :

Membres

M. Henri Moulard (censeur)	Président
M. Jacques Lebhar	Membre

Le 14 décembre 2007, M. Gilles Rigal représentant d'Itefin Participations au conseil d'administration de GFI Informatique a été nommé membre du Comité des nominations et rémunérations.

Rôle et fonctionnement

Le Comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du conseil d'administration :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration, de membre de la Direction Générale du Groupe ou de Président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe. Le Comité des nominations et des rémunérations formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation ;

- d'émettre des propositions au conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de nomination et de rémunération des membres du conseil d'administration, des membres de la Direction Générale du Groupe ou du Président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe ;
- de procéder à des recommandations auprès du conseil d'administration concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers y compris, le cas échéant, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les plans d'attributions d'actions gratuites de la société aux membres du conseil d'administration, aux membres de la Direction Générale du Groupe ou au Président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations procède, chaque année, à l'évaluation de son fonctionnement. Dans ce cadre, le Comité des nominations et des rémunérations doit vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et doit mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Comité du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du conseil d'administration.

Travaux du Comité

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné en 2007 les critères de la rémunération variable des dirigeants. La partie variable est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité opérationnelle et des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques à leurs responsabilités.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au conseil d'administration de ses travaux et conclusions.

Le Comité des nominations et des rémunérations a déterminé la partie variable des rémunérations à verser aux dirigeants au titre de l'exercice 2007.

Comité des investissements

Composition

Le Comité des investissements est composé du Président du conseil d'administration et d'un administrateur indépendant.

La liste des membres du Comité est la suivante :

Membres

M. Jacques Tordjman	Président
M. Bernard Pache	Membre

Le 14 décembre 2007, M. Gilles Rigal représentant Itefin Participations au conseil d'administration de GFI Informatique a été nommé membre du Comité des investissements.

Rôle et fonctionnement

Le Comité des investissements reçoit mission du conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les projets d'investissements importants de croissance organique ;
- les projets significatifs de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société, d'actifs ou de résiliation de partenariats stratégiques ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, le résultat du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

Le Comité des investissements se réunit, sur convocation du Président du Comité des investissements ou du conseil d'administration, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En cas d'empêchement du Président, le Comité peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit par le directeur financier du Groupe GFI Informatique.

Travaux du Comité

Le Comité des investissements a examiné deux dossiers en 2007 :

- Groupe BTD ;
- Bull Portugal.

➔ Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Définitions, objectifs et limites du contrôle interne

Le Groupe GFI Informatique a décidé d'adopter le Cadre de Référence de l'AMF comme référentiel en matière de contrôle interne et de s'en inspirer pour analyser et améliorer son dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

Périmètre retenu par la société et diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe GFI Informatique et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison-mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Dans cet esprit, les diligences mises en œuvre pour décrire les dispositifs de contrôle interne du groupe GFI Informatique ont été conçues de la façon suivante :

- autoévaluation par le directeur financier sur la base d'un questionnaire issu du référentiel AMF adapté pour les Valeurs Moyennes et Petites (VaMP) ;
- examen de la documentation relative au contrôle interne disponible au sein du Groupe.

Description synthétique des procédures de contrôle mise en place

Cette description suit la structure du Cadre de Référence de l'AMF.

Organisation

Les acteurs du contrôle interne

Le conseil d'administration, assisté des Comités selon leurs domaines de compétences, est responsable de la politique du Groupe pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique est mise en œuvre par des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelles et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, par les contrôleurs de gestion (CG) qui leur sont rattachés et par les directeurs financiers des filiales.

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du directeur financier Groupe à qui rapportent directement le contrôleur financier international et le directeur financier France.

Le contrôleur financier international et le directeur financier France ont la charge de veiller au respect de l'application des procédures et règles de gestion du Groupe. Ils assurent cette fonction à travers le suivi mensuel de l'activité et des résultats ainsi qu'à travers des actions régulières d'analyse et de contrôle de l'application des procédures, effectuées dans les unités opérationnelles et les filiales.

Le service de contrôle interne est en charge :

- de contrôler l'application des procédures opérationnelles et comptables afin de s'assurer du respect des normes comptables et des règles de gestion du Groupe ;
- de procéder à des audits réguliers auprès des filiales ;
- de procéder à des analyses de risques et de formuler des recommandations en matière de contrôle interne ;
- de définir sur ces bases le programme d'audit interne ;
- d'assurer le suivi des actions correctives avec les directeurs financiers locaux.

En 2007, des missions de contrôle interne ont été réalisées dans les filiales et en France par le service contrôle interne, le directeur financier Groupe et le contrôleur financier international et ont porté principalement sur l'analyse de l'application des procédures générales du Groupe et sur des points jugés à risque par le management.

Fonctionnement général des délégations de pouvoirs, allocations des responsabilités

Un système de délégations de pouvoirs est en place au sein de chaque entité du Groupe. Un travail d'harmonisation est en cours au niveau du Groupe.

Diffusion d'informations en interne

Processus de remontée des informations auprès du conseil

Il existe un reporting régulier au niveau de la Direction Générale puis du conseil d'administration, notamment au travers des travaux du Comité d'audit. Ce reporting permet l'identification des éventuels écarts au regard des objectifs fixés.

Diffusion des instructions auprès des filiales et contrôle de leur suivi

Le processus de définition et diffusion des instructions au niveau des filiales est managé par la Direction Financière. Le contrôle de l'application de ces procédures est réalisé par le service de contrôle interne et la Direction Financière.

Fonctionnement des Comités de direction

Il existe des Comités exécutifs et de Direction dans chaque entité, auxquels participent les managers ainsi que les fonctions supports. Chaque réunion donne lieu à la rédaction d'un compte rendu. Pour les points particuliers le nécessitant, un suivi est réalisé par les fonctions supports *ad hoc*.

Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne du Groupe a notamment pour objectif de répondre au mieux aux risques majeurs pouvant impacter l'atteinte des objectifs fixés.

Au niveau du Groupe, la gestion des risques repose sur une organisation pour la maîtrise des risques opérationnels, commerciaux et financiers :

- risques opérationnels : Comité des risques et Direction Industrielle ;
- risques commerciaux : Direction des Grands Comptes et Direction Juridique ;
- risques financiers : Contrôle interne et Direction Financière.

Ce dispositif est décliné dans chaque filiale et contrôlé depuis le Groupe en fonction des enjeux. Les risques principaux identifiés sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Activités de contrôle

Le Groupe GFI Informatique est un groupe en forte croissance dont le cœur de métier est de gérer des projets significatifs pour le compte de ses clients avec la nécessité d'une relation commerciale et technique permanente. Son développement s'appuie également de façon importante sur des opérations de croissance externes. Son activité est de ce fait fortement décentralisée dans les filiales.

Les procédures de contrôle interne visent donc notamment à maîtriser au mieux les risques inhérents à ces caractéristiques.

Gestion des projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de Progiciels ou comme prestataire de services.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement anormal n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux conditions contractuelles.

Le système Qualité de l'entreprise, certifié ISO 9001, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction des Grands Comptes fournit l'assistance commerciale pour la rédaction de l'offre et la compréhension de la problématique du client.

La Direction Industrielle fournit l'assistance méthodologique et technique pour assurer la conformité technique des développements dans le respect d'un haut niveau de qualité et du budget retenu avec le client.

En sus de ces dispositions, l'entreprise dispose d'un Comité des risques présidé par le directeur général et composé du directeur juridique, du directeur financier Groupe ou France et du directeur qualité.

Ses objectifs sont :

- au stade de l'appel d'offres, de valider l'intérêt et la pertinence de l'engagement de GFI Informatique en termes techniques et financiers ;
- au stade de la proposition, de prendre une décision sur la participation ou la non-participation à l'appel d'offres en fonction des compétences du Groupe, d'identifier les appuis externes éventuels, d'identifier les éléments à risques, de contrôler les aspects techniques, juridiques et financiers de la réponse ;
- au stade de la remise de l'offre, de contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- au stade de la réalisation du projet démarré, d'assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Le Comité des risques se réunit régulièrement chaque semaine afin d'examiner les dossiers qui lui sont soumis.

Les décisions du Comité des risques sont sans appel.

Nouveaux investissements et désinvestissements

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt stratégique pour le Groupe GFI Informatique a pour principal objectif le développement du Groupe dans certains secteurs d'activités, le renforcement d'offres techniques et l'implantation sur des marchés étrangers. Les opérations d'acquisition peuvent entraîner la dilution du capital et la prise en charge de nouvelles dettes. Toute opération d'acquisition significative est soumise à l'approbation

du Comité d'investissements. La limitation du pouvoir du Président mise en place par le règlement intérieur vise à restreindre ce type de risque.

Suivi des filiales

Le Groupe exerce son activité dans un environnement international et, à ce titre, consolide l'information financière économique et comptable de filiales elles-mêmes parfois « sociétés mères » dans leur pays.

Chaque « société mère » de pays possède sa propre structure de gestion, comptable et financière organisée sous la responsabilité d'un contrôleur financier local rattaché au contrôleur financier international du Groupe.

Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes à tout le Groupe en ce qui concerne le reporting de gestion, l'enregistrement des données comptables (revenus, charges et investissements), les clôtures mensuelles et trimestrielles (calendrier et format) et les prévisions trimestrielles.

Respect des règles d'éthique

Le Groupe respecte l'ensemble des règles déontologiques et d'éthique communes à la branche SYNTEC Informatique.

Prévention de la fraude

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements du Groupe, d'une part, et le dispositif de contrôle interne en place à tous les échelons du Groupe, d'autre part, constituent les éléments centraux de prévention de la fraude.

Architecture générale de la documentation

Le Groupe s'appuie sur un système documentaire formalisé accessible à tous les collaborateurs du Groupe par intranet à partir d'une base centrale nommée base GMS « Global Management System ».

Ce système normalisé couvre les principaux besoins documentaires du Groupe.

Le Groupe GFI Informatique est certifié ISO 9001 pour ses activités d'ingénierie informatique depuis plusieurs années.

À ce titre, il existe un manuel qualité, des plans qualité sont appliqués pour tous les projets. Le suivi de la qualité des principaux projets est assuré en continu et une gestion centralisée est disponible à tout moment pour la Direction Générale du Groupe à travers un ensemble d'indicateurs.

Concernant la Direction Financière en France et à l'étranger, le système est articulé comme suit. Il existe :

- en France :
 - des procédures générales qui définissent les règles de gestion du Groupe,
 - des procédures opérationnelles qui décrivent la mise en œuvre des procédures générales en vigueur,
 - des manuels de procédures de gestion (manuel du contrôleur, manuel de l'assistante de gestion) ;
- à l'international (Italie, Portugal, Canada, Espagne, Maroc) :
 - des manuels de procédures formalisées ;
- au niveau du Groupe :
 - des manuels de procédures comptables : le manuel de procédures comptables qui définit les normes comptables du Groupe et le manuel de procédures de consolidation qui définit la relation et les flux d'informations nécessaires entre les filiales et le Groupe pour la consolidation, les principes de retraitements et d'éliminations, les procédures intra-Groupe et l'établissement des analyses des comptes consolidés et des annexes financières.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière de la société

L'élaboration de l'information comptable, économique et financière de GFI Informatique est assurée par la Direction Financière sous la responsabilité du directeur financier du Groupe assisté par le service consolidation, le contrôleur financier du Groupe et les contrôleurs de gestion qui valident les informations en provenance des entités ou du service comptable de l'ensemble des sociétés consolidées.

La communication des résultats trimestriels du Groupe au conseil d'administration est placée sous la responsabilité du directeur financier Groupe. La comptabilité des filiales ainsi que les comptes consolidés sont gérés par un logiciel standard.

Dans un souci d'homogénéisation de l'information financière, le Groupe a pris la décision de faire évoluer son système d'information vers un système de gestion intégré de type ERP pour le reporting financier, la gestion des affaires et la comptabilité générale.

Le dispositif de production des informations comptables et financières s'articule à deux niveaux :

- un niveau local, au niveau de chaque « société mère » de pays dans laquelle la responsabilité de production d'informations financières et comptables (budgets, reporting, prévisions, comptes de gestion, comptes sociaux, liasses fiscales et liasses de consolidation, gestion et prévisions de trésorerie) est assurée par le contrôleur financier de la filiale (ou du pays) ;
- un niveau centralisé :
 - au niveau Groupe en ce qui concerne la consolidation mensuelle du reporting, des prévisions et des comptes de gestion des « sociétés mères » de pays par le responsable du service reporting/procédures assisté du directeur financier France pour les opérations menées en France (60 % de l'activité du Groupe) et du contrôleur financier International pour les opérations menées à l'International. La production des comptes consolidés trimestriels et des annexes financières sont réalisées par le service consolidation,
 - la communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière : analystes financiers, investisseurs, actionnaires, banquiers.

Processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

Le Groupe GFI Informatique a mis en œuvre de moyens de maîtrise du risque adaptés pour chacun des processus identifiés comme critiques pour l'élaboration de l'information comptable et financière :

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget fait l'objet de revues à différents niveaux hiérarchiques. Après accord, le budget final est figé pour l'année entière. Le suivi de l'exécution budgétaire est un élément clé du contrôle de gestion et des revues de gestion mensuelles.

Processus de reconnaissance du revenu

Le Groupe GFI Informatique dispose d'une procédure écrite de reconnaissance du revenu.

Mensuellement, un suivi et un contrôle de l'évolution des revenus sur les dix projets les plus importants de chaque unité est réalisé, ainsi que le suivi des provisions.

Processus de suivi des comptes clients

Il est assuré par le service recouvrement sous l'autorité de la Direction Financière France et des Directions Comptables pour les filiales. Chaque filiale possède son service recouvrement.

Chaque mois, une réunion est organisée entre l'équipe de recouvrement et les opérationnels afin de faire le point sur les créances impayées. Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu adressé au responsable de l'unité opérationnelle, au contrôleur de gestion, au directeur financier France ou au contrôleur financier International, en cas de retard de paiement significatif.

Le service recouvrement effectue un suivi journalier des encaissements et du délai de règlement client et réalise un reporting hebdomadaire de la balance âgée donnant le détail des retards supérieurs à 60 jours à destination du directeur financier Groupe.

Processus de suivi de la trésorerie

Le Groupe réalise des prévisions mensuelles consolidées de trésorerie à partir de prévisions de trésorerie issues de chaque filiale. Une procédure définit les modalités du reporting de trésorerie.

Les prévisions globales de flux de trésorerie sont actualisées tous les mois et réconciliées avec un modèle global de simulation des flux financiers de l'entreprise qui intègre bilan, compte de résultat et flux de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments sert de base à l'élaboration de la politique financière de l'entreprise avec la Direction Générale.

Processus Achats

Le Groupe dispose d'une procédure d'achat qui comprend des modalités d'autorisation en termes de montant et de marge pour les achats de sous-traitance.

Les achats de voyages et de déplacements sont réalisés par les unités opérationnelles en fonction des besoins de missions. Toute demande doit recevoir l'approbation du manager de l'unité opérationnelle.

À chaque clôture comptable, les contrôleurs de gestion en France et les contrôleurs financiers locaux à l'étranger effectuent une réconciliation des montants des achats enregistrés en comptabilité et dans les comptes de gestion.

Établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis trimestriellement par le service consolidation.

Ces procédures sont définies dans le manuel de procédures de consolidation Groupe. Le manuel définit toutes les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés.

Les seules références comptables sont désormais les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Direction Financière Groupe assure un travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leur incidence sur les comptes du Groupe.

Processus de suivi des engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est piloté directement par le service trésorerie de la Direction Financière Groupe en relation avec le service juridique et la Direction Financière Groupe.

Tous les mois, le service trésorerie fait le point sur les engagements, cautions et avals donnés par le Groupe en relation avec le service juridique. Ce point est réalisé au travers d'une réunion mensuelle en présence du directeur financier Groupe et de la Direction Générale.

Chaque trimestre, un rapprochement (non formalisé) est effectué par le service consolidation à l'aide des reportings de consolidation avec les informations recensées par le service trésorerie.

Le Groupe a mis à l'étude une procédure nouvelle complémentaire de contrôle basée sur l'exploitation des circularisations réalisées par les auditeurs.

Surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée à deux niveaux :

- par le service de contrôle interne qui audite la conformité des opérations par rapport aux différentes procédures. Il a effectué au cours de l'exercice 2007 de nombreuses missions d'audit. Ces missions donnent lieu à un rapport qui est communiqué à la Direction Générale ;
- par le Comité d'audit qui fait le bilan annuellement du fonctionnement du dispositif de contrôle interne. À cette occasion, les principaux résultats du service contrôle interne lui sont présentés ainsi que les résultats des contrôles réalisés par les autres acteurs du dispositif.

Conclusion et plan d'actions 2008

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe GFI Informatique envisage de mettre en œuvre les actions suivantes afin de poursuivre son action d'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne :

- étude de l'opportunité d'un renforcement du contrôle interne avec l'aide d'un cabinet extérieur ;
- renforcement des actions de contrôle dans les filiales internationales ;
- mise en place d'une action de revue des points clés de contrôle à partir des critères retenus dans le cadre de référence de l'AMF (principes généraux de contrôle interne, contrôle interne comptable et financier).

Le Président du conseil d'administration

5

Cours de Bourse et volumes de transactions

→ Analyse des transactions

74

Le titre GFI Informatique fait partie du compartiment B d'Euronext Paris, de NYSE Euronext et des indices CAC MidSmall 190, CAC Small 90, CAC Technology, CAC Software & Computer Services, CAC All Shares.

Les informations présentées ci-après, provenant d'Euronext, ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui les rendrait inexactes ou trompeuses.

→ Analyse des transactions

Actions GFI Informatique

	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes (en millions d'euros)	Moyenne quotidienne des capitaux	Cours du mois le plus bas	Cours du mois le plus haut	Cours moyen du mois (clôture)
2006								
Octobre	22	5 137 900	233 541	29,31	1,33	5,41	6,01	5,69
Novembre	22	4 275 659	194 348	26,16	1,19	5,82	6,31	6,07
Décembre	19	3 112 341	163 807	18,90	0,99	5,92	6,29	6,04
2007								
Janvier	22	6 108 103	277 641	40,58	1,84	6,28	6,89	6,64
Février	20	4 753 719	237 686	32,78	1,64	6,36	7,12	6,90
Mars	22	5 774 528	262 479	39,30	1,79	6,05	7,17	6,71
Avril	19	4 674 732	246 039	33,92	1,79	7,02	7,65	7,20
Mai	21	25 316 663	1 205 555	226,46	10,78	8,31	9,50	9,11
Juin	20	8 544 892	427 245	79,70	3,98	9,11	9,52	9,33
Juillet	22	12 950 023	588 637	118,21	5,37	8,75	9,38	9,10
Août	16	14 840 650	927 541	117,63	7,35	6,82	8,80	7,29
Septembre	20	2 034 550	101 728	14,93	0,75	7,10	7,76	7,32
Octobre	23	3 256 337	141 580	24,24	1,05	7,11	8,16	7,46
Novembre	22	3 291 514	149 614	25,04	1,14	6,60	8,35	7,49
Décembre	19	5 094 009	268 106	33,16	1,75	6,00	6,96	6,50
2008								
Janvier	22	3 743 457	170 157	18,32	0,83	4,00	6,33	4,87
Février	21	3 034 129	144 482	13,00	0,62	3,96	4,66	4,26
Mars	19	4 140 010	217 895	16,67	0,88	3,51	4,46	4,13

Bons de souscription d'action remboursables GFI Informatique

Suite à la conversion des bons de souscription d'actions en actions, les bons ont été radiés de la cote le 31 juillet 2007.

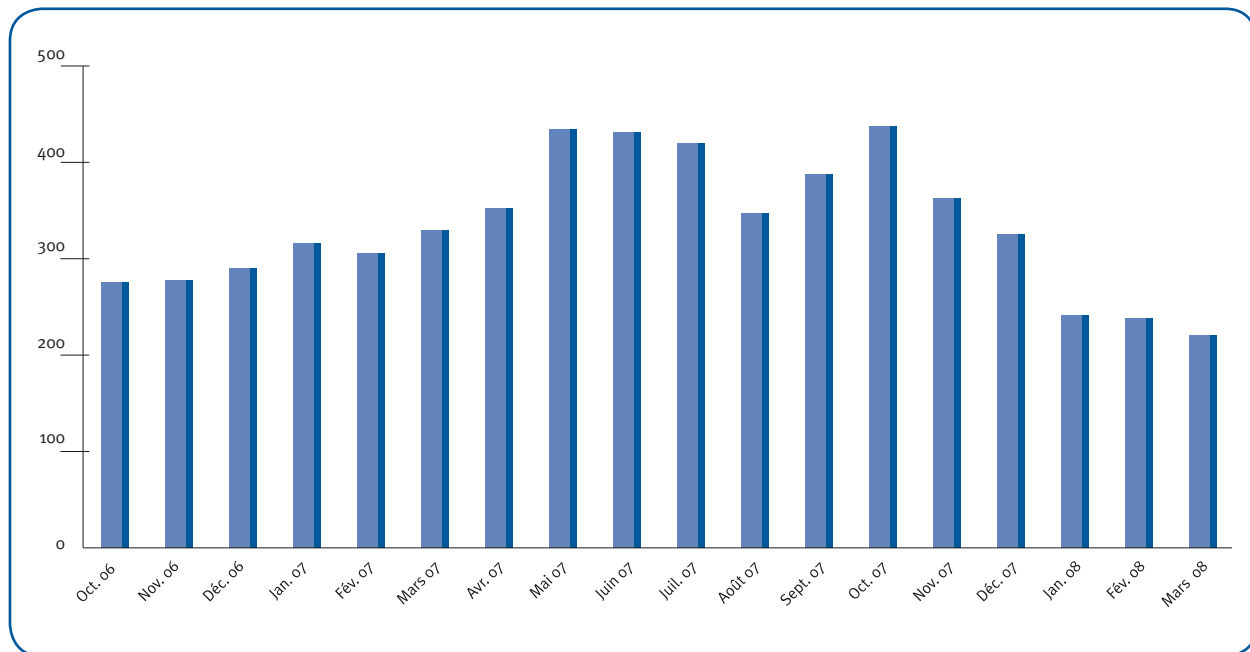
	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres	Total des volumes (en euros)	Cours du mois le plus bas	Cours du mois le plus haut	Cours moyen du mois (clôture)
2006						
Octobre	22	839 008	1 154 716	1,27	1,43	1,37
Novembre	22	634 984	902 742	1,34	1,54	1,45
Décembre	19	430 356	610 066	1,37	1,47	1,42
2007						
Janvier	22	1 041 345	1 754 216	1,47	1,80	1,71
Février	20	658 757	1 135 667	1,39	1,81	1,74
Mars	22	715 627	1 173 436	1,37	1,80	1,60
Avril	19	880 143	1 629 317	1,69	2,08	1,76
Mai	22	3 139 656	10 146 227	0,00	3,88	3,25
Juin	24	800 684	2 919 715	0,00	3,84	3,48
Juillet	22	1 395 461	5 089 692	3,15	3,82	3,65

Obligations GFI Informatique

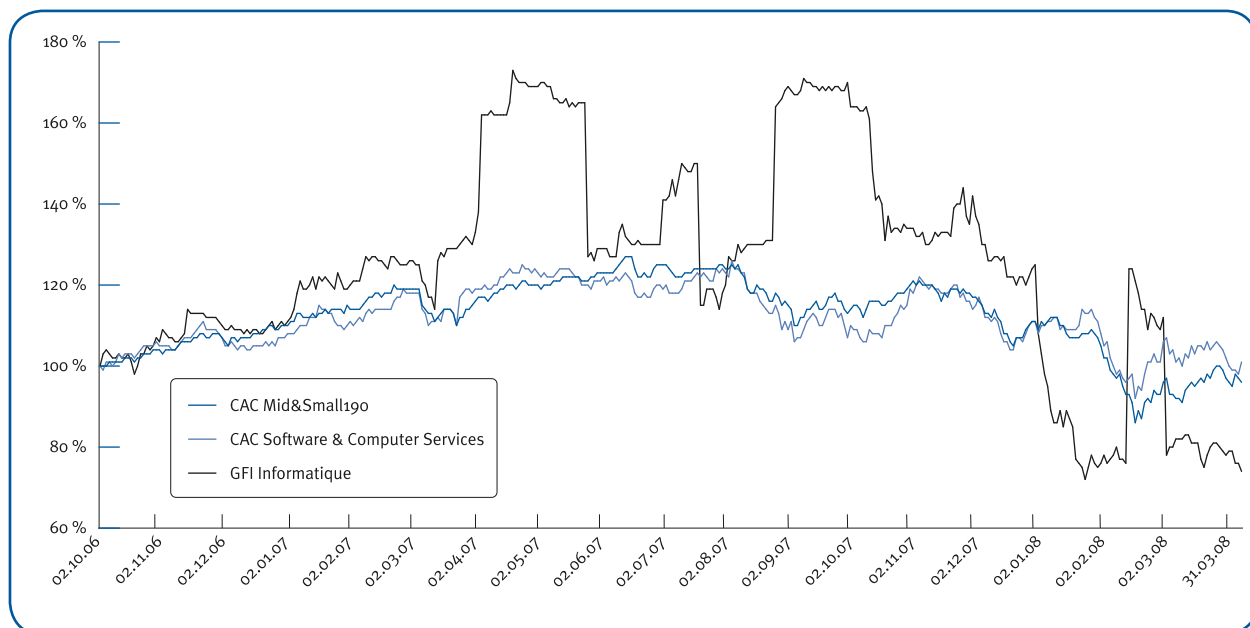
Les obligations GFI Informatique peuvent juridiquement donner lieu à une cotation mais le nombre très restreint d'obligataires ne permet pas l'accès à une cotation.

Capitalisation boursière

(en millions d'euros)



Évolution relative du cours de l'action GFI Informatique et des indices de référence



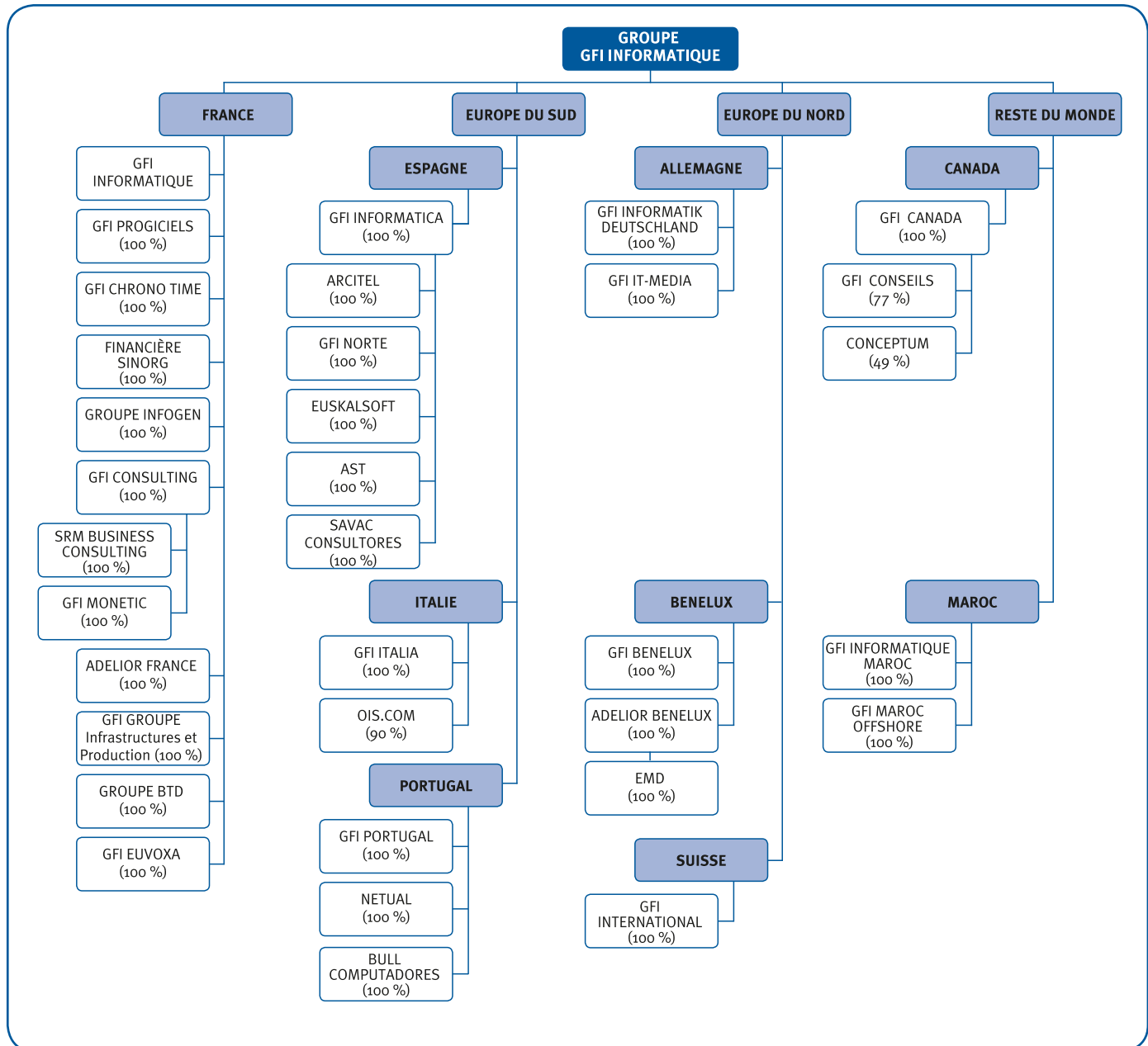
6

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007

→ Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007

p.78

→ Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007



États financiers consolidés	p.80
Notes annexes aux états financiers consolidés	p.85
I. Informations générales	p.85
II. Principes et méthodes comptables	p.85
Base de préparation des états financiers	p.85
Principes généraux de consolidation	p.86
Présentation	p.87
Méthodes d'évaluation	p.87
III. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation	p.93
Événements majeurs	p.93
Acquisitions	p.93
Opération dilutive	p.94
Autres opérations juridiques	p.94
Impacts des variations de périmètre	p.94
Liste des sociétés consolidées	p.95
IV. Notes sur le bilan consolidé	p.99
Note 1 : Écarts d'acquisition	p.99
Note 2 : Autres immobilisations incorporelles	p.100
Note 3 : Immobilisations corporelles	p.101
Note 4 : Actifs financiers non courants	p.101
Note 5 : Autres actifs financiers non courants	p.102
Note 6 : Clients et comptes rattachés	p.102
Note 7 : Autres créances	p.103
Note 8 : Endettement, part à long terme	p.103
Note 9 : Provisions non courantes	p.105
Note 10 : Autres passifs financiers non courants et courants	p.107
Note 11 : Provisions courantes	p.107
Note 12 : Endettement, part à court terme	p.108
Note 13 : Passifs financiers courants	p.109
Note 14 : Dettes fiscales et sociales	p.110
Note 15 : Autres passifs courants	p.110
V. Notes sur le compte de résultat consolidé	p.111
Note 16 : Chiffre d'affaires	p.111
Note 17 : Charges de personnel et effectifs	p.111
Note 18 : Résultat opérationnel	p.112
Note 19 : Coût de l'endettement financier net	p.112
Note 20 : Autres produits et charges financiers	p.112
Note 21 : Impôts sur les résultats	p.113
VI. Informations sectorielles	p.116
Note 22 : Information sectorielle	p.116
VII. Informations complémentaires	p.122
Note 23 : Instruments financiers	p.122
Note 24 : Risques divers	p.124
Note 25 : Engagements hors bilan	p.125
Note 26 : Événements postérieurs	p.126
Note 27 : Informations relatives aux parties liées	p.126
Note 28 : Objectifs et politique de gestion des risques financiers	p.127
Note 29 : Retraitements liés aux applications du référentiel IAS/IFRS	p.130

États financiers consolidés

→ Bilans consolidés

(en milliers d'euros)		31.12.07	31.12.06	31.12.05
ACTIF				
Écarts d'acquisition	(note 1)	221 176	187 277	149 505
Autres immobilisations incorporelles	(note 2)	18 499	13 243	8 210
Immobilisations corporelles	(note 3)	10 264	9 368	10 236
Actifs financiers non courants	(note 4)	5 164	4 479	3 649
Impôts différés actifs	(note 21)	4 307	4 192	351
Autres actifs financiers non courants	(note 5)	1 446	1 393	1 566
Actifs non courants		260 856	219 952	173 517
Stocks de marchandises		2 951	5 900	1 905
Clients et comptes rattachés	(note 6)	304 893	259 434	218 225
Autres créances	(note 7)	29 812	20 838	20 448
Charges constatées d'avance		7 869	5 708	5 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie		29 434	25 174	27 350
Actifs courants		374 959	317 054	273 115
TOTAL ACTIF		635 815	537 006	446 632

(en milliers d'euros)		31.12.07	31.12.06	31.12.05
PASSIF				
Capital		108 588	92 680	86 308
Primes		86 178	59 818	46 679
Réserves consolidées		25 418	15 447	7 567
Résultat consolidé de l'exercice		14 037	18 637	10 959
Autres		(1 932)	(2 441)	(1 635)
Réserves de conversion		1 743	881	2 794
Capitaux propres, part du Groupe		234 032	185 022	152 672
Intérêts minoritaires		3 052	2 341	2 456
CAPITAUX PROPRES		237 084	187 363	155 128
Endettement, part à long terme	(note 8)	45 190	33 539	55 181
Impôts différés passifs	(note 21)	1 854	1 284	856
Provisions non courantes	(note 9)	15 917	16 921	14 117
Autres passifs financiers non courants	(note 10)	2 860	3 743	4 710
Passifs non courants		65 821	55 487	74 864
Provisions courantes	(note 11)	8 032	9 158	6 637
Endettement, part à court terme	(note 12)	49 610	45 340	13 275
Passifs financiers courants	(note 13)	2 190	1 633	897
Autres passifs financiers courants	(note 10)	7 321	3 560	300
Fournisseurs		77 446	72 713	61 558
Dettes fiscales et sociales	(note 14)	148 059	130 265	104 267
Autres passifs courants	(note 15)	10 529	9 231	7 680
Produits constatés d'avance		29 723	22 256	22 026
Passifs courants		332 910	294 156	216 640
TOTAL PASSIF		635 815	537 006	446 632

◆ Comptes de résultat consolidés

(en milliers d'euros)		2007	2006	2005
Chiffre d'affaires net	<i>(note 16)</i>	688 496	633 103	543 757
Achats et charges externes		(206 523)	(190 967)	(183 626)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 429)	(12 168)	(11 135)
Charges de personnel	<i>(note 17)</i>	(417 670)	(385 774)	(316 744)
Dotations aux amortissements		(7 255)	(6 174)	(4 703)
Autres produits et charges opérationnels courants		2 133	2 260	2 140
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		44 752	40 280	29 689
Restructurations		(2 869)	(6 164)	(2 521)
Résultat des cessions et liquidations		11	1 988	(2 906)
Dépréciation des écarts d'acquisition		(10 323)	(1 800)	(2 400)
Autres produits et charges opérationnels		(4 976)	(577)	(876)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<i>(note 18)</i>	26 595	33 727	20 986
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		124	48	64
Coût de l'endettement financier brut		(4 746)	(3 798)	(2 954)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	<i>(note 19)</i>	(4 622)	(3 750)	(2 890)
Autres produits et charges financiers	<i>(note 20)</i>	(1 027)	(1 790)	(160)
Impôts sur les résultats	<i>(note 21)</i>	(6 167)	(9 217)	(6 658)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		14 779	18 970	11 278
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		0	0	(61)
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		368	(26)	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		15 147	18 944	11 217
dont part du Groupe		14 037	18 637	10 959
dont part des minoritaires		1 110	307	258

	2007	2006	2005
RÉSULTAT * DE BASE PAR ACTION			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	49 508 003	46 074 375	43 154 206
Résultat par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en euros)	0,28	0,40	0,26

	2007	2006	2005
RÉSULTAT * DILUÉ PAR ACTION			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	49 508 003	46 074 375	43 154 206
Nombre moyen d'actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émis	4 681 912	7 854 375	7 854 664
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS DILUÉ	54 189 916	53 928 750	51 008 870
Résultat dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en euros)	0,26	0,35	0,22

* Résultat part du Groupe, avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

→ Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 147	18 944	11 217
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(368)	26	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	15 546	9 518	5 026
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 242	1 606	1 239
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	215	(2 274)	2 540
Profits et pertes de dilution	(28)	0	(102)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	31 754	27 820	19 920
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	4 190	3 014	1 981
Coût des swap	274	650	0
Charge d'impôt	6 167	9 217	6 658
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	42 385	40 701	28 559
Impôt versé	(7 404)	(9 515)	(6 034)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(21 386)	(6 233)	2 723
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	13 595	24 953	25 248
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 226)	(4 203)	(4 363)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 189)	(4 245)	(3 374)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	405	4 343	583
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(1)	(634)	(569)
+/- Incidences des variations de périmètre	(38 294)	(8 489)	(5 114)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(312)	250	(8)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(46 617)	(12 978)	(12 845)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
• Versées par les actionnaires de la société mère	41 885	1	0
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	42	0	217
+/- Rachats et reventes d'actions propres	(213)	(29)	402
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 251)	(4 620)	0
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0	0
+/- Souscription et remboursements d'emprunts	13 759	(2 541)	(6 646)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	(181)	(9 906)	318
- Intérêts financiers versés	(4 366)	(2 903)	(2 061)
- Coût des swap	(274)	(650)	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	41 401	(20 648)	(7 770)
+/- Incidence des variations de cours des devises	206	(368)	546
VARIATION DE TRÉSORERIE	8 585	(9 041)	5 179

La variation de trésorerie nette présentée ci-dessus, ainsi que l'endettement net du Groupe se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.06	Variations	31.12.07
Valeurs mobilières de placement	1 175	545	1 720
Disponibilités	23 999	3 715	27 714
Concours bancaires courants	(note 12) (8 457)	4 325	(4 132)
Trésorerie nette	16 717	8 585	25 302
Endettement, part à long terme	(note 8) (33 539)	(11 651)	(45 190)
Emprunt obligataire, part à court terme	(note 12) (23 484)	(160)	(23 644)
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	(note 12) (7 768)	(8 749)	(16 517)
Autres dettes financières à court terme	(note 12) (5 631)	314	(5 317)
Endettement financier brut	(70 422)	(20 246)	(90 668)
Endettement financier net	(53 705)	(11 661)	(65 366)

♦ Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves groupe	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 1^{er} janvier 2005	86 308	15 664	55 032	(16 618)	(947)	(734)	713	139 418	1 171	140 589
Affectation du résultat 2004			(16 618)	16 618				0		0
Prime de fusion		31 015	(31 015)					0		0
Résultat 2005				10 959				10 959	258	11 217
Titres de l'entreprise consolidante			168		211			379		379
Variation de périmètre								0	458	458
Augmentation de capital								0	217	217
Variation des écarts actuariels						(165)		(165)		(165)
Variation de la réserve de conversion							2 081	2 081	352	2 433
Situation au 31 décembre 2005	86 308	46 679	7 567	10 959	(736)	(899)	2 794	152 672	2 456	155 128
Affectation du résultat 2005			10 959	(10 959)				0		0
Dividendes versés			(4 620)					(4 620)		(4 620)
Augmentation de capital	6 372	13 139						19 511		19 511
Résultat 2006				18 637				18 637	307	18 944
Titres de l'entreprise consolidante			27		(56)			(29)		(29)
Variation de périmètre								0	(143)	(143)
Coût d'acquisition des titres Adeliar à la juste valeur			1 514					1 514		1 514
Variation des écarts actuariels						(750)		(750)		(750)
Variation de la réserve de conversion							(1 913)	(1 913)	(279)	(2 192)
Situation au 31 décembre 2006	92 680	59 818	15 447	18 637	(792)	(1 649)	881	185 022	2 341	187 363
Affectation du résultat 2006			18 637	(18 637)				0		0
Dividendes versés			(9 251)					(9 251)		(9 251)
Augmentation de capital	15 908	26 360						42 268		42 268
Résultat 2007				14 037				14 037	1 110	15 147
Titres de l'entreprise consolidante			198		(411)			(213)		(213)
Variation de périmètre								0	(556)	(556)
Coût d'acquisition des titres Algorgiel à la juste valeur			387					387		387
Variation des écarts actuariels						847		847		847
Variation des instruments de couverture						73		73		73
Variation de la réserve de conversion							862	862	157	1 019
Situation au 31 décembre 2007	108 588	86 178	25 418	14 037	(1 203)	(729)	1 743	234 032	3 052	237 084

Évolution du capital

Au cours de l'exercice, le capital de GFI Informatique a été augmenté au titre de deux événements :

		(en milliers d'euros)		
		Nombre d'actions	Capital correspondant	Prime d'émission correspondante
Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2007		46 339 887		
Actions émises dans le cadre de l'exercice des BSAR	(note 8)	7 829 029	15 658	26 228
Actions émises dans le cadre de la rémunération des actionnaires minoritaires de Algoriel		124 826	250	132
Nombre d'actions émises au cours de l'exercice		7 953 855	15 908	26 360
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007		54 293 742		

Il est composé au 31 décembre 2007 de 54 293 742 actions de 2 euros de valeur nominale au 31 décembre 2007 et il s'élève ainsi à 108 587 484 euros.

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 137 718 titres au 31 décembre 2006, valorisés à 792 milliers d'euros. Au cours de l'exercice, l'acquisition de 540 255 titres d'autocontrôle au prix moyen de

7,68 euros par titre ainsi que la cession de 509 609 titres d'autocontrôle ont porté ce nombre de titres à 168 364 au 31 décembre 2007. Ces titres représentent 0,3 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires et non émises est de 18 733 988 actions.

Notes annexes aux états financiers consolidés

→ I. Informations générales

GFI Informatique SA est la société mère d'un groupe international de services en technologies de l'information.

GFI Informatique met au service de ses clients son expertise avec quatre offres stratégiques : Conseil, Intégration de systèmes, Infogérance et Solutions logicielles. GFI Informatique s'adresse principalement aux grandes entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales. Dans le cadre de son industrialisation le Groupe dispose de 10 centres d'expertises, de 2 centres de services

régionaux, d'un centre de services national et de 3 centres off-shore.

Le Groupe compte plus de 40 agences en France et 9 implantations en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada.

En date du 17 mars 2008, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de GFI Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008.

→ II. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe GFI Informatique au 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007 (publication au Journal Officiel de l'Union européenne).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2007 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés

au 31 décembre 2006 publiés. L'adoption des nouvelles normes s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2007 n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe, toutefois elle a généré des notes annexes complémentaires. Ces normes sont les suivantes :

- amendement IAS 1 « Présentation des états financiers et informations à fournir sur le capital » : cet amendement introduit un régime d'informations concernant le capital de la société. Ces informations doivent permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : la norme énonce les nouvelles exigences visant à améliorer l'information sur les instruments financiers. Ce texte requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont :

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions » : cette interprétation confirme qu'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » s'applique à toutes les transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux sont émis et présume qu'une entité reçoit des biens ou services pour toutes les transactions auxquelles IFRS 2 s'applique ;
- IFRIC 7 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés ».

Enfin le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements de norme ou interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2007. Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 8 « Segments opérationnels », norme applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-Groupe », interprétation applicable à compter du 1^{er} mars 2007.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes, notamment lors de l'évaluation des engagements en matière de retraite et des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Principes généraux de consolidation

1. Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de GFI Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque GFI Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un

contrôle conjoint, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle sur l'activité économique, et il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

2. Date d'arrêté des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

3. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « réserves de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

4. Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat à l'exception des éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisés dans les capitaux propres.

Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette (autre passif financier), dès la date d'acquisition, si lesdits ajustements sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Dès lors qu'un ajustement éventuel du prix d'acquisition devient probable et peut être évalué de manière fiable après la date d'acquisition, la contrepartie supplémentaire est traitée comme un ajustement du coût d'acquisition. Ce coût et l'écart d'acquisition qui en résulte sont corrigés, indépendamment de l'expiration ou non du délai d'affectation. Si les événements futurs qui devaient donner lieu à un ajustement éventuel du prix ne se produisent pas ou si des changements d'estimation des ajustements éventuels du prix d'acquisition se produisent, l'écart d'acquisition est corrigé en conséquence, et ce, indépendamment de la date à laquelle ces changements interviennent.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste « écart d'acquisition » et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Logiciels

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

Logiciels acquis	sur 1 à 5 ans
Logiciels créés	sur 10 ans

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par GFI Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

Frais de développement

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de Progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée de commercialisation prévue des Progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Relations clientèle

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Terrains	non amortis
Constructions	sur 20 à 40 ans
Matériels informatiques	sur 1 à 5 ans
Matériels de transport	sur 5 ans
Matériels de bureau/autres	sur 5 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle

ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Stocks de marchandises

Les stocks sont constitués de matériel informatique et de licences. Ils sont valorisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

Actifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Clients et comptes rattachés

Affacturation des créances

GFI Informatique ainsi que deux de ses filiales espagnoles procèdent à l'affacturation d'une partie de leurs créances. Les sociétés d'affacturation, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non le recouvrement des créances. GFI Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur des créances cédées. Les créances clients cédées sont maintenues dans le poste « clients » et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste « Endettement, part à court terme ».

Clients et comptes rattachés

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100 %.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de

trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

Endettement

Emprunt obligataire

GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR). L'OBSAR est retraitée pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part :

- la première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers ;
- la seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société.

La partie dette est évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39.

La composante capitaux propres est inscrite en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la valeur de la composante dette actualisée.

La valeur inscrite à l'origine dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

Les frais d'émission d'emprunt enregistrés ont été comptabilisés en diminution de la composante dette comme requis en IFRS.

L'effet dilutif de l'OBSAR est intégré dans le calcul du résultat dilué par action.

Autres emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements en matière de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des

droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes enregistrées en capitaux propres ».

À la suite de négociations avec les partenaires sociaux, l'article 16 de la Convention Collective Nationale du SYNTEC relatif à la mise à la retraite a été modifié en juillet 2004. Le coût des services passés afférent à cette modification est comptabilisé en charge linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis au personnel.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 (loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006) a modifié l'article L. 122-14-13 du Code du travail relatif au départ et à la mise à la retraite et a supprimé ainsi la possibilité pour les entreprises de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans. Les changements entraînés par la loi de financement de la Sécurité sociale ont été considérés par GFI Informatique comme des changements d'hypothèses actuarielles au 31 décembre 2006 pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut perçu par les salariés ;
- les conventions existant à la date d'entrée en vigueur de la loi ne seront pas modifiées dès le 31 décembre 2006 (les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue) ;
- la suppression d'une modalité de départ entraîne la révision par la société de ses hypothèses de modalités de départ à la retraite applicables aux conventions existant au 31 décembre 2006, incluses dans le périmètre des hypothèses actuarielles telles que définies par IAS 19 (IAS 19.7).

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2006 de ces changements a été immédiatement comptabilisé à cette date en capitaux propres, conformément à l'option proposée par la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel ».

Il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe GFI Informatique.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont provisionnées conformément à IAS 19.

Autres provisions

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de GFI Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Assistance Technique, Conseil et Intégration de Systèmes en Régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits

constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Intégration de Systèmes associée à des ventes de Progiciels ou de matériels

La part de revenu relative aux Progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Ventes de Progiciels et de Matériels

Pour les ventes de Progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

Résultat opérationnel

Dans un souci de clarté de lecture de ses comptes et en conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non-récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels et de montant particulièrement significatif, généralement repris dans la communication financière.

Charges de personnel

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » du compte de résultat.

Résultat des activités cédées ou abandonnées

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées à la clôture sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les BSAR en circulation à la clôture.

En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions de toutes les périodes présentées est retraité pour tenir compte rétroactivement de ces opérations.

Les résultats par action sont calculés sur la base de résultats excluant le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

GFI Informatique a retenu les secteurs géographiques comme premier niveau d'information, et les secteurs d'activité comme deuxième niveau.

→ III. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation**Événements majeurs**

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire initialement prévue le 11 mai 2007, GFI Informatique souhaitait soumettre à l'approbation de ses actionnaires un projet représentant une étape importante dans son développement. À cet effet, il leur était proposé de procéder à une augmentation de capital de 56 millions d'euros, réservée à Itefin Participations, une société holding contrôlée par des fonds gérés par Apax Partners France.

Ce protocole signé avec Apax Partners arrivait à échéance le 31 mai 2007. Du fait du report de l'Assemblée générale extraordinaire au 29 juin 2007, cet accord n'a pas été mis en œuvre.

Le 2 mai 2007, la société Fujitsu Services Holding Plc a annoncé le lancement d'une Offre Publique d'Achat (OPA) sur la totalité du capital de GFI Informatique. Le projet d'Offre Publique d'Achat a été déposé le 25 mai 2007 et déclaré conforme par l'Autorité des Marchés Financiers le 12 juin

2007. Près de 60 % des actionnaires de GFI Informatique ont rejeté l'OPA de Fujitsu Services.

Les frais liés au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe au cours de l'exercice et les dépenses engagées suite à l'Offre Publique d'Achat ont été comptabilisés en charges opérationnelles non courantes de l'exercice (cf. Note 18 : « Résultat opérationnel »).

Au 31 décembre 2007, la société Itefin Participations détient 27,8 % du capital de GFI Informatique et est détenue à hauteur de 63,3 % par les fonds gérés par Apax Partners SA et 36,7 % par quatre dirigeants de GFI Informatique.

Acquisitions**Acquisition du Groupe BTD**

GFI Informatique a acquis 100 % des actions du Groupe BTD, payées intégralement en numéraire. Dans le cadre de cette acquisition, les huit sociétés suivantes ont été

consolidées selon la méthode de l'acquisition, à compter du 1^{er} septembre 2007 :

- Groupe BTD ;
- BTD Consulting ;
- Elites Consulting ;
- BTD Clearviews ;
- BBS One ;
- BBS One Ingénierie ;
- Alliance Ingénierie ;
- Alliance SI.

Autres acquisitions

Les sociétés suivantes ont été consolidées selon la méthode de l'acquisition à compter de la date à laquelle le contrôle a été transféré au Groupe GFI Informatique. Ces acquisitions ont été payées en numéraire.

- 1^{er} janvier 2007 : acquisition de 100 % de la société italienne Theta Sistemi.
- 1^{er} avril 2007 : acquisition de 100 % de la société portugaise Bull Portuguesa Computadores.

Opération dilutive

À la suite de la souscription à l'augmentation de capital de SRM Business Consulting par des personnes physiques à hauteur de 18,92 % du capital, le Groupe détient désormais 80,08 % du capital de sa filiale SRM Business Consulting au lieu de 100 %.

Autres opérations juridiques

- Fusion de la société Algriél dans la société GFI Informatique, à la suite des Assemblées générales extraordinaires des

13 et 14 décembre 2007. La rémunération des actionnaires minoritaires a été réalisée par émission de 124 826 actions nouvelles de GFI Informatique.

- Fusion des sociétés italiennes GFI Technology et GFI Consulting dans la société GFI Italia.
- Liquidation des sociétés GFI NB Belgique et Calleo Germany GmbH.
- Création en France des sociétés Gifi 1, Gifi 2 et Gifi 3 et au Maroc de la société GFI Maroc Offshore.
- Changement de dénomination sociale de la société Euvoxa Développement devenue GFI Euvoxa.
- Changement de dénomination sociale de la société GFI Infogen devenue GFI Infogen Systems.
- Changement de dénomination sociale de la société SRM GFI devenue SRM Business Consulting.
- Transfert du siège social de GFI Informatique, au 15, rue Beaujon, 75008 Paris.

Impacts des variations de périmètre

Les impacts chiffrés de la contribution au titre de l'exercice 2007 des sociétés entrées dans le périmètre sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
Entrées de périmètre	29 798	1 984	1 378

L'impact de ces opérations sur les états financiers du Groupe étant inférieur au seuil de 25 % défini par l'AMF, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

Les impacts des sorties de périmètre ne sont pas significatifs.

Liste des sociétés consolidées

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consoli- dation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
FRANCE							
GFI Informatique SA	15, rue Beaujon	75008 Paris	385 365 713	Société mère – tête de groupe			France
GFI Elios Informatique	37, boulevard d'Amor	22305 Lannion	327 753 448	IG	100 %	100 %	France
Informatique et Services	158, avenue de Verdun	92130 Issy-les- Moulineaux	413 460 072	IG	100 %	100 %	France
SCI Gifimo	158, avenue de Verdun	92130 Issy-les- Moulineaux	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
Financière SINORG	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-les- Moulineaux	384 875 159	IG	100 %	100 %	France
GFI Progiiciels	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-les- Moulineaux	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Gie Anis	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-les- Moulineaux	389 285 784	IG	100 %	100 %	France
Némausic	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	329 936 876	IG	100 %	100 %	France
SCI Via Domitia	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
GFI Consulting	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-les- Moulineaux	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
GFI Chrono Time	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-les- Moulineaux	433 940 574	IG	100 %	100 %	France
SCBF	6, boulevard du Général Leclerc	92110 Clichy	433 940 079	IG	100 %	100 %	France
GIFI 1	15, rue Beaujon	75008 Paris	493 687 644	IG	100 %	100 %	France
GIFI 2	15, rue Beaujon	75008 Paris	493 686 653	IG	100 %	100 %	France
GIFI 3	15, rue Beaujon	75008 Paris	493 687 446	IG	100 %	100 %	France
Infogem Systems	3, rue Collange	92300 Levallois	343 025 615	IG	100 %	100 %	France
GFI Infogem Systems	3, rue Collange	92300 Levallois	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
GFI Monetic	59, rue de Billancourt	92100 Boulogne Billancourt	434 749 719	IG	100 %	100 %	France
SRM Business Consulting	12, rue Rouget de Lisle	92442 Issy-les- Moulineaux	390 968 966	IG	80 %	100 %	France
GFI Groupe Infrastructures et Production	158, avenue de Verdun	92130 Issy-les- Moulineaux	410 773 758	IG	100 %	100 %	France
GFI Infrastructures et Production	158, avenue de Verdun	92130 Issy-les- Moulineaux	428 286 496	IG	100 %	100 %	France
Adelior France SAS	59, rue de Billancourt	92100 Boulogne Billancourt	315 930 578	IG	100 %	100 %	France
GFI Euvoxa	47, rue du Leinster	44240 La Chapelle sur Erdre	429 027 337	IG	100 %	100 %	France

* Société sortie au cours de l'exercice.

IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consoli- dation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Algoriel SA*	59, rue de Billancourt	92100 Boulogne Billancourt	384 977 542	IG	80 %	80 %	France
Groupe BTD	24, rue Martre	92110 Clichy	439 189 721	IG	100 %	100 %	France
Alliance Ingénierie	24, rue Martre	92110 Clichy	414 677 005	IG	100 %	100 %	France
Alliance SI	24, rue Martre	92110 Clichy	438 424 855	IG	100 %	100 %	France
BTD Consulting	24, rue Martre	92110 Clichy	351 630 231	IG	100 %	100 %	France
Elites Consulting	24, rue Martre	92110 Clichy	408 621 209	IG	100 %	100 %	France
BTD Clearviews	24, rue Martre	92110 Clichy	477 936 827	IG	100 %	100 %	France
BBS One	10, square du Chêne Germain	35510 Cesson Sevigne	421 404 823	IG	100 %	100 %	France
BBG One Ingenierie	10, square du Chêne Germain	35511 Cesson Sevigne	432 007 709	IG	100 %	100 %	France
EUROPE							
GFI Benelux	Avenue A. Einstein, 6	13000 Wavre	0 427 608 266	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI New Business Belgique *	Chaussée des Collines, 54	13000 Wavre	0 427 528 867	IG	100 %	100 %	Belgique
BWM SPRL	Bessenveldstraat 23	1831 Diegem	0 861 117 401	IG	100 %	100 %	Belgique
Adelior Benelux	Bessenveldstraat 23	1831 Diegem	0 450 798 491	IG	100 %	100 %	Belgique
EMD Belgique	Haasrode Research Park Technologielaan 11	3001 Heverlee	0 466 107 566	IG	100 %	100 %	Belgique
Team Village	Haasrode Research Park Technologielaan 12	3002 Heverlee	0 463 930 610	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI Luxembourg	Route de Luxembourg, 183	8077 Bertrange	2000 22 24608	IG	100 %	100 %	Luxembourg
GFI Consulting Netherland BV	WTC Schiphol Airport B Tower, 5 th floor Schiphol Boulevard 231	1118 BH Amsterdam Schiphol	34181929	IG	100 %	100 %	Hollande
GFI International	19, chemin des Champs des Filles	1228 Plan-les- Ouates	CH-660- 0703000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Switzerland AG	27, Im. Chrummenacher	8315 Lindau	CH- 020 4 000 451-4	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Group AG	27, Im. Chrummenacher	8316 Lindau	CH- 020 3 021 601-1	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo GFI Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Ibérix	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	B-81154148	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Levante	C/Los Monegros S/N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Arcitel	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-81958449	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Cataluña	C/Urgell, 240 – 7 ^o A	08036 Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo GFI Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao- Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Euskalsoft	Poligono Industrial Rekalde 1 n°54	20160 Lasarte Oria – Guipuzcoa	B-20482295	IG	100 %	100 %	Espagne

* Société sortie au cours de l'exercice.

IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consoli- dation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Advanced Software Technologies	C/Serrano Galvache, 56 – Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100 %	100 %	Espagne
Savac Consultores SL	Máximo Aguirre, 18-Bis 3°	48011 – Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100 %	100 %	Espagne
Instituto Informatico de la Rioja SL	Lope Toledo, 6 1° F 26003	26003 – Logroño (La Rioja)	B-26219865	IG	100 %	100 %	Espagne
Alhena Tecnologia SL	Máximo Aguirre, 18-Bis 3°	48011 – Bilbao (Vizcaya)	B-95111803	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Consulting *	Corso Svizzera 185	10149 Turino	12890800159	IG	100 %	100 %	Italie
GFI Technology *	Via Tucidide, 56	20153 Milano	12876730156	IG	100 %	100 %	Italie
Ois.com	Via Mosca, 52	00142 Roma	5576691009	IG	90%	90%	Italie
GFI Italia	Via XX Settembre, 3	10121 Turino	3735050159	IG	100 %	100 %	Italie
Soluzioni	Corso Svizzera 185	10149 Turino	8286310019	IG	100 %	100 %	Italie
Theta Sistemi	Via Isonzo N.2/M	87100 Cosenza	2723310781	IG	100 %	100 %	Italie
Sirfin	Via Isonzo N.2/M	87100 Cosenza	330260787	MEQ	23%	23%	Italie
Sintra Spa	Via Sant'Atonino 28	29100 – Piacenza – PC	1282370335	MEQ	49 %	49 %	Italie
GFI Portugal	TagusPark, Qualidade, Bloco B2-3A	2780-920 Oeiras	CRC Cascais 502726890	IG	100 %	100 %	Portugal
Netual	Rua Joao Afonso	3800-198 Aveiro	CRC Aveiro 4170	IG	100 %	100 %	Portugal
Bull Portuguesa Computadores	Av 5 de Outubro, 35-6°	1050-047 Lisboa	CRC Lisboa 23359	IG	100 %	100 %	Portugal
Calleo Germany GmbH *	Vor der Niederpfort, 7	65428 Rüsselsheim- Bauschheim	HRB 84047	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatique Holding AG	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Management Holding AG	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB 21063	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Deutschland AG&Co.KG	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRA 13026	IG	100 %	100 %	Allemagne
UBS Software – Service GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB 9600	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI-iT Media Consult GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB 17899	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR Systemberatung Konzepte Realisierung GmbH	Am Hampfberg 9	21224 Rosengarten – Ehestorf	HRB 5357	IG	100 %	100 %	Allemagne

* Société sortie au cours de l'exercice.

IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
HORS EUROPE							
Ixi Canada	666 Sherbrooke Ouest Bureau 300	H3A 1E7 Montréal	1148933022	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Canada Inc.	75, rue Queen, Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1149422595	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Conseils Inc.	75, rue Queen, Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1142666875	IG	77 %	77 %	Canada
Conceptum	75, rue Queen, Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1149074370	IP	49 %	49 %	Canada
GFI Solutions Inc	75, rue Queen, Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1162631056	IP	50 %	50 %	Canada
GFI Logiciels	75, rue Queen, Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	820 593 747	MEQ	49 %	49 %	Canada
Accovia	75, rue Queen, Bureau 5100	H3C 2N6 Montréal	887104768	MEQ	24 %	24 %	Canada
GFI Informatique Maroc	140, Bd d'Anfa	2000 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding GFI Informatique Maroc	140, Bd d'Anfa	2000 Casablanca	113 607	IG	100 %	100 %	Maroc
GFI Maroc Offshore	140, Bd d'Anfa	2000 Casablanca	163 083	IG	100 %	100 %	Maroc

IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence.

➔ IV. Notes sur le bilan consolidé

Note 1 : Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeurs nettes
31 décembre 2005	167 560	18 055	149 505
Acquisitions	40 246		40 246
Compléments de prix	1 101		1 101
Cessions	(100)		(100)
Dépréciations de l'exercice		1 800	(1 800)
Reclassement	(2 321)	(2 321)	0
Écarts de change	(1 830)	(155)	(1 675)
31 décembre 2006	204 656	17 379	187 277
Acquisitions	44 095		44 095
Compléments de prix	(528)		(528)
Cessions	(341)	(256)	(85)
Dépréciations de la période		10 323	(10 323)
Reclassement	(1 562)	(1 562)	0
Écarts de change	637	(103)	740
31 décembre 2007	246 957	25 781	221 176

Les augmentations relatives aux acquisitions correspondent principalement au Groupe BTD et à la filiale portugaise Bull Portuguesa Computadores selon le détail ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Bull Portuguesa Computadores	Groupe BTD
Montant versé en numéraire (où à verser)	4 100	41 600
Instruments de capitaux propres émis	0	0
Coûts directs liés à l'acquisition	25	783
Juste valeur du coût d'acquisition	4 125	42 383
Juste valeur des actifs et passifs acquis	776	2 104
Écart d'acquisition	3 349	40 279

Le prix de Bull Portuguesa Computadores est ferme et définitif.

Celui de Groupe BTD comprend une partie variable. La juste valeur des actifs et passifs identifiables relatifs à cette acquisition est en cours d'analyse et sera finalisée en 2008.

Au 31 décembre 2007, les soldes dus au titre des engagements fermes d'acquisition et des compléments de prix relatifs aux prises de participation sont évalués à 10 181 milliers d'euros et sont constatés en passifs financiers courants et non courants, en fonction de leurs échéances.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Les prévisions d'activité sont basées, pour les principales sociétés opérationnelles, sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2008 avec des taux de croissance pour les années 2009 à 2012 compris entre 3 % et 10 % pour chaque société. Le taux de croissance à l'infini est fixé à 3 %. Enfin, le taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique s'élève à 10,0 %.

La réalisation de ces tests au titre de 2007 a conduit à déprécier l'écart d'acquisition de l'UGT italienne à hauteur de 8 400 milliers d'euros.

Il a été établi un test de sensibilité portant sur les deux paramètres de calcul suivants :

- une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation impacte de - 2 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan au 31 décembre 2007 ;
- une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini impacte de - 1 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la totalité de l'écart d'acquisition de la société Algriél a été dépréciée pour 1 923 milliers d'euros en application d'IFRS 3 § 65 au titre de la reconnaissance en 2007 d'une créance d'impôt, considérée comme non identifiable à la date d'acquisition (cf. « Note 21 : Impôts sur les résultats »).

La répartition géographique des écarts d'acquisition est présentée en note 22 : « Information sectorielle ».

Note 2 : Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.07			31.12.06	31.12.05
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Logiciels acquis	8 837	6 965	1 872	2 041	1 540
Logiciels créés	4 942	749	4 193	2 691	1 705
Frais de développement	12 510	5 796	6 714	6 858	4 965
Relations clientèle	6 866	1 146	5 720	1 653	0
TOTAL	33 155	14 656	18 499	13 243	8 210

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et Progiciels informatiques acquises.

Les logiciels créés correspondent aux frais afférents au projet ERP pour le Groupe (projet Theseus).

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 décembre 2005	14 475	6 265	8 210
Immobilisations acquises	687		687
Immobilisations générées en interne	3 519		3 519
Immobilisations cédées	(86)	(70)	(16)
Amortissements de l'exercice		2 845	(2 845)
Entrées de périmètre	5 780	2 018	3 762
Écarts de change	(49)	25	(74)
31 décembre 2006	24 326	11 083	13 243
Immobilisations acquises	672		672
Immobilisations générées en interne	3 554		3 554
Immobilisations cédées	(820)	(820)	0
Amortissements de la période		3 788	(3 788)
Entrées de périmètre	5 443	626	4 817
Écarts de change	(20)	(21)	1
31 décembre 2007	33 155	14 656	18 499

Les immobilisations générées en interne comprennent les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Édition de Progiciels » du Groupe (1 666 milliers d'euros en valeur brute au titre de l'exercice), ainsi que les logiciels créés.

Les frais de développement des entités du Groupe GFI Progiciels et GFI Chrono Time ne répondant pas aux critères définis par IAS 38 se sont élevés à 2 669 milliers d'euros au cours de l'exercice et figurent dans les charges opérationnelles de l'exercice.

Note 3 : Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.07			31.12.06	31.12.05
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions et terrains	676	383	293	549	2 337
Constructions acquises en crédit-bail	1 918	1 853	65	161	257
Installations techniques et matériel	4 809	2 805	2 004	1 286	1 097
Installations techniques et matériel acquis en crédit-bail	184	184	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	35 163	28 103	7 060	6 517	5 750
Autres immobilisations corporelles acquises en crédit-bail	1 690	848	842	855	795
TOTAL	44 440	34 176	10 264	9 368	10 236

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 décembre 2005	37 456	27 220	10 236
Immobilisations acquises	4 049		4 049
Immobilisations générées en interne	0		0
Immobilisations cédées	(4 766)	(2 593)	(2 173)
Amortissements de l'exercice		3 329	(3 329)
Entrées de périmètre	3 898	3 296	602
Écarts de change	(108)	(91)	(17)
31 décembre 2006	40 529	31 161	9 368
Immobilisations acquises	4 295		4 295
Immobilisations générées en interne	0		0
Immobilisations cédées	(3 343)	(2 743)	(600)
Amortissements de la période		3 467	(3 467)
Entrées de périmètre	2 942	2 280	662
Écarts de change	17	11	6
31 décembre 2007	44 440	34 176	10 264

Le Groupe ne génère pas d'immobilisations corporelles en interne.

Note 4 : Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.07			31.12.06	31.12.05
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction/personnel	771	0	771	828	912
Dépôts, cautionnements et autres	2 480	0	2 480	1 900	1 392
Titres mis en équivalence	1 792	0	1 792	1 651	0
Titres de participation	174	53	121	100	1 345
TOTAL	5 217	53	5 164	4 479	3 649

Note 5 : Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants correspondent à la créance relative à la cession prévue d'une partie des titres de GFI Conseils (Canada). Cette cession sera réalisée au plus

tard en 2014, simultanément à l'acquisition complémentaire des titres visés dans la note 10 : « Autres passifs financiers non courants et courants ».

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances clients	165 909	143 869	113 452
Créances cédées au Factor	83 103	73 784	66 073
Provisions pour dépréciations	(7 561)	(6 243)	(4 659)
	241 451	211 410	174 866
Effets à recevoir	1 997	2 089	2 092
Factures à établir	61 445	45 935	41 267
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	304 893	259 434	218 225

Les créances non dépréciées se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.07	Créances non échues	Créances échues depuis	
			moins de 6 mois	6 à 12 mois
			plus de 12 mois	
Clients et comptes rattachés * nets	241 451	150 505	72 998	8 159
				9 789

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Provisions pour dépréciations au 1^{er} janvier	6 243	4 659	5 651
Nouvelles dépréciations	2 013	2 301	538
Reprises de dépréciations	(205)	(876)	(1 074)
Dépréciations utilisées (décomptabilisation de la créance)	(600)	(461)	(435)
Variations de périmètre	110	620	(21)
Provisions pour dépréciations au 31 décembre	7 561	6 243	4 659

Note 7 : Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances fiscales	22 746	13 440	14 177
Autres créances	6 577	6 905	5 573
Avances et acomptes versés sur commandes	694	502	747
Valeur brute	30 017	20 847	20 497
Provisions pour dépréciation	(205)	(9)	(49)
VALEUR NETTE	29 812	20 838	20 448

Les autres créances sont constituées principalement des créances sur les organismes sociaux ainsi que d'une créance sur un tiers constatée à la suite d'un écart de règlement.

Note 8 : Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05	Échéances		
				2009	2010	2011 et +
OBSAR	0	23 484	46 232	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 586	9 522	8 391	12 582	12 510	19 494
Dettes de crédit-bail, part à long terme	604	533	558	196	201	207
TOTAL	45 190	33 539	55 181	12 778	12 711	19 701

Les dettes financières à long terme font l'objet de couvertures en taux d'intérêt, dont les caractéristiques sont présentées dans la note 13 : « Passifs financiers courants ».

Emprunt obligataire

Le 25 juillet 2003, GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Les OBSAR ont été initialement souscrites par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de chaque clôture annuelle.

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Nombre d'obligations émises	443 260
Valeur nominale	107,00
Prix d'émission	107,00
Montant total de l'émission en valeur nominale, en août 2003 (en euros)	47 428 820
Taux d'intérêt (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois - 0,25 %
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2006	443 078
Nombre d'obligations remboursées au cours de la période	221 539
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2007	221 539
Date de remboursement de la première tranche	05.08.2007
Date prévue de remboursement de la deuxième tranche	05.08.2008

La première tranche de cet emprunt obligataire a été remboursée au second semestre 2007. Le solde sera remboursé au second semestre 2008.

Refinancement de l'emprunt obligataire

Le Groupe a conclu en 2007 avec son pool bancaire réuni en club deal, un contrat de financement incluant le refinancement de son emprunt obligataire (OBSAR) ainsi que le financement de sa croissance externe.

Le contrat de financement porte sur un montant total de 80 millions d'euros, sous forme d'un crédit à moyen terme amortissable sur 5 ans. Les premières tranches de cet emprunt ont été tirées au cours de l'exercice pour 57 millions d'euros. La tranche résiduelle de 23 millions d'euros sera tirée mi-2008, préalablement au remboursement du solde de l'emprunt obligataire.

Les clauses conventionnelles de défaut liées à ce contrat sont présentées en « note 28 : Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)

Les caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Nombre de bons autonomes émis	1 654 052
Nombre de bons attachés à l'émission de l'emprunt obligataire	6 205 640
Prix d'émission (en euros)	0,50
Prix d'exercice (en euros)	5,35
Montant de l'émission des bons autonomes (en euros)	827 026
Date maximum de péremption des bons	05.08.2008
Nombre de bons exercés au cours des années antérieures	5 385
Nombre de bons exercés au cours de la période	7 829 029
Nombre de bons non exercés au cours de la période et remboursés	25 278
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2007	0
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	0
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en euros)	0

La société GFI Informatique a décidé de rembourser par anticipation, à compter du 1^{er} août 2007, les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) émis en juillet 2003, conformément à l'article 2-5-6-1 de la note d'opération, objet du visa n° 03-702 délivré le 24 juillet 2003 par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'exercice de la quasi-totalité des BSAR a été réalisé par les porteurs avant le 1^{er} août 2007. Cet exercice a ainsi

généralisé une augmentation de capital de 15 658 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission de 26 227 milliers d'euros.

Les 25 278 BSAR non exercés le 30 juillet 2007 inclus, remboursables par anticipation au prix de 0,01 euro par BSAR, ont été annulés le 1^{er} août 2007.

Ventilation de l'endettement long terme

La répartition géographique des dettes financières envers les établissements bancaires, souscrites en euros et en dollars canadiens, au 31 décembre 2007, est la suivante :

Répartition par pays (en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05	Échéances		
				2009	2010	2011 et +
France	43 281	31 498	54 599	12 244	12 247	18 790
Espagne	1 210	1 463	0	253	253	704
Portugal	670	533	558	262	201	207
Canada	29	45	24	19	10	
TOTAL	45 190	33 539	55 181	12 778	12 711	19 701

La ventilation de ces dettes financières, entre taux fixe et taux variable, est la suivante :

Répartition taux fixe et taux variable (en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05	Échéances		
				2009	2010	2011 et +
Taux fixe	1 492	1 508	0	393	319	780
Taux variable	43 698	32 031	55 181	12 385	12 392	18 921
TOTAL	45 190	33 539	55 181	12 778	12 711	19 701

Note 9 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent des indemnités de départ en retraite et des indemnités de fin de contrat en France et en Italie, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.07
Italie	10 044	4	1 246	(2 191)	(266)	8 837
France	6 877	250	1 126	(287)	(886)	7 080
TOTAL	16 921	254	2 372	(2 478)	(1 152)	15 917

(en milliers d'euros)	31.12.05	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.06
Italie	10 225		1 372	(1 258)	(295)	10 044
France	3 892	881	805	(295)	1 594	6 877
TOTAL	14 117	881	2 177	(1 553)	1 299	16 921

Italie

En Italie, la provision correspond aux indemnités légales de fin de contrat (TFR ou Trattamento di Fine Rapporto). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT. Ces indemnités sont versées aux employés lors de la fin de leur contrat de travail.

La diminution de la provision correspond en totalité aux droits payés aux salariés au cours de l'exercice.

France

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à IAS 19.

Depuis fin 2006, ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Du fait de cette hypothèse, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 (loi n°2007-1786 du 19 décembre 2007) n'a pas entraîné de nouvelles modifications des hypothèses de calcul. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 44 %.

Le calcul des engagements tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge et des tables de mortalité INSEE 2002-2004 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 5,25 % contre 4,50 % en 2006.

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Provision pour indemnités de départ en retraite	7 080	6 877	3 892
Coût net des services passés	1 057	1 103	1 150
Engagement total du Groupe en matière de retraite	8 137	7 980	5 042

La modification de la Convention Collective Nationale du SYNTEC en 2004 a généré un coût total des services passés de 1 219 milliers d'euros. Le solde du coût des services passés non comptabilisé en résultat au 31 décembre 2007 s'élève à 1 057 milliers d'euros.

L'évolution de l'engagement de retraite du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2005	3 892
Entrées de périmètre	881
Coûts des services rendus au cours de la période	522
Coût financier	237
Effet de toute réduction ou liquidation	(295)
Coûts des services passés pris en charge de l'exercice	46
Variations des écarts actuariels	1 594
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2006	6 877
Entrées de périmètre	250
Coûts des services rendus au cours de la période	725
Coût financier	355
Effet de toute réduction ou liquidation	(287)
Coûts des services passés pris en charge de la période	46
Variations des écarts actuariels	(886)
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2007	7 080

Note 10 : Autres passifs financiers non courants et courants

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions de titres consolidés qui comprennent notamment :

- les provisions relatives aux engagements fermes d'achats de titres ainsi que les compléments de prix calculés au 31 décembre 2007. Les engagements fermes d'achats des titres et les compléments de prix ont été évalués sur la base des engagements contractuels tels qu'ils résultent des contrats signés lors de l'acquisition des sociétés ainsi que des avenants. Les compléments de prix portent sur les performances réalisées par les sociétés ;
- la dette liée à l'acquisition complémentaire des titres de la société acquise au Canada, qui interviendra au plus tard en 2014 (1 445 milliers d'euros). Cette acquisition sera réalisée simultanément à la cession évoquée en note 5 : « Autres actifs financiers non courants » ;
- les effets de l'actualisation de ces dettes en fonction de leurs échéances.

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05	Échéance des dettes				
				2008	2009	2010	2011	2014 au plus tard
Autres passifs financiers non courants	2 860	3 743	4 710	na	1 414			1 446
Autres passifs financiers courants	7 321	3 560	300	7 321	na	na	na	na
TOTAL	10 181	7 303	5 010	7 321	1 414	0	0	1 446

Note 11 : Provisions courantes

(en milliers d'euros)	31.12.06	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.07
Prud'hommes	1 073	355	674	(1 091)	50	1 061
Réorganisations et restructurations engagées	2 596		405	(1 087)	(50)	1 864
Litiges	4 066		120	(777)	(58)	3 351
Risques fiscaux et sociaux	912	467	478	(282)		1 575
Autres	511	37	70	(437)		181
TOTAL	9 158	859	1 747	(3 674)	(58)	8 032

(en milliers d'euros)	31.12.05	Variations de périmètre	Augmentations	Reprises	Autres	31.12.06
Prud'hommes	1 282	33	674	(916)		1 073
Réorganisations et restructurations engagées	200	556	2 605	(765)		2 596
Litiges	4 432	80	740	(1 007)	(179)	4 066
Risques fiscaux et sociaux	326	758	34	(206)		912
Autres	397	86	70	(42)		511
TOTAL	6 637	1 513	4 123	(2 936)	(179)	9 158

Provisions prud'hommes, réorganisations et restructurations engagées

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisation concernent pour l'essentiel la France et l'Italie.

En Italie, un plan de restructuration a été décidé en décembre 2006. Les coûts de cette restructuration, estimés à 2 300 milliers d'euros au 31 décembre 2006 ont été intégralement provisionnés à cette date. La mise en place de ce plan de restructuration a été plus longue que prévu du fait de négociations difficiles avec les administrations et les syndicats italiens. Un accord a été finalement obtenu

en septembre 2007. Le plan a été mis en œuvre en grande partie au quatrième trimestre 2007 et se poursuivra en 2008.

Litiges

À la suite d'une rupture de contrat avec un tiers en 2004, un écart de règlement de 2 millions d'euros existant en faveur de GFI Informatique avait été constaté en « Autres produits opérationnels ». Une procédure judiciaire étant en cours, une provision avait été comptabilisée pour le même montant en 2004. L'issue de la procédure judiciaire ne pourra se traduire que par un impact positif pour le Groupe.

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Augmentations				Diminutions				Dont sans objet
	Opération-nelle courante	Opération-nelle non courante	Financière	Total	Opération-nelle courante	Opération-nelle non courante	Financière	Total	
Prud'hommes		674		674		(1 091)		(1 091)	(325)
Réorganisations et restructurations engagées		405		405		(1 087)		(1 087)	(27)
Litiges	35	85		120	(708)	(69)		(777)	(116)
Risques fiscaux et sociaux	13	465		478	(162)	(120)		(282)	(134)
Autres	70			70	(367)	(70)		(437)	
TOTAL	118	1 629		1 747	(1 237)	(2 437)		(3 674)	(602)

Note 12 : Endettement, part à court terme

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
OBSAR, part à moins d'un an	23 644	23 484	0
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	16 517	7 768	7 245
Dettes de crédit-bail, part à court terme	185	308	244
Concours bancaires courants	4 132	8 457	1 592
Tirages sur créances affacturées	4 812	4 993	3 989
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	320	330	205
TOTAL	49 610	45 340	13 275

Les OBSAR et emprunts auprès des établissements de crédit à court terme disposent de couvertures en taux d'intérêt, dont les caractéristiques sont présentées dans la note 13 : « Passifs financiers courants ».

Les OBSAR, emprunts auprès des établissements de crédit ainsi que les dettes de crédit-bail sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante :

Répartition taux fixe et taux variable (en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taux fixe	521	115	0
Taux variable	39 825	31 445	7 489
TOTAL	40 346	31 560	7 489

Note 13 : Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur.

Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Au 31 décembre 2007, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission ou restructuration	Échéance	Contrepartie	Couverture au 31.12.07	Échéances (en milliers d'euros)					Juste Valeur
					2008	2009	2010	2011	2012	
Swap taux bonifié	05/08/05	05/08/09	Calyon	10 000	10 000					(531)
Collar à prime	16/11/05	12/08/08	BNP Paribas	1 000	1 000					5
Swap taux fixe	17/03/06	06/03/11	BNP Paribas	4 225	1 300	1 300	1 300	325		59
Swap taux fixe	10/04/06	05/08/09	Calyon	5 000	5 000					(137)
Collar	07/08/06	05/08/09	Calyon	15 000	15 000					49
Swap taux fixe progressif	07/08/06	05/08/10	Calyon	10 000	10 000					(143)
Corridor	19/04/07	05/11/10	Société Générale	20 000	20 000					(1 471)
Swap taux structuré	17/09/07	15/12/11	Calyon	6 608	1 912	1 392	1 392	1 912		(59)
Swap taux fixe désactivant	15/06/07	15/12/11	Calyon	3 304	956	696	696	956		(4)
Swap taux structuré	15/06/07	15/12/11	BNP Paribas	3 304	956	696	696	956		(31)
Collar	15/06/07	15/12/11	HSBC	3 304	956	696	696	956		(1)
Swap taux fixe	15/02/07	15/12/11	BNP Paribas	3 556	889	889	889	889		23
Swap taux fixe	03/10/07	15/12/12	BNP Paribas	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7
Swap taux fixe	03/10/07	15/12/12	Société Générale	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	13
Swap taux fixe	03/10/07	15/12/12	Calyon	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	16
Swap taux fixe	10/10/07	15/12/12	HSBC	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	15
				105 301	11 969	39 669	39 669	9 994	4 000	(2 190)

Note 14 : Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Personnel	37 016	35 624	28 000
TVA	52 473	41 126	34 861
Organismes sociaux	42 493	38 115	30 133
Impôts sur les sociétés	8 273	8 831	5 988
Taxes diverses	7 804	6 569	5 285
TOTAL	148 059	130 265	104 267

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

Note 15 : Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dettes sur immobilisations	725	624	827
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 602	6 919	5 998
Autres	1 202	1 688	855
TOTAL	10 529	9 231	7 680

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

→ V. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 16 : Chiffre d'affaires

1 – Évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2007		2006		2005	
France	451 269	66 %	417 556	66 %	345 794	64 %
Europe du Sud	170 188	25 %	154 063	24 %	134 954	25 %
Espagne	78 831	46 %	76 095	49 %	60 348	45 %
Italie	64 848	38 %	62 261	40 %	60 605	45 %
Portugal	26 509	17 %	15 707	11 %	14 001	9 %
Europe du Nord	45 131	7 %	40 966	6 %	45 484	8 %
Allemagne	23 475	52 %	20 695	51 %	16 672	37 %
Benelux	18 707	41 %	17 765	43 %	7 674	17 %
Suisse	2 949	7 %	2 506	6 %	2 657	6 %
Royaume-Uni	0	0 %	0	0 %	18 481	41 %
Hors Europe	21 908	2 %	20 518	4 %	17 525	3 %
Canada	18 625	85 %	17 641	86 %	15 084	86 %
Maroc	3 283	15 %	2 877	14 %	2 441	14 %
TOTAL	688 496	100 %	633 103	100 %	543 757	100 %

2 – Répartition du chiffre d'affaires par métier

(en milliers d'euros)	2007		2006		2005	
Intégration et administration de systèmes et Conseil	637 453	93 %	584 847	92 %	498 848	92 %
Édition de Progiciels	62 212	9 %	59 849	9 %	57 220	10 %
Intragroupe	(11 169)	(2) %	(11 593)	(1) %	(12 311)	(2) %
TOTAL	688 496	100 %	633 103	100 %	543 757	100 %

Note 17 : Charges de personnel et effectifs

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Rémunérations du personnel	296 233	274 461	227 964
Charges sociales	119 816	109 467	88 405
Participation et intéressement	1 621	1 846	375
TOTAL	417 670	385 774	316 744

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Effectif moyen	2007	2006	2005
Cadres	7 039	6 619	5 522
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 242	1 168	998
TOTAL	8 281	7 787	6 520

Les avantages au personnel provisionnés sont présentés dans la note afférente aux « Provisions non courantes ».

Note 18 : Résultat opérationnel

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France et l'Italie pour des montants respectifs de 2 367 milliers d'euros et 290 milliers d'euros.

Les dépréciations d'écarts d'acquisition comptabilisées pour 10 323 milliers d'euros concernent :

- Algorgel pour 1 923 milliers d'euros (cf. « Note 21 : Impôts sur les résultats ») ;
- l'UGT italienne pour 8 400 milliers d'euros (cf. « Note 1 : Écarts d'acquisition »).

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les frais liés au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe au cours du premier semestre 2007 et les dépenses engagées suite à l'Offre Publique d'Achat dont le Groupe a fait l'objet (cf. § Événements majeurs). Ces coûts ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles non courantes du premier semestre 2007 sur la base des services effectivement rendus par les conseils du Groupe pendant cette période.

Note 19 : Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Plus-values sur cession de VMP	124	48	64
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	124	48	64
Charges d'intérêt	(3 988)	(2 642)	(1 797)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(432)	(736)	(909)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(326)	(420)	(248)
Coût de l'endettement financier	(4 746)	(3 798)	(2 954)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(4 622)	(3 750)	(2 890)

Le coût de l'endettement financier comprend l'impact de la valorisation des emprunts au coût amorti pour un montant de 432 milliers d'euros sur l'exercice, lié à l'application des normes IAS 32 et IAS 39. Ces charges n'entraînent pas de sortie de trésorerie.

Note 20 : Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Gains de change	299	116	235
Pertes de change	(61)	(16)	(130)
Variation de valeur des instruments financiers	(629)	(735)	(457)
Effet des actualisations	(181)	(135)	121
Coût financier des engagements envers le personnel	(721)	(566)	(192)
Autres produits financiers (SWAP et autres)	606	239	2 044
Autres charges financières (SWAP et autres)	(340)	(693)	(1 781)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(1 027)	(1 790)	(160)

Note 21 : Impôts sur les résultats

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat * avant impôt sur les sociétés	20 946	28 187	17 875
Impôt théorique	7 212	9 705	6 244
Reports déficitaires non activés par prudence	2 450	4 960	5 050
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(497)	(710)	(283)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(1 994)	(1 058)	(3 452)
Effet des différences fiscales permanentes	(214)	(3 877)	(1 396)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	3 555	620	838
Impact des reports déficitaires activés	(4 011)		
Impact des variations de taux d'impôt	(513)	(151)	(170)
Autres	179	(272)	(173)
TOTAL IMPÔT	6 167	9 217	6 658
Dont :			
Impôts courants	7 404	9 515	6 034
Impôts différés	(1 237)	(298)	624
Taux d'impôt réel	29,4 %	32,7 %	37,2 %

* Hors résultat des sociétés mises en équivalence.

Les déficits fiscaux de la société Algorgiel, qui s'établissaient à 11 647 milliers d'euros au 31 décembre 2006, sont devenus reportables sur les résultats propres de la société GFI Informatique au titre d'un agrément fiscal reçu en 2007. En application d'IFRS 3 § 65 qui traite des impôts différés actifs, considérés comme non identifiables à la date d'acquisition mais ultérieurement réalisés, le recouvrement étant devenu probable, GFI Informatique a appliqué dans ses comptes 2007 le traitement suivant :

- comptabilisation d'un impôt différé actif de 4 011 milliers d'euros au titre de ces déficits, par la contrepartie d'un produit d'impôt de l'exercice ;
- affectation de 20 % de cet impôt différé actif à la part du résultat revenant aux minoritaires, soit 802 milliers d'euros ;
- dépréciation de la totalité de la valeur comptable de l'écart d'acquisition soit 1 923 milliers d'euros (au titre de l'écart d'acquisition initial majoré de celui correspondant à l'acquisition des 20 % complémentaires en décembre 2007), cette dépréciation de l'écart

d'acquisition ayant pour contrepartie une charge opérationnelle non courante de l'exercice (cf. « Note 1 : Écarts d'acquisition »).

Ces déficits fiscaux ont été consommés par GFI Informatique à hauteur de 7 045 milliers d'euros au titre de l'exercice 2007.

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de GFI Informatique au 31 décembre 2007 comprend les sociétés GFI Informatique, Informatique et Services, GFI Progiciels, Financière SINORG, GFI Chrono Time, Némausic, GFI Consulting, Infogen Systems, GFI Infogen Systems, GFI Monetic, SCBF, Adeliar France, GFI Groupe Infrastructures et Production, GFI Infrastructures et Production, GFI Euvoxa, GFI Elios, GIF1 1 et GIF1 2.

Au titre de l'exercice, l'option pour l'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 193 milliers d'euros pour le Groupe.

Impôts différés

Au 31 décembre, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international.

(en milliers d'euros)	31.12.06	Variations de périmètre	Impact des variations de taux d'impôt	Autres et écart de conversion	Impact sur le résultat	31.12.07
Base fiscalité différée des sociétés françaises						
Différences temporaires fiscales						
• Participation des salariés	1 846	137			105	2 088
• Participation à l'effort construction	812	103	(2)		102	1 015
• Organic	739	113	(1)		57	908
• Autres différences temporaires fiscales	2 538	120	2		(540)	2 120
Reports déficitaires activés	7 020				3 334	10 354
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables						
• Frais de développement activés	(5 619)				(43)	(5 662)
• Provision pour indemnités de départ à la retraite	6 095	250		(886)	834	6 293
• Relations clientèle	(1 653)	(4 800)			733	(5 720)
• Retraitement de crédit-bail	(162)				97	(65)
• Retraitement des emprunts en coût amorti	12				96	108
• Autres différences	(2 155)				(962)	(3 117)
Total base	9 473	(4 077)	(1)	(886)	3 813	8 322
IMPÔTS DIFFÉRÉS FRANCE	3 260	(1 359)		(304)	1 268	2 865
Base fiscalité différée des sociétés étrangères						
• Reports déficitaires activés	931				(251)	680
• Autres différences temporaires fiscales	(329)			(97)	182	(244)
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables						
• Frais de développement activés	(171)				83	(88)
• Autres différences	(1 441)			(6)	(100)	(1 547)
Total base	(1 010)			(103)	(86)	(1 199)
IMPÔTS DIFFÉRÉS INTERNATIONAL	(352)		10	(29)	(41)	(412)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 908	(1 359)	10	(333)	1 227	2 453
dont						
Court terme	2 742					5 357
Moyen et Long terme	166					(2 904)
dont						
Impôts différés actifs	4 192					4 307
Impôts différés passifs	(1 284)					(1 854)

Déficits fiscaux reportables

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales non intégrées fiscalement en France figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.06	Variation de périmètre	Utilisation de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Création de reports déficitaires	Base 31.12.07	Économies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	26 653		(8 017)		246	18 882	3 565	2 936
Espagne	3 496		(32)	(9)	597	4 052	181	1 142
Italie	21 202			(14 572)	5 500	12 130		4 488
Portugal		559	(180)	108		487		122
Allemagne	33 035		(307)	(602)	228	32 354		10 292
Benelux	511		(173)	(45)	80	373		127
Suisse	19 832			(404)	3 532	22 960		1 952
Canada	183			12	54	249		80
Afrique					146	146		51
TOTAL	104 912	559	(8 709)	(15 512)	10 383	91 633	3 746	21 190

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

Année d'expiration	
2008	4 180
2009	4 344
2010	824
2011	8 448
2012	10 811
Au-delà de 5 ans	8 914
Indéfiniment	54 112
TOTAL	91 633

→ VI. Informations sectorielles

Note 22 : Information sectorielle

Compte de résultat

Les produits et les charges sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et des transactions intra-Groupe, sauf si ces soldes et ces transactions intra-Groupe se situent à

l'intérieur d'un même secteur. Les produits sectoriels et les résultats par zone géographique de l'exercice se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2007	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique	Royaume-Uni
Chiffre d'affaires net	688 496	451 269	78 831	64 848	26 509	23 475	18 707	2 949	18 625	3 283	0
Amortissements des actifs sectoriels	(7 255)	(4 739)	(1 412)	(181)	(583)	(41)	(131)	(4)	(122)	(42)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	44 752	34 123	6 797	(2 129)	1 522	638	938	161	2 562	140	0
Autres produits et charges opérationnels	(18 157)	(9 262)	12	(8 690)	(205)	(35)	23	0	0	0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	26 595	24 861	6 809	(10 819)	1 317	603	961	161	2 562	140	0
COÛT DE L'ENDETTLEMENT FINANCIER NET	(4 622)	(1 000)	(1 141)	(1 079)	85	(485)	(219)	(760)	(22)	(1)	0
Autres produits et charges financiers	(1 027)	(12 040)	15	10 858	(8)	21	7	3	122	(5)	0
Impôts sur les résultats	(6 167)	(2 964)	(1 565)	(83)	(365)	1	(274)	(3)	(808)	(106)	0
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat des sociétés mise en équivalence	368								368		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	15 147	8 857	4 118	(1 123)	1 029	140	475	(599)	2 222	28	0
dont part du Groupe	14 037	8 102	4 118	(1 123)	1 029	140	475	(599)	1 867	28	0
dont part des minoritaires	1 110	755	0	0	0	0	0	0	355	0	0

En 2007, le poste « Autres produits et charges financiers » en Italie comprend principalement le bénéfice d'un abandon de compte courant de 11 millions d'euros réalisé par la GFI Informatique SA. Le poste « Autres produits et charges financiers » en France est impacté de manière réciproque.

(en milliers d'euros)	2006	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique	Royaume-Uni
Chiffre d'affaires net	633 103	417 556	76 095	62 261	15 707	20 695	17 765	2 506	17 641	2 877	0
Amortissements des actifs sectoriels	(6 174)	(3 964)	(1 106)	(199)	(449)	(124)	(168)	(24)	(111)	(29)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	40 280	30 509	6 198	(1 271)	1 386	114	991	(276)	2 370	117	142
Autres produits et charges opérationnels	(6 553)	(3 413)	0	(4 783)	0	0	60	(400)	0	0	1 983
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33 727	27 096	6 198	(6 054)	1 386	114	1 051	(676)	2 370	117	2 125
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3 750)	(8 710)	(824)	(444)	81	(500)	262	(584)	(22)	(1)	6 992
Autres produits et charges financiers	(1 790)	(1 814)	32	(190)	21	21	(50)	7	76	(1)	108
Impôts sur les résultats	(9 217)	(6 228)	(1 571)	76	(330)	57	(523)	(1)	(620)	(79)	2
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	18 944	10 344	3 835	(6 612)	1 158	(308)	740	(1 254)	1 778	36	9 227
dont part du Groupe	18 637	10 399	3 835	(6 612)	1 158	(308)	738	(1 254)	1 418	36	9 227
dont part des minoritaires	307	(55)	0	0	0	0	2	0	360	0	0

En 2006, le coût de l'endettement financier en France comprend les impacts de la liquidation des filiales anglaises, notamment la constatation de l'irrécouvrabilité des créances sur ces filiales par la société GFI Informatique SA pour un montant de 6,5 millions d'euros. Le coût de l'endettement financier au Royaume-Uni est impacté de manière réciproque.

(en milliers d'euros)	2005	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique	Royaume-Uni
Chiffre d'affaires net	543 757	345 794	60 348	60 605	14 001	16 672	7 674	2 657	15 084	2 441	18 481
Amortissements des actifs sectoriels	(4 703)	(2 793)	(522)	(384)	(367)	(129)	(89)	(45)	(109)	(25)	(240)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	29 689	25 658	5 821	(3 645)	1 532	(502)	(200)	(1 173)	1 705	136	357
Autres produits et charges opérationnels	(8 703)	(3 313)	(267)	(2 206)	0	0	(206)	(130)	102	0	(2 683)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	20 986	22 345	5 554	(5 851)	1 532	(502)	(406)	(1 303)	1 807	136	(2 326)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 890)	(8 552)	(500)	(478)	75	(363)	(87)	(728)	321	16	7 406
Autres produits et charges financiers	(160)	(611)	36	33	31	27	2	6	273	5	38
Impôts sur les résultats	(6 658)	(3 944)	(1 736)	28	(287)	(4)	3	(3)	(545)	(54)	(116)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(61)	0	0	0	0	0	(61)	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	11 217	9 238	3 354	(6 268)	1 351	(842)	(549)	(2 028)	1 856	103	5 002
dont part du Groupe	10 959	9 238	3 364	(6 268)	1 351	(842)	(549)	(2 028)	1 588	103	5 002
dont part des minoritaires	258	0	(10)	0	0	0	0	0	268	0	0

En 2005, le coût de l'endettement financier au Royaume-Uni comprend principalement le bénéfice d'un abandon de compte courant de 8 millions d'euros réalisé par la GFI Informatique SA. Le coût de l'endettement financier en France est impacté de manière réciproque.

Bilan

(en milliers d'euros)	31.12.07	Intra- Groupe	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Écarts d'acquisition	221 176		118 585	33 240	26 161	9 429	11 588	4 962	2 063	14 643	505
Autres immobilisations incorporelles	18 499		16 959	1 449	20	0	16	26	0	10	19
Immobilisations corporelles	10 264		5 870	2 112	321	1 211	227	160	5	246	112
Actifs financiers non courants	5 164	(91 059)	79 548	1 105	977	5 697	111	648	6 942	1 142	53
Impôts différés actifs	4 307		4 011	175	0	4	0	1	0	84	32
Autres actifs financiers non courants	1 446		0	0	0	0	0	0	0	1 446	0
ACTIFS NON COURANTS	260 856	(91 059)	224 973	38 081	27 479	16 341	11 942	5 797	9 010	17 571	721
Stocks de marchandises	2 951		207	413	1 118	1 096	0	0	0	0	117
Clients et comptes rattachés	304 893	(1 922)	165 864	48 000	64 431	11 148	3 129	7 147	632	3 792	2 672
Autres créances	29 812	(2 007)	23 804	2 006	3 102	389	95	77	1 101	1 073	172
Charges constatées d'avance	7 869		4 252	1 170	1 739	185	39	420	17	11	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 434		9 687	1 550	8 327	2 705	827	1 055	777	4 346	160
ACTIFS COURANTS	374 959	(3 929)	203 814	53 139	78 717	15 523	4 090	8 699	2 527	9 222	3 157
Endettement, part à long terme	45 190	(91 044)	50 225	23 046	12 981	1 905	21 190	3 344	14 983	8 560	0
Impôts différés passifs	1 854		1 147	533	0	0	3	0	0	171	0
Provisions non courantes	15 917		7 080	0	8 837	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	2 860		0	1 414	0	0	0	0	0	1 446	0
PASSIFS NON COURANTS	65 821	(91 044)	58 452	24 993	21 818	1 905	21 193	3 344	14 983	10 177	0
Provisions courantes	8 032		5 751	84	2 027	99	0	18	18	0	35
Endettement, part à court terme	49 610		43 778	5 410	0	334	0	0	0	10	78
Passifs financiers courants	2 190		2 190	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers courants	7 321		6 720	0	0	204	0	0	0	397	0
Fournisseurs	77 446	(3 014)	38 015	5 885	26 993	3 086	1 488	2 496	547	1 048	902
Dettes fiscales et sociales	148 059		122 633	8 026	9 293	3 220	810	1 484	173	1 534	886
Autres passifs courants	10 529	(930)	6 673	1 459	1 217	110	402	1 322	192	68	16
Produits constatés d'avance	29 723		15 618	9 820	1 770	918	132	1 261	(6)	135	75
PASSIFS COURANTS	332 910	(3 944)	241 378	30 684	41 300	7 971	2 832	6 581	924	3 192	1 992

(en milliers d'euros)	31.12.06	Intra- Groupe	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Écart d'acquisition	187 277		80 268	33 738	34 560	5 987	11 588	4 924	2 111	13 586	515
Autres immobilisations incorporelles	13 243		11 491	1 659	29	(1)	14	38	0	6	7
Immobilisations corporelles	9 368		4 877	2 005	399	1 311	254	201	3	226	92
Actifs financiers non courants	4 479	(93 616)	82 784	1 106	797	5 097	133	124	7 003	978	73
Impôts différés actifs	4 192		3 762	198	83	6	0	54	0	59	30
Autres actifs financiers non courants	1 393		0	0	0	0	0	0	0	1 393	0
ACTIFS NON COURANTS	219 952	(93 616)	183 182	38 706	35 868	12 400	11 989	5 341	9 117	16 248	717
Stocks de marchandises	5 900		309	1 559	3 933	15	0	0	0	0	84
Clients et comptes rattachés	259 434	(2 781)	136 184	41 777	61 993	6 492	2 665	7 300	619	2 857	2 328
Autres créances	20 838	(1 951)	14 757	1 511	3 894	229	64	126	1 103	1 037	68
Charges constatées d'avance	5 708		2 510	1 415	982	133	75	437	19	74	63
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 174		1 897	4 787	8 649	2 001	605	2 885	317	3 605	428
ACTIFS COURANTS	317 054	(4 732)	155 657	51 049	79 451	8 870	3 409	10 748	2 058	7 573	2 971
Endettement, part à long terme	33 539	(93 711)	37 243	23 989	16 329	1 308	21 054	3 615	15 503	8 208	1
Impôts différés passifs	1 284		501	604	0	0	6	0	0	173	0
Provisions non courantes	16 921		6 877	0	10 044	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	3 743			1 989	0	110	0	0	0	1 644	0
PASSIFS NON COURANTS	55 487	(93 711)	44 621	26 582	26 373	1 418	21 060	3 615	15 503	10 025	1
Provisions courantes	9 158		5 875	96	3 028	0	20	113	19	0	7
Endettement, part à court terme	45 340		42 204	2 739	0	308	54	0	0	35	0
Passifs financiers courants	1 633		1 633	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers courants	3 560		770	1 407	0	0	0	981	0	402	0
Fournisseurs	72 713	(3 762)	32 423	8 746	28 398	389	1 444	2 531	304	1 136	1 104
Dettes fiscales et sociales	130 265		103 546	9 262	11 149	2 083	455	1 601	117	1 431	621
Autres passifs courants	9 231	(875)	5 056	2 186	849	98	158	1 515	171	34	39
Produits constatés d'avance	22 256		11 555	7 414	1 062	104	279	1 605	28	105	104
PASSIFS COURANTS	294 156	(4 637)	203 062	31 850	44 486	2 982	2 410	8 346	639	3 143	1 875

(en milliers d'euros)	31.12.05	Intra-Groupe	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique	Royaume-Uni
Écarts d'acquisition	149 505		47 844	29 404	35 657	6 132	11 588	84	2 579	15 691	526	0
Autres immobilisations incorporelles	8 210		7 731	407	37	0	11	2	0	12	10	0
Immobilisations corporelles	10 236		4 465	1 542	428	1 185	316	205	27	231	86	1 751
Actifs financiers non courants	3 649	0	1 733	299	753	0	113	94	3	546	108	0
Impôts différés actifs	351		252	0	6	6	0	54	1	0	32	0
Autres actifs financiers non courants	1 566		0	0	0	0	0	0	0	1 566	0	0
ACTIFS NON COURANTS	173 517	0	62 025	31 652	36 881	7 323	12 028	439	2 610	18 046	762	1 751
Stocks de marchandises	1 905		289	297	1 231	2	0	0	0	0	86	0
Clients et comptes rattachés	218 225	(3 656)	120 969	28 714	52 946	5 252	2 193	4 697	1 557	3 795	1 758	0
Autres créances	20 448	(81 195)	80 740	1 688	4 391	5 755	130	182	7 705	897	155	0
Charges constatées d'avance	5 187	(13)	3 044	1 209	443	78	156	122	37	70	41	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 350		13 878	2 828	4 046	1 646	1 600	274	307	2 379	344	48
ACTIFS COURANTS	273 115	(84 864)	218 920	34 736	63 057	12 733	4 079	5 275	9 606	7 141	2 384	48
Endettement, part à long terme	55 181		54 599	0	0	558	0	0	0	24	0	0
Impôts différés passifs	856		55	623	0	0	39	0	0	137	0	2
Provisions non courantes	14 117		3 892	0	10 225	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	4 710		545	0	0	755	0	0	0	3 410	0	0
PASSIFS NON COURANTS	74 864	0	59 091	623	10 225	1 313	39	0	0	3 571	0	2
Provisions courantes	6 637		5 852	96	482	0	31	150	19	0	7	0
Endettement, part à court terme	13 275		9 554	3 159	0	515	0	0	0	47	0	0
Passifs financiers courants	897		897	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers courants	300		0	0	0	0	300	0	0	0	0	0
Fournisseurs	61 558	(8 695)	30 359	6 870	21 501	374	3 988	1 991	599	1 605	706	2 260
Dettes fiscales et sociales	104 267		80 293	7 097	11 459	1 983	600	471	157	1 707	500	0
Autres passifs courants	7 680	(76 169)	10 260	17 144	9 744	128	12 415	2 839	14 391	8 234	13	8 681
Produits constatés d'avance	22 026		15 098	3 793	1 298	36	727	929	6	73	66	0
PASSIFS COURANTS	216 640	(84 864)	152 313	38 159	44 484	3 036	18 061	6 380	15 172	11 666	1 292	10 941

Les actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et des transactions intra-Groupe, sauf si ces soldes et ces transactions intra-Groupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Le cas échéant, les provisions intra-Groupe sur les soldes des transactions entre deux secteurs, éliminées dans les comptes consolidés, ne figurent pas dans le détail ci-dessus.

Investissements sectoriels et répartition des actifs immobilisés

La répartition sectorielle des coûts encourus au cours de l'exercice pour l'acquisition des actifs se présente de la manière suivante :

Par zones géographiques (en milliers d'euros)	Total	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Immobilisations incorporelles	4 226	3 610	553	14	0	11	2	0	21	15
Immobilisations corporelles	4 295	2 317	869	81	657	100	83	5	121	62
ACQUISITION D'ACTIFS SECTORIELS	8 521	5 927	1 422	95	657	111	85	5	142	77

La répartition par secteur d'activité des actifs immobilisés se présente de la manière suivante :

Par secteurs d'activités (en milliers d'euros)	Total	Intégration et administration de systèmes et Conseil	Édition de Progiciels
Immobilisations incorporelles	18 499	13 991	4 508
Immobilisations corporelles	10 264	9 429	835
TOTAL	28 763	23 420	5 343

→ VII. Informations complémentaires

Note 23 : Instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.07	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants hors titres mis en équivalence	3 372			3 372	
Autres actifs financiers non courants	1 446		1 446		
Clients et comptes rattachés	304 893			304 893	
Autres créances	7 066			7 066	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 434	29 434			
ACTIFS	346 211	29 434	1 446	315 331	0
Endettement, part à long terme	44 586				44 586
Autres passifs financiers non courants	2 860		1 446	1 414	
Endettement, part à court terme	49 425				49 425
Passifs financiers courants	2 190	2 190			
Autres passifs financiers courants	7 321				7 321
Fournisseurs	77 446				77 446
Autres passifs courants	10 529				10 529
PASSIFS	194 357	2 190	1 446	1 414	189 307

(en milliers d'euros)	31.12.06	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants hors titres mis en équivalence	2 828			2 828	
Autres actifs financiers non courants	1 393		1 393		
Clients et comptes rattachés	259 434			259 434	
Autres créances (hors créances fiscales)	7 398			7 398	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 174	25 174			
ACTIFS	296 227	25 174	1 393	269 660	0
Endettement, part à long terme	33 006				33 006
Autres passifs financiers non courants	3 743		1 393	2 350	
Endettement, part à court terme	45 032				45 032
Passifs financiers courants	1 633	1 633			
Autres passifs financiers courants	3 560				3 560
Fournisseurs	72 713				72 713
Autres passifs courants	9 231				9 231
PASSIFS	168 918	1 633	1 393	2 350	163 542

Effet en résultat des instruments financiers

(en milliers d'euros)	2007	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(363)	266	(629)	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(2 191)	(202)	(181)	0	(1 808)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
Dettes en coût amorti	(4 420)	(3 988)	0	(432)	0
TOTAL	(6 974)	(3 924)	(810)	(432)	(1 808)

(en milliers d'euros)	2006	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(1 189)	(454)	(735)	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(1 932)	(372)	(135)	0	(1 425)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
Dettes en coût amorti	(3 378)	(2 642)	0	(736)	0
TOTAL	(6 499)	(3 468)	(870)	(736)	(1 425)

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2007, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

(en milliers d'euros)	31.12.07	2008	2009	2010	2011	2012 et plus
Emprunts, part à long terme	44 586		12 582	12 510	13 023	6 471
Intérêts	4 778		2 172	1 506	855	245
Autres passifs financiers non courants	2 860		1 414			1 446
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	52 224		16 168	14 016	13 878	8 162
OBSAR, part à moins d'un an	23 704	23 704				
Intérêts	851	851				
Emprunts, part à court terme	26 070	26 070				
Intérêts	2 945	2 945				
Passifs financiers courants	2 190	2 190				
Autres passifs financiers courants	7 321	7 321				
Fournisseurs	77 446	77 446				
Autres passifs courants	10 529	10 529				
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	151 056	151 056				

Note 24 : Risques divers

Vérification fiscale de GFI Informatique

Par son courrier du 19 décembre 2007, l'administration fiscale se propose de notifier un redressement de TVA de 3,7 millions d'euros au titre d'une vérification de comptabilité des opérations de l'année 2004.

Le vérificateur a considéré que certaines livraisons intracommunautaires de la période – exonérées de TVA – comportaient des anomalies tant au niveau du comportement du client étranger, et de ses bons de commandes, que du transport de marchandises. Il a prétendu également avoir relevé des anomalies dans les mouvements financiers qui accompagnaient ces opérations ainsi que dans les achats de marchandises. Le vérificateur, s'appuyant sur la jurisprudence – CE 27 juillet 2005 Sté FAUBA –, a remis en cause l'exonération de ces opérations et, outre les intérêts de retard de 0,7 million d'euros, a considéré en surplus, qu'il pouvait appliquer les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 1,5 million d'euros. Au total, intérêts et majorations compris, le redressement porte sur 5,9 millions d'euros.

Par courrier du 17 janvier 2008, GFI Informatique a contesté vigoureusement la proposition de rectification en rappelant qu'elle avait vérifié systématiquement l'existence juridique de ses clients, qu'elle avait mis en place une procédure précise de vérification des marchandises en réception, qu'elle pouvait retracer avec les bons de livraison l'ensemble des réceptions et des réexpéditions, qu'elle disposait de l'ensemble des factures des transporteurs, et que chaque expédition avait donné lieu à une Déclaration d'Échange de Biens (DEB) dans le délai normal. Que dans ces conditions, si une fraude a existé, elle ne résultait pas d'une négligence de GFI Informatique, mais de celle des autorités fiscales de différents pays de la Communauté européenne qui n'avaient pas diligemment les vérifications adaptées en temps utile, bien qu'elles disposaient de toutes les informations requises. La contestation de GFI Informatique a également porté sur les pénalités envisagées, aucun fait prouvant le caractère délibéré n'ayant été relevé, ni même avancé par le vérificateur.

L'administration devant poursuivre sa vérification sur les années 2005 et 2006 ne répondra que globalement à la contestation de la proposition de redressement.

Dans ces conditions, aucune provision concernant ce risque n'est comptabilisée dans les comptes consolidés de GFI Informatique.

Litiges et contentieux en Italie

Un fournisseur réclame 1,8 million d'euros à GFI Italia (ex-GFI OIS) au titre de factures émises entre 1992 et 1994 et qui dans les comptes de GFI Italia (ex-GFI OIS) avaient été soldées par des règlements ou des avoirs. En conséquence, la réclamation est considérée par GFI Informatique comme non justifiée.

La société Engineering appelle 7,9 millions d'euros en garantie de passif suite à la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002.

En date du 23 mars 2007, le tribunal arbitral, sans se prononcer sur le fonds, a condamné GFI Informatique à exécuter sa garantie à première demande à hauteur de 5,9 millions d'euros. Dans la mesure où GFI Informatique a contesté cette décision et a demandé son annulation pour vice de procédure devant des tribunaux italiens ainsi que la suspension de son exécution devant le juge de l'exequatur français, cet événement n'est pas de nature à remettre en cause l'évaluation du risque encouru par GFI Informatique au titre de ce litige.

Par conséquent, aucune provision concernant ces risques n'est comptabilisée dans les comptes consolidés de GFI Informatique.

En Italie, le Groupe a effectué une livraison de matériel fin 2005. Le client a fait réexpédier le matériel en Ukraine et le client de ce dernier a contesté l'effectivité de la livraison. Le Groupe a demandé au tribunal de Milan d'établir une injonction de payer et attend une décision de ce tribunal en mai 2008. Sur une créance totale de 0,5 million d'euros le Groupe a constitué une provision de 0,3 million d'euros qui correspond à l'estimation par le Groupe du risque existant sur cette créance.

En Italie, le Groupe possède une créance de 3,2 millions d'euros sur la commune de Foggia. Le Groupe a entamé une procédure judiciaire en recouvrement et estime que la créance de 2,5 millions d'euros est indiscutable et documentée. Dans ces conditions, le Groupe a doté en 2007 une provision complémentaire de 0,5 million d'euros en sus de la provision préalablement existante de 0,2 million d'euros.

Par ailleurs la municipalité a attaqué GFI Italia et demande 5 millions d'euros d'indemnité pour interruption de service.

Le Groupe estime cette demande totalement infondée et n'a par conséquent pas provisionné ce risque.

Le Groupe a effectué fin 2006 une livraison à la société Enteos pour un montant de 1,1 million d'euros. Cette société ne s'est pas acquittée de sa dette envers GFI Italia. Le Groupe a obtenu, le 4 février 2008, une injonction à payer du tribunal de Trieste. Cette injonction a été notifiée à Enteos. GFI Italia attend en conséquence le règlement de cette créance, mais compte tenu de la faible surface financière de ce client, une provision a été constituée à hauteur de 50 % de cette créance.

Note 25 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont ceux consentis par GFI Informatique et ses filiales. Ils sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Cautions bancaires :			
Garantie de paiement de loyers	461	590	600
Garantie de facilités de caisse accordées au bénéfice des filiales	1 994	1 049	296
Garantie sur contrats clients	13 705	10 909	9 735
Garantie sur contrats fournisseurs	67	47	193
TOTAL	16 227	12 595	10 824

La dette afférente au solde dû sur l'acquisition des titres Conceptum (356 milliers d'euros au 31 décembre 2007) est garantie par une sûreté réelle.

La seule garantie de passif significative accordée par GFI Informatique concerne la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002.

Dans le cadre de ses acquisitions, le Groupe a reçu les garanties de passif suivantes :

(en milliers d'euros)		31.12.07
Échéances		
31/01/08	Groupe ADELIOR	3 000
01/01/09	Groupe ACTIF	1 950
31/12/10	Groupe SAVAC	75 % du prix total payé, minimum de 2 625
18/05/09	Bull Portuguesa Computadores	650
31/12/09 et 31/12/12	Groupe BTD	6 000 *

* Dont 1,5 million d'euros couverts par une garantie bancaire.

Le contrat d'acquisition de l'activité « Conseils et services professionnels » de Conceptum comprend une clause de garantie de révision de prix, basée sur les performances réalisées, qui ne pourra qu'être favorable au Groupe pour un montant maximum de 0,3 million d'euros.

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Ces critères financiers sont présentés en note 28 : « Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de retraite (coût des services passés non amortis) sont présentés en note 9 : « Provisions non courantes ».

À la connaissance du Groupe GFI Informatique, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 26 : Événements postérieurs

Le Groupe a conclu l'acquisition de la totalité des actions Accovia non détenues. Il détiendra ainsi 100 % de cette société canadienne. La transaction a été réalisée pour un montant ferme de 11 millions d'euros auquel se rajoutera un complément de prix plafonné à 1,2 million d'euro.

En janvier 2008, un des membres du consortium OIS.Com (dans lequel GFI Italia est membre à hauteur de 89,69 %), la société Line System Service Srl, a réclamé le paiement d'une indemnité de 2 millions d'euros au titre d'un engagement non tenu du consortium de sous-traiter des prestations de service auprès de cette société sur la période 2002 à 2006. GFI Italia estime cette demande infondée.

Note 27 : Informations relatives aux parties liées

Transactions conclues au sein du Groupe GFI Informatique

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Ventes aux parties liées	22 593	9 292	6 616
Achats auprès de parties liées	29 340	11 325	4 134
Dividendes et Autres produits de participation	5 167	10 665	2 770
Intérêts et charges financiers	13 081	8 837	9 173
Autres produits exceptionnels	0	131	0
Créances sur les parties liées	123 530	103 851	80 672
Dettes envers les parties liées	73 728	50 939	41 217

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix de marché.

Transactions conclues avec l'actionnaire de référence

GFI Informatique a remboursé des frais à hauteur de 1 500 milliers d'euros à la société Apax Partners au titre du protocole évoqué dans la section III – Événements majeurs.

Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2007 et de l'année 2006 aux membres des organes d'administration et de direction,

de la part de GFI Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
au titre de 2007	963 112	515 000	39 838	35 000	1 552 950	67 512
au titre de 2006 *	1 099 553	406 100	67 419	35 000	1 608 072	160 340
au titre de 2006 **	1 454 553	544 805	76 246	35 000	2 110 604	232 382

* Périmètre homogène à 2007.

** Publication 2006.

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité opérationnelle et des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques aux responsabilités des dirigeants.

Le Groupe GFI Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Il n'existe pas d'engagement post-mandats.

Note 28 : Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de Swap (classiques ou à paliers) sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 68 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (52 % en 2006).

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 327 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe GFI Informatique, sur la base des passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux en place au 31 décembre 2007.

Risques de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et obligataires et de contrats d'affacturage.

Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2007, qui se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)		31.12.07
OBSAR, part à long terme	(note 8)	0
OBSAR, part à court terme	(note 12)	23 644
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	(note 8)	44 586
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	(note 12)	16 517
TOTAL		84 747

Le tableau ci-dessous présente :

- les ratios contractuels existant à la clôture ;
- les niveaux exigés contractuellement pour ces différents ratios ;
- et les tranches de dette auxquelles ils se rapportent.

1/ 1 ^{re} catégorie de ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
	Ratio < à 0,8	52 265	62 %
Endettement financier net ^(1bis) / Fonds propres ⁽²⁾		52 265	62 %
	Ratio < à 0,7	1 000	1 %
	Ratio < à 0,8	1 000	1 %
	Ratio < à 0,9	600	1 %
	Ratio < à 1	27 869	33 %
	Sans exigence	2 013	2 %
Endettement financier net ⁽¹⁾ / Situation nette consolidée ⁽³⁾		32 482	38 %
		84 747	100 %

(1) Emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + dettes financières diverses + emprunts en crédit-bail + concours bancaires - valeurs mobilières de placement - disponibilités.

(1bis) = (1) + engagements donnés à titre de garantie d'endettement financier court terme dans le cas où ce dernier ne serait pas déjà comptabilisé dans les dettes financières.

(2) Capitaux propres du Groupe et des minoritaires.

(3) Capitaux propres et quasi-fonds propres (autres fonds propres, intérêts minoritaires, provisions réglementées et provisions pour risques et charges).

(4) Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions sur éléments autres que les actifs circulants + impôt différé - résultat exceptionnel sur cessions d'actifs - résultat des sociétés mises en équivalence - subventions virées au résultat.

(5) Résultat opérationnel courant + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions opérationnelles courantes.

2/ 2 ^e catégorie de ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
	Ratio < à 2,5	52 265	62 %
Endettement financier net ^(1bis) / EBE ⁽⁵⁾		52 265	62 %
	Ratio < à 3,5	4 225	5 %
	Ratio < à 3	23 644	28 %
	Sans exigence	4 613	5 %
Endettement financier net ⁽¹⁾ / Cash Flow ⁽⁴⁾		32 482	38 %
		84 747	100 %

(1) Emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + dettes financières diverses + emprunts en crédit-bail + concours bancaires – valeurs mobilières de placement - disponibilités.

(1 bis) = (1) + engagements donnés à titre de garantie d'endettement financier court terme dans le cas où ce dernier ne serait pas déjà comptabilisé dans les dettes financières.

(2) Capitaux propres du Groupe et des minoritaires.

(3) Capitaux propres et quasi-fonds propres (autres fonds propres, intérêts minoritaires, provisions réglementées et provisions pour risques et charges).

(4) Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions sur éléments autres que les actifs circulants + impôt différé – résultat exceptionnel sur cessions d'actifs - résultat des sociétés mises en équivalence – subventions virées au résultat.

(5) Résultat opérationnel courant + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions opérationnelles courantes.

3/ Autres ratios	Limites contractuelles	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% de la dette
Dette financière nette/Résultat d'exploitation	Ratio < à 2,7	1 000	1 %
Dette financière nette/Résultat d'exploitation	Ratio < à 3,0	1 600	2 %
	Sans exigence	82 147	97 %
		84 747	100 %

Sur la base du bilan et des performances 2007, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats bancaires. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée.

Risque de taux de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone Euro. Dans les autres cas (Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intra-Groupes en devises étrangères sont extrêmement limités.

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires.

Au 31 décembre 2007, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Endettement financier net	65 366	53 705	41 106
Capitaux propres	237 084	187 363	155 128
Ratio Endettement financier net/ Capitaux propres	28 %	29 %	26 %

Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, GFI Informatique détient des actions propres pour une valeur de marché de 1 094 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2007 aurait une incidence d'environ plus ou moins 109 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe GFI Informatique.

Information sur le capital et sa gestion

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Note 29 : Retraitements liés aux applications du référentiel IAS/IFRS

Retraitements liés à la première application du référentiel IAS/IFRS

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi lors de son passage aux normes IFRS :

- de ne pas présenter d'information comparative relative à l'adoption des normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » pour l'exercice 2005 ;
- de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement a un impact de 0,1 million d'euros sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ;
- de reclasser, dans les réserves consolidées, les réserves de conversion accumulées au 1^{er} janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 3 millions d'euros). Ce reclassement est sans impact sur le total des réserves et sur les capitaux propres. La nouvelle valeur des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

Impacts de l'adoption des normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

Les obligations relatives à l'identification, la classification, l'évaluation et la présentation des instruments financiers (application des normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005 dans les comptes du Groupe GFI Informatique, sans données comparatives pour 2004.

L'écart par rapport aux valorisations effectuées selon les dispositions des normes françaises a été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005. Ceux-ci sont donc différents des capitaux propres en normes IFRS au 31 décembre 2004.

Les principaux impacts de ces normes concernent :

- la valorisation de l'emprunt obligataire ;
- la comptabilisation des instruments de couverture ;
- l'actualisation des dettes et créances long terme.

Bilan et compte de résultat	p.132
Notes Annexes aux comptes sociaux	p.134
I. Principaux événements de l'exercice	p.134
Acquisitions de titres	p.134
Création de société	p.134
Fusion	p.134
Cession	p.134
Liquidation	p.134
Autres événements majeurs	p.134
II. Règles et principes comptables	p.135
Préambule	p.135
III. Événements postérieurs à la clôture	p.138
IV. Notes sur le bilan	p.138
Note 1 : Immobilisations incorporelles	p.138
Note 2 : Immobilisations corporelles	p.140
Note 3 : Immobilisations financières	p.140
Note 4 : Clients et comptes rattachés	p.141
Note 5 : Autres créances	p.142
Note 6 : Valeurs mobilières de placement	p.142
Note 7 : Disponibilités	p.142
Note 8 : Comptes de régularisation	p.142
Note 9 : Capitaux propres	p.143
Note 10 : Autres fonds propres	p.144
Note 11 : Mouvements relatifs aux provisions	p.144
Note 12 : Échéances des dettes financières	p.145
Note 13 : Dettes d'exploitation	p.148
Note 14 : Informations concernant les entreprises liées	p.149
V. Notes sur le compte de résultat	p.149
Note 15 : Chiffre d'affaires	p.149
Note 16 : Production immobilisée	p.150
Note 17 : Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	p.150
Note 18 : Résultat financier	p.150
Note 19 : Résultat exceptionnel	p.151
Note 20 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	p.152
Note 21 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôts	p.152
Note 22 : Participation de l'exercice	p.153
VI. Autres informations significatives	p.153
Note 23 : Engagements hors bilan	p.153
Note 24 : Risques divers	p.156
Note 25 : Tableau des filiales et participations	p.158
Note 26 : Rémunérations des dirigeants	p.160
Note 27 : Effectif moyen	p.160
Note 28 : Droit Individuel à la Formation (DIF)	p.160

→ Bilan

(en euros)		31.12.07		31.12.06	
		Montant brut	Amort. & Dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce	(note 1)	36 571 349	5 757 271	30 814 078	26 760 827
Concessions, Licences, Brevets	(note 1)	8 702 460	3 480 400	5 222 060	4 034 109
Immobilisations corporelles	(note 2)	12 467 531	8 902 140	3 565 391	3 007 562
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	(note 3)	306 885 238	1 212 867	305 672 371	260 585 620
Autres immobilisations financières	(note 3)	1 897 038	0	1 897 038	7 620 385
Total actif immobilisé		366 523 616	19 352 678	347 170 938	302 008 503
ACTIF CIRCULANT					
Avances versées sur commandes en cours		22 582	0	22 582	18 469
Créances clients et comptes rattachés	(note 4)	110 828 163	179 375	110 648 788	89 065 760
Autres créances	(note 5)	34 188 815	0	34 188 815	18 984 067
Valeurs mobilières de placement	(note 6)	544 774	0	544 774	743 890
Disponibilités	(note 7)	1 476 999	0	1 476 999	108 656
Total actif circulant		147 061 333	179 375	146 881 958	108 920 842
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF					
Charges constatées d'avance	(note 8)	2 058 301	0	2 058 301	1 604 648
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(note 8)	1 761 472	1 303 209	458 263	452 954
Écarts de conversion actif	(note 8)	41 019	0	41 019	102 191
TOTAL ACTIF		517 445 741	20 835 262	496 610 479	413 089 138

(en euros)		31.12.07		31.12.06	
CAPITAUX PROPRES					
Capital				108 587 484	92 679 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport				87 947 915	61 588 124
Réserve légale				3 902 846	3 436 668
Report à nouveau				24 060 320	24 454 288
Résultat de l'exercice				(1 817 618)	9 323 554
Provisions réglementées				3 975 328	2 423 941
Total capitaux propres			(note 9)	226 656 275	193 906 349
AUTRES FONDS PROPRES			(note 10)	350 000	350 000
PROVISIONS			(note 11)	2 703 491	2 701 835
DETTES					
Emprunt obligataire			(note 12)	23 868 010	47 654 743
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			(note 12)	62 314 784	25 204 487
Dettes financières diverses			(note 12)	54 062 907	47 436 518
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				334 131	261 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			(note 13)	42 443 550	25 461 960
Dettes fiscales et sociales			(note 13)	64 956 104	61 287 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			(note 13)	7 124 444	483 112
Autres dettes			(note 13)	3 905 683	1 675 844
Total dettes				259 009 613	209 465 716
Produits constatés d'avance				7 891 100	6 665 238
TOTAL PASSIF				496 610 479	413 089 138

➔ Compte de résultat

(en euros)		2007	2006
Prestations de services		309 681 493	264 692 660
Ventes de marchandises		1 401 016	11 713 458
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>(note 15)</i>	311 082 509	276 406 118
Production immobilisée	<i>(note 16)</i>	1 887 869	0
Subventions d'exploitation		0	58 589
Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions ; transferts de charges	<i>(note 17)</i>	2 482 505	2 748 912
Autres produits		18 061	84 166
PRODUITS D'EXPLOITATION		315 470 944	279 297 785
Achats et charges externes		97 276 177	78 105 220
Impôts et taxes		7 935 176	6 761 392
Salaires et traitements		126 790 138	116 031 945
Charges sociales		59 102 816	53 743 246
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 091 951	1 815 900
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		335 749	292 049
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		124 479	332 767
Autres charges		218 978	91 619
CHARGES D'EXPLOITATION		293 875 464	257 174 138
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		21 595 480	22 123 647
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		74 957	28 164
Produits financiers de participation		5 050 310	3 323 989
Autres intérêts et produits financiers		64 177	5 609
Reprises sur provisions et dépréciations		356 172	7 341 500
Différences positives de change		189	13
PRODUITS FINANCIERS		5 545 805	10 699 275
Intérêts et autres charges financières		5 776 812	4 255 015
Pertes sur créances liées à des participations et malis de fusions		11 295 000	7 857 180
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		108 806	620 492
Différences négatives de change		181	443
CHARGES FINANCIÈRES		17 180 799	12 733 130
RÉSULTAT FINANCIER	<i>(note 18)</i>	(11 634 994)	(2 033 855)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		9 960 486	20 089 792
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 671	107 792
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 029 794	331 505
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		1 030 748	870 939
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 074 213	1 310 236
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 166 434	2 433 307
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 129 986	553 039
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 446 818	1 691 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES		16 743 238	4 677 424
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>(note 19)</i>	(11 669 025)	(3 367 188)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔT		(1 708 539)	16 722 604
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		676 318	1 257 635
Impôt sur les bénéfices	<i>(note 20)</i>	(567 239)	6 141 415
RÉSULTAT NET		(1 817 618)	9 323 554

Notes annexes aux comptes sociaux

→ I. Principaux événements de l'exercice

Acquisitions de titres

En septembre 2007, GFI Informatique a réalisé l'acquisition de 100 % des titres de la société Groupe BTD, société mère des sociétés suivantes :

- Alliance Ingénierie ;
- Alliance SI ;
- BTD Consulting ;
- Elites Consulting ;
- BTD Clearviews ;
- BBS One ;
- BBS One Ingénierie.

Par ailleurs, en mars 2007, GFI Informatique a réalisé l'acquisition de 189 actions de la société BWM (Belgique), portant sa participation à 100 %.

Création de société

Souscription au capital de la société GFI Maroc Offshore (Maroc) à hauteur de 100 %.

Fusion

En décembre 2007, GFI Informatique a procédé rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, à la fusion-absorption de la société Algoriel. La rémunération des actionnaires minoritaires a été réalisée par émission de 124 826 actions nouvelles de GFI Informatique. Le mali de fusion dégagé a été comptabilisé en fonds de commerce.

Cession

Cession en date du 29 juin 2007, des actions GFI Consulting Italie à la société GFI Italia SPA.

Liquidation

La filiale Calleo Germany (Allemagne) a été liquidée au cours de l'exercice.

Autres événements majeurs

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire initialement prévue le 11 mai 2007, GFI Informatique souhaitait soumettre à l'approbation de ses actionnaires un projet d'augmentation de capital de 56 millions d'euros, réservée à Itefin Participations, une société holding contrôlée par des fonds gérés par Apax Partners France.

Ce protocole signé avec Apax Partners arrivait à échéance le 31 mai 2007. Du fait du report de l'Assemblée générale extraordinaire au 29 juin 2007, cet accord n'a pas été mis en œuvre.

Le 2 mai 2007, la société Fujitsu Services Holding Plc a annoncé le lancement d'une Offre Publique d'Achat (OPA) sur la totalité du capital de GFI Informatique. Le projet d'offre a été déposé le 25 mai 2007 et l'Autorité des Marchés Financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique en date du 12 juin 2007. Près de 60 % des actionnaires de GFI Informatique ont rejeté l'OPA de Fujitsu Services Holding Plc.

Les frais liés au projet d'augmentation de capital envisagé par le Groupe au cours de l'exercice et les dépenses engagées suite à l'Offre Publique d'Achat ont été comptabilisés en charges exceptionnelles.

Par ailleurs, en date du 19 décembre 2007, la société a consenti au profit de sa filiale GFI Italia, un abandon de créance d'un montant de 11 millions d'euros qui a été comptabilisé en charges financières.

♦ II. Règles et principes comptables

Préambule

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Immobilisations incorporelles

Fonds commerciaux

La valorisation des fonds de commerce est appréciée chaque année par référence à des critères d'évaluation incluant la rentabilité de l'activité et la croissance du chiffre d'affaires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de non-respect de ces critères.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais engagés immobilisés ont été comptabilisés au compte de résultat en charge, puis en compte de « Production immobilisée ». Au titre des exercices précédents, ces frais étaient directement comptabilisés à l'actif du bilan.

Il est par ailleurs constaté un amortissement dérogatoire sur une durée d'un an, au *prorata temporis*.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau / autres : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de GFI Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, GFI Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre GFI Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de GFI Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle EONIA moins 0,30 %.

Les sommes prêtées par GFI Informatique à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle EONIA plus 1,00 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2002, a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de provisionner les comptes courants et créances rattachées à des filiales de GFI Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

Actif circulant

Affacturation des créances clients

GFI Informatique procède à l'affacturation de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Le risque de non-paiement est pris en charge pour partie par Euler Hermes Sfac. GFI Informatique possède un droit de tirage sur BNP Paribas Factor à hauteur des créances cédées. Les créances cédées, quel que soit le niveau de risque transféré, sont présentées dans la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent en « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits ».

Clients et comptes rattachés

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont provisionnées au cas par cas.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

Charges à répartir

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont constatés en charges au cours de l'exercice où ils sont souscrits à l'exception :

- des frais de montage liés à l'émission des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) en 2003, qui sont constatés en charge à étaler sur la durée moyenne de vie des obligations en accord avec les règlements 2002-10 et 2004-6 du CRC ;
- des frais de montage liés au contrat de refinancement de l'emprunt contracté par GFI Informatique en février 2007, auprès d'un pool bancaire, qui sont constatés en charge à étaler sur la durée de cet emprunt.

Conversion des éléments en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

Impôt sur les résultats

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

La société GFI Informatique est tête de groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend les sociétés suivantes :

- GFI Informatique ;
- Informatique et Services ;
- Financière SINORG ;
- GFI Progiciels ;
- GFI Chrono Time ;
- Némausic ;
- GFI Consulting ;
- GFI Monetic ;
- GFI Infogen Systems ;
- Infogen System ;
- SCBF ;
- Adeliior France ;
- GFI Infrastructures et Production ;
- GFI Groupe Infrastructures et Production ;
- GFI Euvoxa ;
- GFI Elios ;
- GIF 1 ;
- GIF 2.

GFI Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du Groupe, intégrant l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits de ses filiales. La charge d'impôt enregistrée par les filiales et versée à GFI Informatique correspond à celle qui aurait été calculée si ces sociétés n'appartenaient pas au Groupe intégré fiscalement. Par convention, GFI Informatique constate un produit d'impôt sur ses filiales lorsque celles-ci contribuent de façon positive au résultat du Groupe, à l'exception toutefois de GFI Consulting.

En ce qui concerne plus particulièrement GFI Consulting, et depuis le 1^{er} janvier 2006, les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits de GFI Consulting sont réallouées directement à cette dernière, qui bénéficie d'un produit immédiat. Aucune réallocation n'a été effectuée au titre de l'exercice 2007.

Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Assistance technique, Conseil et Intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Ventes de matériels

Pour les ventes de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat.

Provisions

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

GFI Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurant en engagements hors bilan sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation N° 03-R-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

Instruments financiers

GFI Informatique a recours à des instruments financiers pour couvrir des risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

L'écart de taux dégagé sur ces instruments financiers est comptabilisé en résultat financier.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

→ III. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est à signaler.

→ IV. Notes sur le bilan**Note 1 : Immobilisations incorporelles**

(en euros)	31.12.06	Augmentations	Fusion	Reclassements	Diminutions	31.12.07
VALEUR BRUTE						
Frais de développement	12 545		0	(12 545)		0
Fonds commerciaux	32 004 871		4 566 478			36 571 349
Concessions, Brevets, Droits similaires	6 774 198	2 131 925	122 435	12 545	338 643	8 702 460
	38 791 614	2 131 925	4 688 913	0	338 643	45 273 809
AMORTISSEMENTS						
Frais de développement	12 545		0	(12 545)		0
Fonds commerciaux	213 227	213 227	0			426 454
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 740 089	944 974	121 435	12 545	338 643	3 480 400
	2 965 861	1 158 201	121 435	0	338 643	3 906 854
DÉPRÉCIATION						
Fonds commerciaux	5 030 817	0	300 000	0	0	5 330 817
	5 030 817	0	300 000	0	0	5 330 817
VALEUR NETTE	30 794 936	973 724	4 267 478	0	0	36 036 138

- **Concessions, brevets et droits similaires** : l'augmentation du poste provient essentiellement des coûts de création de l'ERP, destiné à un usage interne, activés au cours de l'exercice.
- Les **fonds commerciaux** incluent le fonds valorisé à 3 millions d'euros lors de l'apport au 31 décembre 1994 des activités « Prestations Intellectuelles » de EDS à GFI Informatique, les fonds valorisés lors des fusions réalisées en 1999 avec les sociétés BPL (1,5 million d'euros) et GFI Consulting (2,4 millions d'euros) et le fonds valorisé lors de la fusion réalisée en 2000 avec la société GFI Gallius Informatique (1,1 million d'euros).

Les fonds commerciaux incluent également le fonds valorisé à 7,4 millions d'euros lors de la transmission universelle de patrimoine de la société GFI ISS au 1^{er} janvier 2005. Ce fonds correspond aux activités Nestar (3,4 millions d'euros), Gallius (1,6 million d'euros) et DE3I (2,3 millions d'euros).

Les fonds commerciaux incluent aussi les malis techniques dégagés lors des transmissions universelles de patrimoine avec les sociétés Adélior (11,1 millions d'euros) et Spider

Business (526 milliers d'euros) au cours de l'année 2006.

Enfin, les fonds commerciaux inscrits en 2007 dans la colonne « Fusions » pour 4,5 millions d'euros correspondent aux éléments suivants liés à la fusion d'Algoriel :

- un fonds de commerce acquis en janvier 1999 pour un montant de 495 milliers d'euros par Algoriel Consulting, laquelle a été absorbée par Algoriel par voie de T.U.P. le 31 décembre 2002 ;
- un fonds de commerce acquis en décembre 1997 pour un montant de 206 milliers d'euros par Algoriel Technologies, laquelle a été absorbée par Algoriel par voie de T.U.P. le 2 octobre 2006 ;
- le mali technique d'un montant de 2 771 milliers d'euros dégagé par Algoriel lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Algoriel Technologies ;
- le mali technique dégagé lors de la fusion de GFI Informatique avec la société Algoriel en 2007 pour 1 093 milliers d'euros.

Les malis techniques se présentent comme suit :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus value latente nette d'impôt	Affectation des malis
Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée (ADELIOR)				
Titres	11 665	23 373	11 122	11 122
Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée (SPIDER BUSINESS)				
Fonds commercial créé	-	780	526	526
Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée (ALGORIEL)				
Fonds commercial créé	3 173	4 266	1 093	1 093
TOTAL	14 838	28 419	12 741	12 741

- **Dépréciation des fonds commerciaux** : Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Note 2 : Immobilisations corporelles

- **Fusions** : Les mouvements inscrits dans la colonne « Fusions » concernent les éléments apportés lors de la fusion Algriél.

(en euros)	31.12.06	Augmentations	Fusion	Diminutions	31.12.07
VALEUR BRUTE					
Aménagement des constructions	1 161	0	0	0	1 161
Matériel de transport	81 144	0	0	0	81 144
Instal. techniques, matériel et outillage	4 385 951	875 620	46 088	289 213	5 018 446
Matériel et mobilier de bureau	1 537 691	217 785	39 966	284 745	1 510 697
Matériel informatique	6 091 959	431 183	117 517	784 576	5 856 083
	12 097 906	1 524 588	203 571	1 358 534	12 467 531
AMORTISSEMENTS					
Aménagement des constructions	1 160	0	0	0	1 160
Matériel de transport	80 892	114	0	0	81 006
Instal. techniques, matériel et outillage	2 273 396	452 677	33 529	250 408	2 509 194
Matériel et mobilier de bureau	1 160 728	78 264	35 957	277 388	997 561
Matériel informatique	5 574 168	402 695	114 292	777 936	5 313 219
	9 090 344	933 750	183 778	1 305 732	8 902 140
VALEUR NETTE	3 007 562	590 838	19 793	52 802	3 565 391

Note 3 : Immobilisations financières

(en euros)	31.12.06	Augmentations	Fusion	Diminutions	31.12.07
VALEUR BRUTE					
Participations	179 598 511	46 657 526	(2 621 260)	7 867 969	215 766 808
Autres titres immobilisés : actions propres	792 015	4 151 802	0	3 740 114	1 203 703
Versement d'apport non capitalisé	5 823 449	0	0	0	5 823 449
Créances rattachées à des participations	81 594 155	7 698 858	0	5 201 735	84 091 278
Prêts	889 091	32 200	0	47 032	874 259
Dépôts	907 845	136 243	21 817	43 126	1 022 779
	269 605 066	58 676 629	(2 599 443)	16 899 976	308 782 276
DÉPRÉCIATION					
Participations	234 761	0	0	0	234 761
Autres titres immobilisés : actions propres	0	108 806	0	0	108 806
Créances rattachées à des participations	1 164 300	0	0	295 000	869 300
	1 399 061	108 806	0	295 000	1 212 867
VALEUR NETTE	268 206 005	58 567 823	(2 599 443)	16 604 976	307 569 409

- Les **participations** sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23.
La variation de la valeur brute des titres de participation se résume ainsi :
 - acquisition de 100 % des titres de la holding Groupe BTD (42 320 milliers d'euros),
 - souscription au capital de la société GFI Maroc Offshore (36 milliers d'euros),
 - augmentation du montant de la participation de 3 500 milliers d'euros relative à GFI Italia (Italie), suite à la capitalisation des avances de trésorerie consenties par GFI Informatique,
 - augmentation de 801 milliers d'euros, portant la participation de BMW à 100 %,
 - cession de 100 % des titres GFI Consulting Italie à GFI Italia (Italie) (7 868 milliers d'euros).
 La colonne « Fusions » correspond principalement à la diminution de 2 622 milliers d'euros relative à l'annulation des titres Argoriel suite à la fusion.
- Les **autres titres immobilisés** correspondent à 168 364 actions propres, représentant 0,31 % du capital social, pour un montant de 1 204 milliers d'euros (soit 540 255 actions achetées au cours moyen de 9,15 euros et 509 609 actions vendues au cours moyen de 7,34 en 2007).
- Le **versement d'apport non capitalisé** correspond à un apport de 5 823 milliers d'euros au profit de la société GFI Informatik Holding GmbH réalisé au cours de l'année 2004.
- Les **dépréciations des titres de participation** portent sur les titres de GFI Benelux, dépréciés à hauteur de 100 % de leur valeur, soit 235 milliers d'euros.
- Les **dépréciations des créances rattachées à des participations** concernent les créances sur GFI Benelux pour 869 milliers d'euros.
- **Dépréciation des immobilisations financières** : aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Note 4 : Clients et comptes rattachés

(en euros)	31.12.07	31.12.06
Clients hors Groupe	4 172 973	5 998 188
Clients Groupe	1 486 736	1 169 646
Créances cédées au Factor	74 051 018	66 071 256
Factures à établir	29 532 254	14 290 828
Créances litigieuses	96 828	198 688
Effets à recevoir	1 488 354	1 844 163
TOTAL	110 828 163	89 572 769
Dépréciation des créances douteuses	(179 375)	(507 009)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	110 648 788	89 065 760

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Note 5 : Autres créances

(en euros)	31.12.07	dont à recevoir	31.12.06
Personnel	53 509	0	98 147
Stock de tickets restaurant	425 066	0	337 271
Créances sociales (IJSS, prévoyance, formation)	300 099	300 099	324 037
Créances fiscales (IS, TVA, taxe professionnelle)	11 400 291	3 885 577	7 054 549
Débiteurs divers	2 234 363	0	2 396 413
Comptes courants Groupe et associés	18 992 051	1 208 398	8 625 810
Avoirs à recevoir	783 436	783 436	251 152
TOTAL	34 188 815	6 177 510	19 087 379
Dépréciation des débiteurs divers	0	0	(103 312)
Dépréciation des comptes courants Groupe et associés	0	0	0
TOTAL AUTRES CRÉANCES	34 188 815	6 177 510	18 984 067

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie pour un montant de 545 milliers

d'euros. Leur valeur de marché est de 550 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Note 7 : Disponibilités

(en euros)	31.12.07	31.12.06
Banques et caisses	1 476 999	108 656
TOTAL DISPONIBILITÉS	1 476 999	108 656

Note 8 : Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de l'émission de l'emprunt obligataire en août 2003, ainsi qu'aux frais engagés lors de l'emprunt contracté en 2007 auprès d'un pool bancaire. Ces frais sont amortis sur la durée des emprunts.

(en euros)	Valeur brute	Amort. ant.	Augment.	Amort. 2007	Valeur nette
Frais d'émission d'emprunt	1 420 414	967 460	341 058	335 749	458 263
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	1 420 414	967 460	341 058	335 749	458 263

Écarts de conversion actif

Les écarts de conversion actif correspondent à des pertes latentes de change sur les comptes courants libellés en devises.

Note 9 : Capitaux propres

Variation des capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en euros)	Au 31.12.06 avant affectation	Augmentation	Distribution Dividendes	Affectation du résultat 2006	Résultat 2007	Au 31.12.07 avant affectation
Capital	92 679 774	15 907 710				108 587 484
Primes d'émission	61 588 124	26 359 791				87 947 915
Réserve légale	3 436 668			466 178		3 902 846
Report à nouveau	24 454 288			(393 968)		24 060 320
Résultat de l'exercice	9 323 554		(9 251 344)	(72 210)	(1 817 618)	(1 817 618)
Provisions réglementées	2 423 941	1 551 387				3 975 328
TOTAL	193 906 349	43 818 888	(9 251 344)	0	(1 817 618)	226 656 275

Les provisions réglementées correspondent aux éléments ci-dessous :

- à la provision pour investissement constatée au cours de l'exercice pour 629 milliers d'euros ;
- à l'amortissement dérogatoire cumulé constaté sur les logiciels créés en interne pour 3 346 milliers d'euros.

Le nombre de bons de souscription d'actions remboursables exercés sur 2007 est de 7 829 029, entraînant une augmentation de capital de 15 658 milliers euros avec une prime d'émission de 26 227 milliers euros.

Suite à l'acquisition d'Algriél, 124 826 actions nouvelles ont été créées, entraînant une augmentation de capital de 250 milliers d'euros avec une prime de fusion de 133 milliers d'euros.

À l'issue de ces opérations, le capital social est de 108 587 484 euros divisé en 54 293 742 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie.

Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

Il n'y a pas d'option de souscription ou d'achat d'actions en circulation.

Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En août 2003, la société a émis un emprunt obligataire avec BSAR attachés, ainsi que des bons de souscription d'actions remboursables autonomes.

Les caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

Nature	
Nombre de bons autonomes émis	1 654 052
Nombre de bons attachés à l'émission de l'emprunt obligataire	6 205 640
Prix d'émission (en euros)	0,50
Prix d'exercice (en euros)	5,35
Montant de l'émission des bons autonomes (en euros)	827 026
Date de péremption des bons	05/08/2008
Nombre de bons exercés au cours des années antérieures	5 385
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice 2007	7 829 029
Nombre de bons non exercés au cours de l'exercice 2007 et remboursés	25 278
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2007	-

La société GFI Informatique a utilisé la possibilité de rembourser par anticipation, à compter du 1^{er} août 2007, les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) émis en juillet 2003, conformément à l'article 2-5-6-1 de la

note d'opération, objet du visa N° 03-702 délivré le 24 juillet 2003 par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les 25 278 BSAR non exercés le 30 juillet 2007 inclus ont été remboursés au prix de 0,01 euro par BSAR et annulés le 1^{er} août 2007.

Note 10 : Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à une avance conditionnée accordée par l'Anvar pour 350 milliers d'euros.

Cette avance provient de la transmission universelle de patrimoine de Spider Business au cours de l'année 2006.

Note 11 : Mouvements relatifs aux provisions

(en euros)	Valeur au 31.12.06	Fusions	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Valeur au 31.12.07
Provisions pour risques	2 688 667	49 500	563 426	114 800	483 302	2 703 491
Provisions pour charges	13 168	0	0	0	13 168	0
TOTAL PROVISIONS	2 701 835	49 500	563 426	114 800	496 470	2 703 491

Le montant inscrit dans la colonne « Fusions » concerne la fusion Algorgiel. Ces provisions sont relatives à des litiges prud'homaux.

Les dotations de l'exercice au titre des provisions pour risques correspondent principalement à des litiges prud'homaux et à divers risques salariaux.

Les reprises de provisions utilisées correspondent à des risques clients résolus et à des risques salariaux dénoués.

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel, excepté pour le risque de change qui est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(en euros)	Valeur au 31.12.07	Valeur au 31.12.06
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	469 300	644 650
Litige d'Urssaf	262 126	0
Risque de change	41 020	102 192
Autres risques clients	0	10 780
Autres	1 931 045	1 931 045
Total provisions pour risques	2 703 491	2 688 667
Autres charges clients	0	13 168
Total provisions pour charges	0	13 168
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 703 491	2 701 835

La provision pour litige Urssaf correspond à la notification de redressement portant sur les années 2004 et 2005, pour laquelle GFI Informatique a saisi la commission de recours amiable.

Les autres provisions pour risques concernent un litige avec un tiers qui fait l'objet d'une procédure judiciaire toujours en cours à la clôture.

Note 12 : Échéances des dettes financières

Les emprunts et dettes s'analysent de la façon suivante :

(en euros)	Total	31.12.07		31.12.06
		- 1 an	1 à 5 ans	Total
Emprunt obligataire (OBSAR)	23 868 010	23 868 010	0	47 654 743
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédits	54 288 542	14 119 542	40 169 000	4 952 005
Emprunts - ouverture de crédit	5 247 393	2 322 393	2 925 000	10 394 976
Tirage Factor	0	0	0	2 626 642
Concours bancaires courants	2 778 849	2 778 849	0	7 230 864
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	86 182 794	43 088 794	43 094 000	72 859 230
Dettes rattachées à des participations	53 550 938	0	53 550 938	47 066 861
Intérêts courus vis-à-vis des filiales à payer	481 666	481 666	0	339 354
Dépôts reçus	30 303	0	30 303	30 303
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	140 245 701	43 570 460	96 675 241	120 295 748

L'ensemble des emprunts est contracté en euros.

GFI Informatique a conclu en 2007, avec son pool bancaire réuni en club deal, un contrat de financement incluant le refinancement de son emprunt obligataire (OBSAR) ainsi que le financement de sa croissance externe.

Le contrat de financement porte sur un montant total de 80 millions d'euros, sous forme d'un crédit à moyen terme

amortissable sur 5 ans. Les premières tranches de cet emprunt ont été tirées au cours de l'exercice pour 57 millions d'euros. La tranche résiduelle de 23 millions d'euros sera tirée mi-2008, préalablement au remboursement du solde de l'emprunt obligataire.

Au 31 décembre 2007, la dette financière moyen terme totale de GFI Informatique est de 59,5 millions d'euros et le montant des OBSAR est de 23,9 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous fournit les ratios financiers imposés par les banques et les obligataires dans le cadre des clauses de défaut conventionnelles (covenants) des contrats d'emprunt et de la dette obligataire. Ces ratios s'appliquent sur les

différentes tranches de la dette financière au 31 décembre 2007. Il est à noter que certains de nos emprunts sont soumis à des ratios de fonds propres et d'EBE particuliers, définis selon le contrat Club Deal.

RATIO : Dette Financière Nette Consolidée / Fonds Propres Consolidés	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 0,7	1 000	3,25 %
Ratio < à 0,8	1 000	3,25 %
Ratio < à 0,9	600	1,95 %
Ratio < à 1	27 930	90,62 %
Sans exigence	286	0,93 %
TOTAL	30 816	100 %

RATIO : Dette Financière Nette Consolidée / Fonds Propres Consolidés	Tranche de dette	% du total
Défini selon le Contrat Club Deal		
Ratio < à 0,8	52 554	100,00 %
TOTAL	52 554	100 %

RATIO : Dette Financière Nette Consolidée / Cash Flow Consolidé	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 3,5	4 225	5,07 %
Ratio < à 3	23 705	28,38 %
Sans exigence	55 440	66,55 %
TOTAL	83 370	100 %

AUTRES RATIOS	Tranche de dette	% du total
(Dette financière Nette Consolidée / EBE retraité : Défini selon le Contrat Club Deal) < à 2,5	52 554	63,08 %
(Dette financière Nette Consolidée / Résultat d'exploitation Consolidé) < à 2,7	1 000	1,20 %
(Dette financière Nette Consolidée / Résultat d'exploitation Consolidé) < à 3	1 600	1,92 %
Sans exigence	28 216	33,80 %
TOTAL	83 370	100 %

Sur la base du bilan et des performances 2007 du Groupe, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ses contrats bancaires. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

L'emprunt obligataire a été émis en août 2003. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nature	
Nombre d'obligations émises	443 260
Valeur nominale (en euros)	107
Prix d'émission (en euros)	107
Montant total de l'émission (en euros)	47 428 820
Taux d'intérêt (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois - 0,25 %
Nombre d'obligations remboursées au cours des exercices antérieurs	182
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	221 539
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31/12/07	221 539
Date prévue de remboursement de la deuxième tranche	05/08/2008

L'emprunt obligataire est assorti de BSAR attachés. Le détail de ces BSAR est indiqué en note 9 « Capitaux propres ».

La ventilation des emprunts et intérêts courus envers les organismes de crédit entre taux fixe et taux variable est la suivante :

(en euros)	31.12.07	31.12.06
Taux fixe	0	0
Taux variable	83 403 945	63 001 724
TOTAL	83 403 945	63 001 724

Note 13 : Dettes d'exploitation

L'ensemble des dettes d'exploitation est à moins d'un an.

(en euros)	31.12.07	dont charges à payer	31.12.06
Dettes fournisseurs			
Fournisseurs	20 906 547	0	19 676 393
Factures non parvenues	21 537 003	21 537 003	5 785 567
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	42 443 550	21 537 003	25 461 960
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	62 588	0	82
Provision congés payés, 13e mois et ARTT	11 030 521	11 030 521	10 179 248
Provision pour bonus	2 109 475	2 109 475	2 869 142
Participation	676 318	676 318	1 257 635
Autres dettes envers le personnel	936 547	0	883 114
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	13 031 548	0	11 553 782
Charges sociales sur provisions congés payés, 13e mois et ARTT	4 465 012	4 465 012	4 682 577
Provision Organic	484 347	484 347	447 255
Autres provisions sur charges (bonus, taxe apprentissage...)	5 082 143	5 082 143	5 009 300
Dettes fiscales			
TVA	24 506 502	0	18 984 464
Impôt sociétés	0	0	3 201 430
Taxe professionnelle	2 522 498	2 522 498	2 175 750
TVS	48 605	48 605	43 781
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	64 956 104	26 418 919	61 287 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Fournisseurs d'immobilisations	7 124 444	0	483 112
Autres dettes			
Autres dettes	3 905 683	0	1 675 844

L'augmentation du poste « Fournisseurs d'immobilisations » provient essentiellement d'une provision pour un complément de prix de l'acquisition de titres de participation d'un montant de 6,6 millions d'euros.

Note 14 : Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

(en euros)	31.12.2007
Participations	215 766 808
Versement d'apport non capitalisé	5 823 449
Créances rattachées à des participations	84 091 278
Provisions sur immobilisations financières	1 104 061
Dépôt et cautionnement versé	16 838
Créances clients & comptes rattachés	15 134 938
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	18 529 811
Autres créances : débiteurs divers	0
Autres créances : avoirs à recevoir	340 296
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	3 991 942
Autres dettes : avoirs à établir	1 135 652
Comptes courants débiteurs	18 992 049
Comptes courants créditeurs	16 156 188
Dettes rattachées à des participations	37 876 415
Dépôts reçus	30 303
Produits d'exploitation	22 592 709
Charges d'exploitation	29 311 811
Produits financiers	5 167 181
Charges financières	13 081 066
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	28 684

→ V. Notes sur le compte de résultat

Note 15 : Chiffre d'affaires

Le détail du chiffre d'affaires est le suivant :

(en euros)	2007	France	Étranger	2006
Ventes de marchandises	1 401 016	1 402 151	(1 135)	11 713 458
Ventes de services	309 681 493	306 621 887	3 059 606	264 692 660
CHIFFRE D'AFFAIRES	311 082 509	308 024 038	3 058 471	276 406 118
CHIFFRE D'AFFAIRES EN %	100 %	99 %	1 %	100 %

Note 16 : Production immobilisée

Ce poste comprend les frais de recherche immobilisés au cours de l'exercice pour un montant de 1 888 milliers d'euros.

Note 17 : Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges

Ce poste comprend notamment les éléments ci-dessous :

- les reprises de dépréciations sur créances douteuses pour un montant de 555 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles des coûts de licenciements pour 1 544 milliers d'euros.

Note 18 : Résultat financier

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en euros)	2007	2006
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des titres de participation	874 316	0
Revenus liés à la liquidation d'une filiale	178 129	0
Revenus des comptes courants	3 997 865	3 323 989
Produits nets sur cessions de VMP	74 957	28 164
Gains de change	189	13
Autres produits financiers	64 177	5 608
Reprises des provisions pour risque de change	61 172	0
Reprises des dépréciations sur titres de participation	0	143 055
Reprises des dépréciations sur comptes courants	295 000	7 198 446
Total produits financiers	5 545 805	10 699 275
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur emprunts	3 126 017	1 903 951
Intérêts sur comptes courants	1 786 066	1 091 271
Intérêts bancaires	311 124	250 563
Pertes de change	181	443
Pertes sur créances liées à des participations	11 295 000	7 745 205
Malis de fusions	0	111 975
Intérêts sur Swap	274 361	649 586
Provisions pour risque de change	0	102 192
Provisions pour dépréciations des actions propres	108 806	0
Provisions pour dépréciations	0	518 300
Autres charges financières	279 244	359 644
Total charges financières	17 180 799	12 733 130
RÉSULTAT FINANCIER	(11 634 994)	(2 033 855)

La reprise des dépréciations de comptes courants concerne la filiale Calleo Germany qui a été liquidée en 2007.

Les pertes sur créances liées aux participations correspondent principalement à :

- l'abandon de compte courant au profit de la filiale GFI Italia pour 11 000 milliers d'euros ;

- l'abandon de compte courant de la filiale Calleo Germany pour 295 milliers d'euros, suite à sa liquidation.

Note 19 : Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en euros)	2007
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Cessions d'immobilisations corporelles	22 370
Cessions d'immobilisations financières	3 600 000
Bonis sur rachat actions propres	407 424
Reprises d'amortissement dérogatoire des logiciels créés	332 005
Reprises provisions litiges prud'homaux et autres risques sociaux	526 150
Reprises provisions retraite	161 813
Reprises provisions pénalités clients	10 780
Autres	13 671
Total produits exceptionnels	5 074 213
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités diverses	23 068
Cessions d'immobilisations corporelles	52 804
Cessions d'immobilisations financières	7 867 969
Malis sur cessions d'actions propres	209 213
Indemnités sur contrats clients	133 183
Indemnités versées aux fournisseurs	18 187
Provisions coûts litiges prud'homaux et autres risques sociaux	301 300
Provisions pour risques liés au contrôle d'Urssaf	262 126
Provisions pour investissements	628 818
Amortissements dérogatoires des logiciels créés	1 254 574
Coûts des licenciements	1 544 008
Autres indemnités versées liées aux salariés	12 697
Frais liés au projet d'augmentation de capital et à l'Offre Publique d'Achat	4 406 607
Autres	28 684
Total charges exceptionnelles	16 743 238
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(11 669 025)

La plus-value nette enregistrée sur la cession des actions propres s'élève à 198 milliers d'euros.

Le produit de cession d'immobilisation financière correspond au prix de cession de la filiale GFI Consulting (Italie).

Dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, la société a constitué une provision pour

investissements égale à 50 % du montant de la participation de l'année 2006.

Les frais liés au projet d'augmentation de capital et à l'Offre Publique d'Achat, correspondent principalement aux frais de défense contre l'OPA hostile de Fujitsu, ainsi qu'aux frais remboursés à Apax.

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société. Ces coûts, nets des reprises

de provisions correspondantes, s'élèvent à 1 319 milliers d'euros sur l'exercice 2007.

Note 20 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés s'analyse comme suit :

(en euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat comptable avant IS et participation	9 960 486	(11 669 025)	(1 708 539)
Réintégrations	12 482 984		12 482 984
Déductions	(3 729 081)		(3 729 081)
Résultat fiscal	18 714 389	(11 669 025)	7 045 364
Base imposable	18 714 389	(11 669 025)	7 045 364
Déficits antérieurs reportables			(11 649 395)
Résultats période imputés sur les déficits propres			7 045 364
Déficits propres après imputation des résultats de la période			(4 604 031)
Base imposable			0
Impôt sur les sociétés			
à 33 1/3 %	0	0	0
à 3,3 %	0	0	0
Total impôt sur les sociétés	0	0	0
Charge d'impôt propre à la société			0
Impôt société 2006			(374 612)
Produit d'impôt sur les sociétés intégrées			(192 627)
CHARGE D'IMPÔT NETTE			(567 239)

Le résultat fiscal et le résultat comptable exceptionnel comprennent un amortissement dérogatoire net de

922 milliers d'euros, soit une réduction d'impôt pour 2007 de 336 milliers d'euros.

Note 21 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en euros)	Base	Impôts
ALLÈGEMENTS		
Contribution solidarité	484 346	158 346
Participation à l'effort de construction	567 088	186 834
Participation 2007	676 318	232 856
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 727 752	578 036

Note 22 : Participation de l'exercice

La participation de l'exercice est calculée selon les règles de droit commun, dans le cadre de l'accord passé, au sein de l'unité économique et sociale regroupant GFI Informatique,

GFI Progiciels et Némausic. Un accord de participation dérogatoire a été conclu au sein de l'unité économique et sociale pour l'exercice 2007.

→ VI. Autres informations significatives

Note 23 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société sont les suivants :

(en euros)	Objet	31.12.07	31.12.06
Cautions bancaires	Garanties de paiement des loyers	169 315	169 315
	Garanties de facilités de caisse	278 026	286 578
	Garanties sur contrats clients	297 466	247 967
	Garanties sur contrats fournisseurs	24 416	4 573
	Sous-total	769 223	708 433
Garanties données au profit de filiales	Caution bancaire	1 712 245	1 502 600
Engagements	Sur indemnités de départ à la retraite	4 879 928	4 743 065
	Sur contrats de location	74 448	215 036
	TOTAL	7 435 844	7 169 134

Cautions bancaires

Organisme bénéficiaire	Montant en euros	Commentaire
Genepierre 2 & Genehabitat 2	4 059	Garantie de paiement des loyers
Multimmobilier	115 500	Garantie de paiement des loyers
UBS Plan Les Ouates	278 026	Garantie de facilités de caisse
Sotelma	71 610	Garantie sur contrat client
Sotelma	35 170	Garantie sur contrat client
Ademe	64 499	Garantie sur contrat client
Behr Lorraine	3 481	Garantie sur contrat client
Mairie de Paris	42 706	Garantie sur contrat client
Escota	24 416	Garantie sur contrat fournisseur
Conseil général du Val-de-Marne	80 000	Garantie sur contrat client
Oppenheim Immobilier	49 756	Garantie de paiement des loyers
TOTAL	769 223	

Garanties données au profit de filiales

Une caution bancaire d'un montant maximal de 762 245 euros a été octroyée à la banque San Paolo au profit de la filiale GFI Progiciels.

Une caution bancaire d'un montant maximal de 750 000 euros a été octroyée à la banque Calyon au profit de la filiale GFI Infrastructure et Productions.

Une caution bancaire d'un montant maximal de 200 000 euros a été octroyée à la Banque Populaire Atlantique au profit de la filiale GFI Euvoxa.

Une caution d'un montant maximal de 740 355 euros a été accordée à GFI Benelux dans le cadre d'un contrat signé avec la Commission européenne.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par GFI Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 4 880 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Ils s'élevaient à 4 743 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 44 %. Le calcul des engagements tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge et des tables de mortalité INSEE 2002-2004 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 5,25 % contre 4,50 % en 2006.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 (loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006) a modifié l'article L.122-14-13 du Code du travail relatif au départ et à la mise à la retraite et a supprimé ainsi la possibilité pour les entreprises de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans. L'engagement calculé au 31 décembre 2007 tient compte de l'impact de cette modification de l'article L.122-14-13 du Code du travail.

Engagements sur contrats de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail au 31 décembre 2007.

Engagements sur contrats de location

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2007 sont les suivants :

- à moins d'un an : 37 224 euros ;
- à plus d'un an : 37 224 euros.

Couvertures de taux

GFI Informatique a souscrit plusieurs couvertures de taux. Au 31 décembre 2007, elles se décomposent de la manière suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contre-partie	Couverture en milliers d'euros	Valeur de Marché au 31.12.07	Taux d'intérêt
Collar à prime	16/11/2005	12/08/2008	BNP Paribas	1 000	+ 5,3 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé 0,10 % de prime • Si Euribor 3 mois inférieur à 2,66 % alors payé 2,66 % - Euribor 3 mois • Si Euribor 3 mois supérieur à 3 % alors reçu 3 % - Euribor 3 mois • Si Euribor 3 mois compris entre 2,66 % et 3 % alors 0
Swap taux fixe	15/02/2007	15/12/2011	BNP Paribas	3 556	+ 22,9 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé taux fixe 4,10 % • Reçu Euribor 3 mois
Swap taux fixe	17/03/2006	06/03/2011	BNP Paribas	4 225	+ 59,4 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé taux fixe 3,3925 % • Reçu Euribor 3 mois
Double time	15/06/2007	15/12/2011	BNP Paribas	3 304	(30,6) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois pré fixé • Payé 5,31 % - Ct, avec Ct = 1,52 % x n/N ⁽¹⁾
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	BNP Paribas	5 000	+ 6,8 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé taux fixe 4,35 % • Reçu Euribor 3 mois
Corridor	19/04/2007	05/11/2010	Société Générale	20 000	(1 470,6) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois x (n/N) ⁽²⁾ • Payé Euribor 12 mois - 0,1% sur 10 ME • Payé Euribor 3 mois x (n/N) ⁽³⁾ sur 10 ME
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	Société Générale	5 000	+ 13,2 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois, • Payé taux fixe 4,3050 %
Collar	07/08/2006	05/08/2009	Calyon	15 000	+ 48,8 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Si Euribor 12 mois post < 3,2 % alors GFI paie 4,5 % - Euribor 12 mois post • Si Euribor 12 mois post compris entre 4 % et 5 %, alors GFI reçoit Euribor 12 mois post - 4 %
Taux fixe progressif	07/08/2006	05/08/2010	Calyon	10 000	(143,2) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois, payé 4,34 % + 1,5 % x (n/N) ⁽⁴⁾
Swap taux fixe	10/04/2006	05/08/2009	Calyon	5 000	(137,2) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois, • Payé taux fixe 5,45 %
Taux variable bonifié	05/08/2005	05/08/2009	Calyon	10 000	(530,7) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé Euribor 12 mois post - 0,50 % • Reçu Euribor 3 mois x (n/N) ⁽⁵⁾
Snowrange	15/06/2007	15/12/2011	Calyon	6 608	(59,5) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois pré fixé • Si E3M inférieur ou égal à 4,95 % alors GFI paie 4,80 % • Si E3M supérieur 4,95 % alors GFI paie 5,30 %
Taux fixe désactivant	15/06/2007	15/12/2011	Calyon	3 304	(4,3) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Reçu Euribor 3 mois pré fixé • Payé Si Euribor 3 mois < 3 % alors Euribor 3 mois + 1,25 % x n/N ⁽⁶⁾ • Payé Si Euribor 3 mois > 3 % alors 4,04 % + 1,25 % x n/N ⁽⁶⁾
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	Calyon	5 000	+ 15,5 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé taux fixe 4,3450 % • Reçu Euribor 3 mois
Swap taux fixe	10/10/2007	15/12/2012	HSBC	5 000	+ 15,2 KE	<ul style="list-style-type: none"> • Payé taux fixe 4,3150 % • Reçu Euribor 3 mois
Collar	15/06/2007	15/12/2011	HSBC	3 304	(1,1) KE	<ul style="list-style-type: none"> • Si Euribor 3 mois post < 3,65 % alors GFI paie 3,65 % - Euribor 3 mois post • Si Euribor 3 mois post > 4,60 %, alors GFI reçoit Euribor 3 mois post - 4,6 % • GFI paie une prime de 0,16 %

(1) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois et Euribor 12 mois fixe dans un intervalle ; N : nombre de jours total du trimestre.

(2) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois fixe dans l'intervalle [3,70 ; 4,35 %] ; N : nombre de jours total du trimestre.

(3) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois fixe dans l'intervalle [0 ; 3,10 %] ; N : nombre de jours total du trimestre.

(4) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois > Euribor 12 mois ; N : nombre de jours total du trimestre.

(5) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois fixe dans l'intervalle [0 ; 3,10 %] ; N : nombre de jours total du trimestre.

(6) n : nombre de jours par trimestre ou Euribor 3 mois > Euribor 12 mois ; N : nombre de jours total du trimestre.

Au 31 décembre 2007, le fixing des taux est le suivant :

- Euribor 3 mois : 4,684 % ;
- Euribor 12 mois : 4,745 %.

Au 31 décembre 2007, GFI Informatique était exposée au taux, sur sa dette financière, de la manière suivante :

- Taux variable : 32 % ;
- Taux fixe : 68 %.

Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance.

Au 31 décembre 2007, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contre-partie	Couverture en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
Collar à prime	16/11/2005	12/08/2008	BNP Paribas	1 000	1 000				
Swap taux fixe	15/02/2007	15/12/2011	BNP Paribas	3 556	889	889	889	889	
Swap taux fixe	17/03/2006	06/03/2011	BNP Paribas	4 225	1 300	1 300	1 300	325	
Double time	15/06/2007	15/12/2011	BNP Paribas	3 304	956	696	696	956	
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	BNP Paribas	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Corridor	19/04/2007	05/11/2010	Société Générale	20 000			20 000		
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	Société Générale	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Collar	07/08/2006	05/08/2009	Calyon	15 000		15 000			
Taux fixe prog	07/08/2006	05/08/2010	Calyon	10 000			10 000		
Swap taux fixe	10/04/2006	05/08/2009	Calyon	5 000		5 000			
Taux bonifié	05/08/2005	05/08/2009	Calyon	10 000		10 000			
Snowrange	15/06/2007	15/12/2011	Calyon	6 608	1 912	1 392	1 392	1 912	
TF désactivant	15/06/2007	15/12/2011	Calyon	3 304	956	696	696	956	
Swap taux fixe	03/10/2007	15/12/2012	Calyon	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Swap taux fixe	10/10/2007	15/12/2012	HSBC	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Collar	15/06/2007	15/12/2011	HSBC	3 304	956	696	696	956	

Note 24 : Risques divers

Risques de taux

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. La dette consolidée de GFI Informatique est pour grande partie à taux variable. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable en fonction de la courbe des taux.

La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux

d'intérêt. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du Groupe, la Direction de la Trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de Swap et de Cap/Floor sont les principaux instruments utilisés.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 327 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe GFI Informatique, sur la base des passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux en place au 31 décembre 2007.

Risques de change

En matière de flux commerciaux il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro. Dans les autres cas (Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intra-Groupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque GFI Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

Vérification fiscale de GFI Informatique

Par son courrier du 19 décembre 2007, l'administration fiscale se propose de notifier un redressement de TVA de 3,7 millions d'euros au titre d'une vérification de comptabilité des opérations de l'année 2004.

Le vérificateur a considéré que certaines livraisons intracommunautaires de la période – exonérées de TVA comportaient des anomalies tant au niveau du comportement du client étranger, et de ses bons de commandes, que du transport de marchandises. Il a prétendu également avoir relevé des anomalies dans les mouvements financiers qui accompagnaient ces opérations, ainsi que dans les achats de marchandises. Le vérificateur, s'appuyant sur la jurisprudence - CE 27 juillet 2005 Sté FAUBA -, a remis en cause l'exonération de ces opérations et, outre les intérêts de retard de 0,7 million d'euros, a considéré en surplus qu'il pouvait appliquer les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 1,5 million d'euros. Au total intérêts et majorations compris, le redressement porte sur 5,9 millions d'euros.

Par courrier du 17 janvier 2008, GFI Informatique a contesté vigoureusement la proposition de rectification en rappelant qu'elle avait vérifié systématiquement l'existence juridique de ses clients, qu'elle avait mis en place une procédure précise de vérification des marchandises en réception, qu'elle

pouvait retracer avec les bons de livraisons l'ensemble des réceptions et des réexpéditions, qu'elle disposait de l'ensemble des factures des transporteurs, et que chaque expédition avait donné lieu à une Déclaration d'Échange de Biens (DEB) dans le délai normal. Que dans ces conditions, si une fraude a existé, elle ne résultait pas d'une négligence de GFI Informatique, mais de celle des autorités fiscales de différents pays de la Communauté européenne qui n'avaient pas diligenté les vérifications adaptées en temps utile, bien qu'elles disposaient de toutes les informations requises. La contestation de GFI Informatique a également porté sur les pénalités envisagées, aucun fait prouvant le caractère délibéré n'ayant été relevé, ni même avancé par le vérificateur.

L'administration devant poursuivre sa vérification sur les années 2005 et 2006 ne répondra que globalement à la contestation de la proposition de redressement. Par conséquent, aucune provision concernant ce risque n'est comptabilisée dans les comptes annuels de GFI Informatique.

Contentieux avec la société Engineering

La société Engineering appelle 7,9 millions d'euros en garantie de passif suite à la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002.

En date du 23 mars 2007, le tribunal arbitral, sans se prononcer sur le fond, a condamné GFI Informatique à exécuter sa garantie à première demande à hauteur de 5,9 millions d'euros. Dans la mesure où GFI Informatique a contesté cette décision et a demandé son annulation pour vice de procédure devant des tribunaux italiens ainsi que la suspension de son exécution devant le juge de l'exequatur français, cet événement n'est pas de nature à remettre en cause l'évaluation du risque encouru par GFI Informatique au titre de ce litige. Par conséquent, aucune provision concernant ces risques n'est comptabilisée dans les comptes annuels de GFI Informatique.

Note 25 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Créances sur la filiale
					Brute	Nette	
A - FILIALES							
(10 % au moins du capital détenu par la société)							
FINANCIÈRE SINORG	France	3 758	6 754	100,00	22 169	22 169	-
SCBF	France	40	7	100,00	40	40	-
GFI CONSULTING	France	12 141	(11 837)	100,00	12 191	12 191	13 606
GFI PROGICIELS	France	7 978	26 413	39,80	8 082	8 082	-
INFORMATIQUE ET SERVICES	France	38	24	100,00	38	38	-
GIFIMO	France	1	(10)	100,00	1	1	-
GFI EUVOXA	France	2 535	5 084	100,00	2 377	2 377	41
ADELIOR FRANCE	France	347	1 064	100,00	4 803	4 803	-
GFI GROUPE INFRASTRUCTURES ET PRODUCTION	France	4 000	(344)	100,00	10 712	10 712	77
GFI ELIOS INFORMATIQUE	France	154	(1 657)	100,00	300	300	8
GROUPE BTD	France	47	6 400	100,00	4 2 320	42 320	-
GFI ITALIA	Italie	18 355	6 017	54,50	19 803	19 803	13 188
GFI PORTUGAL	Portugal	60	10 989	100,00	10 923	10 923	-
GFI INTERNATIONAL	Suisse	56 979	(4 431)	100,00	74 599	74 599	14 983
GFI BENELUX	Belgique	225	(1 094)	100,00	235	0	2 452
BWM	Belgique	19	(6)	100,00	1 488	1 488	5
GFI CANADA	Canada	6 229	(80)	55,55	3 154	3 154	1 604
HOLDING GFI INFORMATIQUE MAROC	Maroc	1 630	120	100,00	1 895	1 895	-
GFI MAROC OFFSHORE	Maroc	36		100,00	36	36	-
B - TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS		7 274	9 858	na	602	602	22 159
C - ACTIONS AUTODÉTENUES		-	-	0,31	1 204	1 095	-
TOTAL					216 971	216 626	68 122
B - DÉTAIL AUTRES PARTICIPATIONS							
GRUPO CORPORATIVO							
GFI INFORMATICA	Espagne	7 212	8 188	8,00	602	602	21 370
ADELIOR BENELUX	Belgique	62	1 670	0,23	-	-	788
INFORMATIQUES ET STATISTIQUES	France			10,00	1	-	-

Provision sur créances	Dettes envers la filiale	Comptes courants débiteurs	Comptes courants créditeurs	Créances client	Dettes fournisseur	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-	-	-	-	-	-	-	-	1 389	-
-	36	-	-	-	1	-	10	0	-
575	172	-	79	8	-	4 845	116	-	-
30 930	14	277	2 051	212	762	44 044	4 061	874	-
-	-	105	-	47	-	148	16	-	-
-	-	15	-	-	-	225	108	-	-
-	3 921	-	3 263	6 437	200	22 352	(805)	-	-
34	94	27	525	412	-	10 181	337	-	-
-	980	-	-	270	-	824	(2)	-	-
167	3 056	8	238	2 256	-	4 713	183	-	-
-	5 723	-	-	-	-	8 134	1 609	-	-
-	147	-	14	212	-	56 971	(5 173)	-	-
5 697	-	53	-	-	-	16 748	859	-	-
-	192	-	-	13	-	2 830	(3 532)	-	-
869	-	31	-	76	20	740	9 673	16	-
-	-	-	-	-	-	-	(15)	-	-
-	-	-	-	-	-	-	446	-	-
-	-	-	-	-	-	-	7	-	-
-	-	-	-	6	-	200	(148)	-	-
-	275	-	8	-	-	50 787	453	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
869	37 403	14 643	484	6 253	9 893	1 703	232 684	(76)	874
-	-	266	-	-	-	-	44 708	124	-
-	-	10	-	8	-	-	6 079	329	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 26 : Rémunérations des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2007 aux dirigeants se décompose de la manière suivante :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en Nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
au titre de 2007	963 112	515 000	39 838	35 000	1 552 950	67 512
au titre de 2006 *	1 099 553	406 100	67 419	35 000	1 608 072	160 340
au titre de 2006 **	1 454 553	544 805	76 246	35 000	2 110 604	232 382

* Périmètre homogène à 2007.

** Publication 2006.

Note 27 : Effectif moyen

L'effectif moyen de la société est le suivant :

Catégorie	2007	2006
Cadres	2 896	2 635
Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	427	414
TOTAL	3 323	3 049

Note 28 : Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 31 décembre 2007, l'engagement total de la société au titre du DIF est de 168 846 heures. Le nombre d'heures qui n'ont pas donné lieu à des demandes est de 168 509 heures.

9

Renseignements à caractère général, responsable du document de référence, responsable du contrôle des comptes, rapports et attestation du responsable du document de référence

→ Renseignements concernant la société	p.162
→ Renseignements concernant la Direction de la société	p.164
→ Responsable du document	p.164
→ Responsables du contrôle des comptes	p.165
→ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	p.166
→ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.167
→ Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p.168
→ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p.169
→ Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.171
→ Communication financière	p.173

→ Renseignements concernant la société

Dénomination sociale et siège social

GFI Informatique 15, rue Beaujon – 75008 PARIS – FRANCE

Forme juridique

Société anonyme de droit français à conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Registre du commerce et des sociétés

385.365.713 RCS PARIS Code APE et dénomination du secteur d'activité 6 202 A Conseil en systèmes informatiques.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société : 15, rue Beaujon – 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales (article 17 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi. Peuvent seuls participer aux Assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur ayant, cinq jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.

Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables « TPI » (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

Droits de vote double et limitation des droits de vote

Il n'existe pas de droit de vote double et de clause de limitation des droits de vote.

Cession des actions (article 8 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des statuts)

En cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

→ Renseignements concernant la Direction de la société

Direction Générale

La Direction Générale de la société au 31 décembre 2007 est composée des membres suivants :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-directeur général
M. Vincent Rouaix	Directeur général délégué
M. Michel Beilin	Directeur général délégué

Comité stratégique Groupe

Le Comité stratégique Groupe est composé des personnes suivantes :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-directeur général
M. Vincent Rouaix	Directeur des opérations France
M. Michel Beilin	Directeur des Affaires Centrales
M. Pierre Chiarelli	Directeur des activités Progiciels et ERP
M. Grégory Matouskoff	Directeur financier Groupe
M. Jacques Poupon	Directeur des Ressources Humaines
M. Raimundo Saenz	Directeur Espagne et Portugal

→ Responsable du document

Monsieur Jacques Tordjman

Président-directeur général

Déclaration du responsable du document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport

de gestion figurant en page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le Président-directeur général

Jacques Tordjman

➔ Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie
représenté par Mme Any Antola

Date de première nomination : 25 juin 1996
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

TUILLET ASSOCIÉS

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS
représenté par M. Jean-Charles Boucher

Date de première nomination : 2 juin 2004
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

Commissaires aux comptes suppléants

M. François Sorel

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 11 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

Mme Valérie Dagannaud

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS

Date de première nomination : 2 juin 2004
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

→ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

(en euros)	TUILLET Associés				ERNST & YOUNG Audit				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	759 605	699 601	93 %	96 %	702 647	577 322	94 %	80 %	1 462 252	1 276 923	94 %	88 %
- pour l'émetteur	402 491	313 515	50 %	43 %	396 744	283 901	53 %	39 %	799 235	597 416	51 %	41 %
- pour les sociétés intégrées globalement	357 114	386 086	44 %	53 %	305 903	293 421	41 %	41 %	663 017	679 507	43 %	47 %
Prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	53 179	31 178	7 %	4 %	24 730	115 250	3 %	16 %	77 909	146 428	5 %	10 %
- pour l'émetteur	53 179	31 178	7 %	4 %	0	97 000	0 %	13 %	53 179	128 178	3 %	9 %
- pour les sociétés intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	24 730	18 250	3 %	3 %	24 730	18 250	2 %	1 %
Sous-total	812 784	730 779	100 %	100 %	727 377	692 572	98 %	96 %	1 540 161	1 423 351	99 %	98 %
AUTRES SERVICES												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	17 736	29 748	2 %	4 %	17 736	29 748	1 %	2 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	0	0	0 %	0 %	17 736	29 748	2 %	4 %	17 736	29 748	1 %	2 %
TOTAL	812 784	730 779	100 %	100 %	745 113	722 320	100 %	100 %	1 557 897	1 453 099	100 %	100 %

➔ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Chiffre d'affaires

La note de l'annexe portant sur les méthodes d'évaluation expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires consolidé. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Écarts d'acquisition

Votre société procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note de l'annexe sur les méthodes d'évaluation et constate, le cas échéant, une dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer ces estimations aux réalisations des périodes précédentes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Provisions

Votre société constitue des provisions, le cas échéant, comme décrit dans la note de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à les comparer aux évaluations réalisées par des actuaires et aux analyses d'experts indépendants. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
Jean-Charles Boucher	Any Antola

→ Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
Jean-Charles Boucher	Any Antola

➔ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société LB-P (France)

Administrateur concerné

M. Jacques Lebhar.

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 16 avril 2007 a autorisé la signature d'une convention d'assistance technique avec la société LB-P pour un montant de 21 000 euros. Votre société a comptabilisé un produit de 21 000 euros au cours de l'exercice 2007 au titre de cette convention.

2. Avec la société Calleo Germany (Allemagne)

Administrateur concerné

M. Jacques Tordjman.

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 16 avril 2007 a autorisé votre société à consentir au profit de la société Calleo Germany un abandon de créances d'un montant 295.000 euros afin de reconstituer les fonds propres de cette filiale après comptabilisation des opérations de liquidation.

3. Avec M. Vincent Rouaix, administrateur et directeur général délégué de votre société

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 13 décembre 2007 a autorisé votre société à conclure avec M. Vincent Rouaix une convention de non concurrence, applicable en France et pendant deux ans à compter de la cessation de son mandat de dirigeant, et ce afin qu'il ne soit pas en mesure de porter préjudice aux intérêts de votre société par des actions de concurrence. A titre d'indemnisation de l'engagement de non concurrence souscrit par M. Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier d'une somme forfaitaire de 600 000 euros le jour de la cessation de son mandat.

4. Avec M. Michel Beilin, directeur général délégué de votre société

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 13 décembre 2007 a autorisé votre société à conclure avec M. Michel Beilin une convention de non concurrence, applicable en France et

pendant deux ans à compter de la cessation de son mandat de dirigeant, et ce afin qu'il ne soit pas en mesure de porter préjudice aux intérêts de votre société par des actions de concurrence. A titre d'indemnisation de l'engagement de non concurrence souscrit par M. Michel Beilin, ladite convention prévoit le versement à ce dernier d'une somme forfaitaire de 480 000 euros le jour de la cessation de son mandat.

5. Avec la société Auteuil Conseil

Administrateur concerné

M. Vincent Rouaix.

a. Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 16 avril 2007 a autorisé votre société à signer un avenant au contrat de prestations de services du 30 janvier 2006, signé le 17 avril 2007, avenant qui fixe un complément exceptionnel d'honoraires de 105 000 euros.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2007 une charge de 105 000 euros au titre de cet avenant au contrat de prestations de services.

b. Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 28 septembre 2007 a autorisé votre société à renouveler le contrat de prestations de services du 30 janvier 2006. Ce contrat a été renouvelé le 15 octobre 2007 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2008, moyennant des honoraires calculés sur une base annuelle de 350 000 euros.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Auteuil Conseil

Nature, objet et modalités

Votre société a signé le 30 janvier 2006 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil. Ce

contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil intervient au profit de votre société dans le cadre de prestations de conseil dans les domaines de la gestion, de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de sociétés de services informatiques et des ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat, conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de sa signature et reconductible tacitement par période de un an, est M. Vincent Rouaix. En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil perçoit des honoraires calculés sur une base annuelle de 350 000 euros, étant précisé qu'en cas de résiliation anticipée du contrat au cours des deux premières années de manière unilatérale par votre société et sauf si ladite résiliation anticipée est causée par une faute constituant une infraction pénale de la société Auteuil Conseil dans le cadre du contrat, la société Auteuil Conseil percevra les sommes qui lui sont dues au titre du contrat jusqu'à son terme initial.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice une charge de 350 000 euros au titre de ce contrat de prestations.

2. Avec la société GFI Progiciels (France)

Nature, objet et modalités

Une caution d'un montant maximal de 4 573 471 euros a été consentie par votre société au profit de sa filiale GFI Progiciels. Cette caution, non rémunérée, est destinée à couvrir les engagements pris par la société GFI Progiciels vis-à-vis de différents établissements financiers ou bancaires. Au 31 décembre 2007, le montant de la caution ressort à 762 245 euros.

3. Avec la société GFI Consulting (France)

Nature, objet et modalités

En date du 15 décembre 2006, votre société a signé avec la société GFI Consulting une convention d'intégration fiscale prévoyant une nouvelle répartition de la charge d'impôt entre ces deux sociétés pour une durée couvrant les exercices 2006 et 2007. Par cette convention, la société GFI Consulting constate en profit le montant de l'économie effective qu'elle a permis à votre société de réaliser lors de

la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe du fait des déficits et des moins-values dégagés par elle. Le déficit fiscal ayant ainsi fait l'objet d'une réallocation n'est plus utilisable par la suite pour le calcul de la charge d'impôt de la société GFI Consulting. Aucune économie d'impôt n'a été restituée par votre société à GFI Consulting au titre de l'exercice 2007.

II. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société GFI Italia SpA (Italie)

Administrateur concerné

M. Jacques Tordjman.

Nature, objet et modalités

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2007, au profit de la société GFI Italia SpA (Italie), un abandon de créances d'un montant de 11 000 000 euros, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

➔ Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Chiffre d'affaires

La note « Chiffre d'affaires » de l'annexe portant sur les règles et les principes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Titres de participation

Comme décrit dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe portant sur les règles et les principes comptables, votre société peut être amenée à déprécier ses titres de participation lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de GFI Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés, devient inférieure à la valeur d'acquisition. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par la société et à comparer ces estimations aux réalisations des périodes précédentes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Provisions pour risques et charges

Comme précisé en note « Provisions » de l'annexe portant sur les règles et les principes comptables, votre société constitue des provisions pour risques et charges, le cas échéant. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à les comparer aux analyses d'experts indépendants. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

→ Communication financière

Ce document de référence est disponible sur le site internet de GFI Informatique : www.gfi.fr

Le site internet de GFI Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres-clés, informations financières...).

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 75 à 118 et 124 à 125 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 24 avril 2007 sous le n° D.07-0372 ;
- les informations financières figurant aux pages 6 à 30 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2007 sous le n° D.07-0372 ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 63 à 109 et 116 à 117 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 mai 2006 sous le n° D.06-0417 ;
- les informations financières figurant aux pages 5 à 42 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mai 2006 sous le numéro D.06-0417 ;

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Si l'information recherchée n'est pas disponible sur le site, GFI Informatique vous invite à contacter les personnes suivantes :

Relations actionnaires institutionnels

Bertrand Maes
 Contrôleur financier International
 Tél. : +33 (0) 1 53 93 44 25
 Fax : +33 (0) 1 53 93 44 94
 E-mail : bmaes@gfi.fr

Relations actionnaires individuels

Gilbert Perez
 Secrétariat Général
 Tél. : +33 (0) 1 53 93 44 65
 Fax : + 33 (0) 1 53 93 44 94
 E-mail : gperez@gfi.fr

Calendrier de publication 2008

	Date de publication
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	13 mai 2008
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2008	4 août 2008
Résultats 1^{er} semestre 2008	27 août 2008
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2008	6 novembre 2008

Note : la publication a lieu après clôture de la Bourse.

Responsable de l'information

Grégory Matouskoff
 Directeur financier Groupe
 15, rue Beaujon – 75008 Paris
 Tél. : +33 (0) 1 53 93 44 40
 Serveur Internet : www.gfi.fr
 E-mail : gmatouskoff@gfi.fr

10

Assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mai 2008

→ Ordre du jour	p.176
→ Rapport du conseil d'administration sur le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale ordinaire annuelle	p.176
→ Approbation des comptes annuels	p.176
→ Mandat des commissaires aux comptes	p.177
→ Ratification du siège social	p.177
→ Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	p.177
→ Rapport spécial du conseil d'administration sur le programme de rachat par la société de ses propres actions	p.178
→ Projet de résolutions (résolutions à caractère ordinaire)	p.180

→ Ordre du jour

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007
- Fixation du montant des jetons de présence
- Approbation des conventions réglementées
- Affectation du résultat de l'exercice et détermination du dividende de l'exercice 2007
- Ratification du transfert du siège social
- Nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres
- Nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX
- Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

→ Rapport du conseil d'administration sur le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale ordinaire annuelle

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous soumettons pour approbation un projet de résolutions ayant pour objet :

- d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés 2007 ; de fixer le montant du dividende et des jetons de présence ;
- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres ;

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant le Cabinet AUDITEX ;
- de ratifier la décision du conseil d'administration de transférer le siège social ;
- de renouveler l'autorisation relative au programme de rachat d'actions propres ;

Nous allons vous commenter les différentes résolutions.

→ Approbation des comptes annuels

(première à douzième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (première résolution), les comptes consolidés (deuxième résolution), le montant des jetons de présence (troisième résolution), les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (quatrième à onzième résolutions) et l'affectation du résultat (douzième résolution).

Concernant l'affectation du résultat, nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant de 0,22 euro par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2008 et payable à compter de cette date.

Nous vous proposons également d'allouer à votre conseil d'administration un montant global de jetons de présence de 60 000 euros au titre de l'exercice 2008 et des exercices ultérieurs.

➔ Mandat des commissaires aux comptes

(treizième et quatorzième résolutions)

Les mandats de ERNST & YOUNG Audit, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur François Sorel, commissaire aux comptes suppléant, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2007, nous vous suggérons de

nommer le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres et le cabinet AUDITEX, respectivement en qualité de commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2013.

➔ Ratification du siège social

(quinzième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier le transfert du siège social de la société du 199 rue Championnet 75018

Paris au 15 rue Beaujon 75008 Paris, décidé par le conseil d'administration du 29 juin 2007.

➔ Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

(seizième résolution)

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce de renouveler l'autorisation donnée à votre conseil, pour une période de dix-huit mois, d'acheter par la société ses propres actions, dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité et dans la limite de 920 000 actions, soit 1,7 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007, au prix d'achat unitaire maximum de 15 euros, soit un montant maximum de 13 800 000 euros.

L'objectif exclusif de ce programme de rachat est l'animation du marché secondaire ou la liquidité de

l'action GFI Informatique par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Le document de référence relatif à l'exercice 2007 qui comprend l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du nouveau programme de rachat est disponible sur le site internet de la société et de l'Autorité des Marchés Financiers. Il peut être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

Cette autorisation, donnée pour une durée de dix-huit mois, privera d'effet pour la partie non utilisée celle précédemment accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent les termes de ce rapport et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre société et favorables au développement des activités de votre Groupe.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner.

Le conseil d'administration

→ Rapport spécial du conseil d'administration sur le programme de rachat par la société de ses propres actions

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous demandons dans le cadre de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2008 d'accorder au conseil d'administration une nouvelle autorisation à l'effet de procéder à l'acquisition des actions de la société pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité (le « Programme de Rachat 2008 »).

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007 a autorisé la société à acquérir ses propres actions également pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité (le « Programme de Rachat 2007 »).

Nous allons vous présenter d'une part les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2008 » et d'autre part le bilan du « Programme de Rachat 2007 ».

I – Les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2008 »

Les modalités juridiques

La mise en œuvre de ce programme est soumise au vote des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale de la société GFI Informatique du 21 mai 2008 dans la résolution reproduite ci-dessous :

Seizième résolution - Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à racheter des actions de la société, dans la limite d'un maximum de 920 000 actions, soit 1,7 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 ;
- décide que lesdits rachats pourront être effectués à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tout moyen, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment, par achat en Bourse ou de gré à gré ou par l'achat de blocs ;
- décide que les actions de la société, dans la limite ci-dessus fixée, pourront être rachetées en vue de l'objectif exclusif de procéder à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- fixe à 15 euros (hors frais d'acquisition) par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 13 800 000 euros ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
- décide que le conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007.

Les modalités des rachats

Part maximale du capital à acquérir par GFI Informatique

La société GFI Informatique serait autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société, en une ou plusieurs fois aux époques que le conseil d'administration déterminera, dans la limite d'un maximum de 920 000 actions, soit 1,7 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007, au prix d'achat unitaire maximum de 15 euros, soit un montant total maximum de 13 800 000 euros.

En tenant compte des 201 654 actions détenues directement par la société GFI Informatique au 31 janvier 2008 dans le cadre du contrat de liquidité, la société GFI Informatique pourrait acquérir 718 346 actions.

L'acquisition de ces titres représenterait ainsi un montant maximum théorique de 10 775 190 euros sur la base d'un prix maximal qui serait fixé par l'Assemblée (soit 15 euros par action).

La société s'engage à maintenir à tout moment le pourcentage d'actions dans le public exigé par le marché Eurolist compartiment B, soit 25 %.

Les actions pourront être rachetées et revendues dans le respect des règles applicables au contrat de liquidité en vertu de la charte de déontologie de l'AFEI.

Durée et calendrier du programme de rachat

L'autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale du 21 mai 2008, soit jusqu'au 21 novembre 2009.

Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : actions cotées au compartiment B de l'Eurolist.

Libellé : GFI Informatique

Code ISIN : FR 0004038099

II – Bilan du « Programme de Rachat 2007 »

Le programme décrit dans la présente note est appelé à se substituer à celui autorisé par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 et intégré au document de référence de l'exercice 2006. Le document de référence de l'exercice 2006 peut être consulté sur le site internet de la société et peut être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

L'objectif exclusif du programme autorisé par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 était l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

GFI Informatique dispose depuis le 15 juillet 2004 d'un contrat de liquidité avec la BNP PARIBAS et l'entreprise d'investissement EXANE BNP PARIBAS, conforme à la charte de l'AFEI.

Le bilan au 31 décembre 2007 du programme de rachat est le suivant :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2007 :	46 339 887
Nombre de titres autodétenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2007 en titres et en pourcentage) :	137 718 (0,30 %)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 :

Nombre de titres achetés :	540 255
Nombre de titres vendus :	509 609
Nombre de titres transférés :	NA
Nombre de titres annulés :	NA
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants :	NA
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	NA
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2007 (en titres et en pourcentage) :	168 364 (0,31 %)
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2007 :	1 203 703 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2007 :	1 010 184 €
Cours moyen d'achat hors frais au cours de l'année 2007 :	7,68 €
Cours moyen de vente hors frais au cours de l'année 2007 :	7,33 €
Montant des frais de négociation du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 :	NA

Affectation des actions acquises

Les actions acquises directement par GFI Informatique dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 29 juin 2007 ont été intégralement affectées au contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant dans les conditions fixées par cette pratique.

Le conseil d'administration

→ Projet de résolutions (résolutions à caractère ordinaire)

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2007, approuve les comptes sociaux dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2007, approuve les comptes consolidés dudit exercice et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée générale fixe à 60 000 euros le montant global brut annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, au titre de l'exercice 2008 et des exercices ultérieurs.

Quatrième résolution

Approbation de l'exécution des conventions antérieurement autorisées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'exécution des conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et antérieurement autorisées.

Cinquième résolution

Convention avec la société GFI Italia S.p.a (Italie)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention avec la société GFI Italia (Italie) relative à l'incorporation d'une créance de GFI Informatique aux capitaux propres de GFI Italia S.p.a d'un montant de 11 millions d'euros. Ce montant a été comptabilisé en charges financières chez GFI Informatique.

Sixième résolution

Convention avec la société Auteuil Conseil (France)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'avenant du 17 avril 2007 à la convention de prestations de services de la société Auteuil Conseil (France) du 30 janvier 2006 fixant un complément exceptionnel d'honoraires d'un montant de 105 000 euros.

Septième résolution

Convention avec la société Auteuil Conseil (France)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve le renouvellement de la convention de prestations de services de la société Auteuil Conseil (France) moyennant des honoraires calculés sur une base annuelle de 350 000 euros.

Huitième résolution

Convention avec la société LB-P (France) présidée par Monsieur Jacques LEBHAR

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention d'assistance technique de la société LB-P par GFI Informatique moyennant un montant de 21 000 euros.

Neuvième résolution**Convention avec la société Calleo Germany (Allemagne)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'abandon de créance en faveur de Calleo Germany d'un montant de 295 000 euros, afin de reconstituer les capitaux propres de cette filiale après comptabilisation des opérations de liquidation.

Dixième résolution**Convention avec Monsieur Vincent Rouaix, administrateur et directeur général délégué de GFI Informatique**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention d'engagement de non concurrence de Monsieur Vincent Rouaix en faveur de GFI Informatique moyennant une indemnité forfaitaire de 600 000 euros.

Onzième résolution**Convention avec Monsieur Michel Beilin, directeur général délégué de GFI Informatique**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention d'engagement de non concurrence de Monsieur Michel Beilin en faveur de GFI Informatique moyennant une indemnité forfaitaire de 480 000 euros.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 31 décembre	46 339 887	43 154 277	43 154 173
Valeur nominale	2	2	2
Dividende par action (en euro)	0,20	0,10	-
Montant total des dividendes versés	9 251 343	4 619 846	-
Montant des dividendes éligibles à l'abattement	9 251 343	4 619 846	-
Montant des dividendes non éligibles à l'abattement	Néant	Néant	Néant
Avoir fiscal par action (en euro)	na	na	na
DIVIDENDE GLOBAL PAR ACTION (EN EURO)	0,20	0,10	-

Douzième résolution**Affectation du résultat de l'exercice 2007 et fixation du dividende**

L'Assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 :

Origines	(en euros)
Report à nouveau	24 060 320,48
Résultat de l'exercice	(1 817 618,48)
TOTAL	22 242 702,00

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable comme suit :

Affectation du résultat distribuable	(en euros)
aux actionnaires à titre de dividende pour	11 944 623,24
au compte « report à nouveau » pour	10 298 078,76
TOTAL	22 242 702,00

Ce dividende de 0,22 euro par action sera détaché de l'action le 2 juin 2008 et payable à compter de cette date.

L'Assemblée générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à nouveau ».

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Treizième résolution

Nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres

Le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration, l'Assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, sis 41 rue Ybry, 92 576 Neuilly-sur-Seine Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatorzième résolution

Nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX

Le mandat de Monsieur François Sorel, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'Assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant le Cabinet AUDITEX, sis Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche, 92037 Paris La Défense Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Quinzième résolution

Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 29 juin 2007 de transférer le siège social du 199 rue Championnet 75018 Paris au 15 rue Beaujon 75008 Paris.

Seizième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à racheter des actions de la société, dans la limite d'un maximum de 920 000 actions, soit 1,7 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 ;
- décide que lesdits rachats pourront être effectués à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tout moyen, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment, par achat en Bourse ou de gré à gré ou par l'achat de blocs ;
- décide que les actions de la société, dans la limite ci-dessus fixée, pourront être rachetées en vue de l'objectif exclusif de procéder à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- fixe à 15 euros (hors frais d'acquisition) par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 13 800 000 euros ; le prix maximal d'achat par action sera, le cas échéant, ajusté au cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement d'actions ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
- décide que le conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007.

11

Document d'information annuel

- Synthèse des informations financières et boursières publiées par GFI Informatique au cours des douze derniers mois **p.184**
- Informations relatives au titre GFI Informatique **p.185**

→ Synthèse des informations financières et boursières publiées par GFI Informatique au cours des douze derniers mois

Publication financière périodique

17 mars 2008	Résultats annuels 2007
08 février 2008	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2007
08 novembre 2007	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2007
12 septembre 2007	Résultats annuels 1 ^{er} semestre 2007
02 août 2007	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2007
09 mai 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007

Autres informations financières

12 novembre 2007	Avis de projet de fusion par voie d'absorption de Algoriel par GFI Informatique
-------------------------	---

➔ Informations relatives au titre GFI Informatique

23 janvier 2008	Franchissement de seuil
26 décembre 2007	Franchissement de seuil
14 décembre 2007	Franchissement de seuil
13 décembre 2007	Franchissement de seuil
12 décembre 2007	Franchissement de seuil
11 décembre 2007	Franchissement de seuil + déclaration d'intention
11 décembre 2007	Franchissement de seuil
30 novembre 2007	Franchissement de seuil
09 novembre 2007	Franchissement de seuil + déclaration d'intention
16 août 2007	Franchissement de seuil
08 août 2007	Franchissement de seuil
08 août 2007	Déclaration d'intention
07 août 2007	Franchissement de seuil
06 août 2007	Franchissement de seuil
06 août 2007	Franchissement de seuil+ déclaration d'intention
03 août 2007	Franchissement de seuil
03 août 2007	Franchissement de seuil
24 juillet 2007	Déclaration d'intention
23 juillet 2007	Franchissement de seuil
09 juillet 2007	Franchissement de seuil
29 juin 2007	Franchissement de seuil
19 juin 2007	Franchissement de seuil
07 juin 2007	Franchissement de seuil
28 mai 2007	Franchissement de seuil
05 juin 2007	Information sur le capital social et les droits de vote
23 mai 2007	Franchissement de seuil
16 mai 2007	Franchissement de seuil
14 mai 2007	Franchissement de seuil
22 mars 2007	Franchissement de seuil
04 juin 2007	Remboursement anticipé des Bons de Souscription d'Actions Remboursables
24 mai 2007	Communiqué du conseil d'administration
22 mai 2007	Information sur le capital social et les droits de vote
15 mai 2007	Report de l'Assemblée générale
09 mai 2007	Communication du conseil d'administration sur les intentions de Fujitsu
23 avril 2007	Attribution gratuite des BSA
16 janvier 2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
30 janvier 2007	Arrivée d'Apax Partners en tant qu'actionnaire significatif
14 août 2007	Résultat définitif de l'Offre Publique d'Achat
07 août 2007	Communiqué sur capital
04 juillet 2007	Calendrier de l'Offre Publique d'Achat
29 juin 2007	Ouverture de l'Offre Publique d'Achat
20 juin 2007	Décision de conformité du projet d'Offre Publique d'Achat
13 juin 2007	Décision de conformité du projet d'Offre Publique d'Achat
25 mai 2007	Dépôt d'un projet d'Offre Publique d'Achat

12

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n°809/2004 pris en application de la Directive 2003-1971/CE et aux pages du présent Document de Référence.

Chapitre	Information	Pages
1	Personnes Responsables	
1.1	Personnes responsables	164
1.2	Déclaration des personnes responsables	164
2	Contrôleur légal des comptes	
2.1	Information sur les contrôleurs légaux des comptes	165
2.2	Changements	n/a
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	80 à 83
3.2	Périodes intermédiaires	n/a
4	Facteurs de risques	27 à 34
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	4
5.2	Investissements	13, 18, 26
6	Informations concernant l'émetteur	
6.1	Principales activités	4
6.2	Principaux marchés	10, 11
6.3	Dépendance	29, 29, 32
6.4	Position concurrentielle	14, 32
7	Organigramme	
7.1	Groupe	78
7.2	Filiales	78
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	101
8.2	Aspects environnementaux	25
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	16 à 21
9.2	Résultat opérationnel	12
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	53 à 59
10.2	Flux de trésorerie	18, 82
10.3	Structure de financement	19, 129
10.4	Restriction	53, 58
10.5	Sources de financement	26
11	Recherche et développement, brevet et licences	13
12	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances	14
12.2	Influence	15

13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	n/a
13.2	Rapport	n/a
13.3	Comparaisons	n/a
13.4	Actualisation	n/a
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Information sur les membres	36 à 43, 59
14.2	Conflits d'intérêts	43
15	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération	35, 127, 160
15.2	Pensions de retraite ou autres avantages	35
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Mandats	36 à 42
16.2	Contrats de service	43
16.3	Comités	65, 66
16.4	Conformité	62
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	22 à 24
17.2	Participations et options de souscription d'actions des mandataires sociaux	44, 54
17.3	Participation des salariés	24, 55
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	53, 54
18.2	Droits de vote	54
18.3	Détention et contrôle	54, 56
18.4	Accords liés au contrôle	n/a
19	Opérations avec des apparentés	126
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	80 à 84, 173
20.2	Informations financières pro-forma	n/a
20.3	Etats financiers	80 à 130
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	167, 171
20.5	Date des dernières informations financières	n/a
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	51
20.8	Procédure judiciaires et d'arbitrage	27, 29
20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	6 à 15, 184, 185
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	53, 59
21.2	Acte constitutif et statuts	162
22	Contrats importants	n/a
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	n/a
23.2	Attestation	n/a
24	Documents accessibles au public	173
25	Informations sur les participations	48, 49, 7, 96 à 98

Conception - réalisation :

 **Labrador** 01 53 06 30 80



GFI Informatique

Siège social : 199, rue Championnet - 75018 Paris
Tél. : 33(0)1 53 93 44 44
Fax : 33(0)1 53 93 44 45
www.gfi.fr